



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

### **Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

### **About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>





**HARVARD COLLEGE LIBRARY**



in honor of

**ARCHIBALD CARY COOLIDGE**

1866 - 1928

**Professor of History**

**Lifelong Benefactor and**

**First Director of This Library**















**OEUVRES**

**■**

**CAMILLE DESBOULLES**



# OEUVRES

DE

## **CAMILLE DESMOULINS,**

DÉPUTÉ A LA CONVENTION NATIONALE,

ET DOYEN DES JACOBINS;

*Contenant :*

1° LA FRANCE LIBRE ; 2° LE VIEUX CORDELIER ; 3° LA CORRESPONDANCE ; 4° LE PORTRAIT DE L'AUTEUR ; 5° LE FAC-SIMILE DES LETTRES AUTOGRAPHES DE ROBESPIERRE, MIRABEAU, SAINT-JUST, BARRÈRE, FRÉRON, BILLAUD-VARENNES, FOUQUIER-TINVILLE, ET DE BEAUCOUP D'AUTRES CÉLÉBRITÉS DE LA RÉVOLUTION DE 1789, DONT LES LETTRES SONT PUBLIÉES DANS CES OEUVRES.

---

*Tome second.*

---

ÉDITION PUBLIÉE AU BÉNÉFICE DE LA SOEUR DE CAMILLE  
DESMOULINS.

PARIS.

**ÉBRARD, LIBRAIRE-ÉDITEUR,**

RUE DES MATHURINS-SAINT-JACQUES, 24.

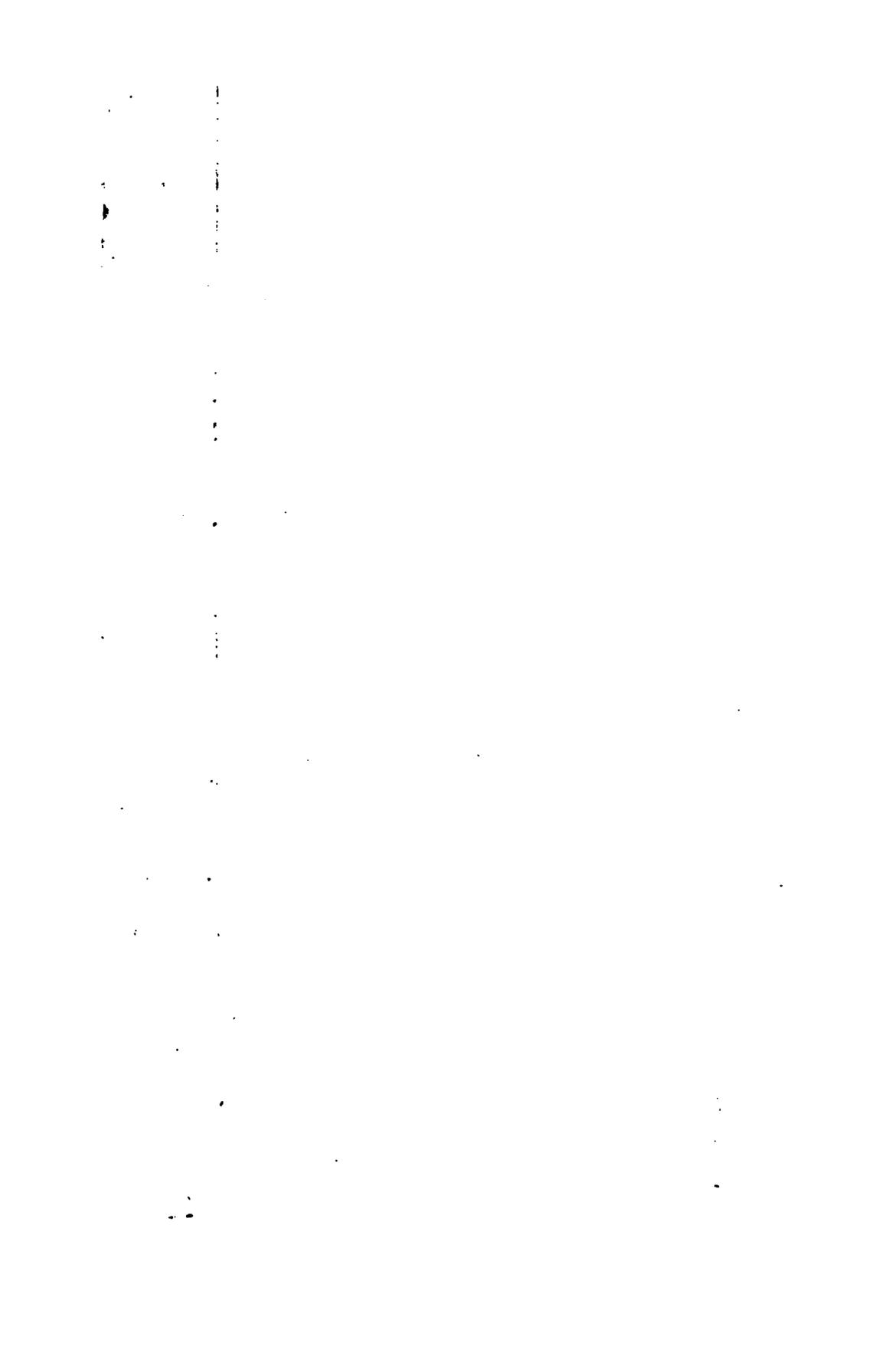
1838.

1374.33.55

HARVARD COLLEGE LIBRARY  
FROM THE AULARD COLLECTION

GIVEN IN MEMORY OF  
RALPH CARY COOLIDGE  
OCTOBER 10, 1932

~~CONFIDENTIAL~~ 1700



## PRÉFACE.

Madame Duplessis, belle-mère de Camille Desmoulins, m'a donné en mourant tous les papiers de son gendre et a exigé de moi, pour toute condition, la promesse de publier ceux qui pourroient présenter quelque intérêt historique. Parmi une nombreuse correspondance, j'ai fait un choix des pièces qui à mes yeux méritoient la publicité. Je les ai réunies suivant leur ordre de date, et livrées à l'impression sous le titre de *Correspondance de Camille Desmoulins*. Ce recueil forme un volume peu considérable par la matière ; cependant nos Tacite françois y trouveront des détails précieux sur la vie de Camille Desmoulins, et nos *faiseurs de livres* ne pourront plus donner

au public des *mémoires* qui n'ont de mérite souvent que celui de l'invention. Dans une infinité d'ouvrages sérieux et de brochures on a dit et répété, *d'après Saint-Just*, que Camille Desmoulins avoit vendu sa plume et ses talens à Philippe Égalité; cependant rien n'est plus faux. En effet, qu'on lise les lettres de Camille à son père pendant les années 1789 et 1790, et on se convaincra que loin de *puiser à pleines mains* dans la bourse de Philippe Égalité et de jouir même d'une certaine aisance, il étoit dépourvu de tout et pouvoit à peine soutenir son existence avec le produit de ses ouvrages. On le verra jusqu'au mois de décembre 1790, demander vainement à son père *quelques louis, des serviettes, des draps et un lit, pour pouvoir se mettre dans ses meubles et ne plus payer, dit-il, le loyer exorbitant des hôtelleries.*

Cette calomnie n'est pas la seule dont on a voulu noircir le citoyen françois qui le premier arbora la

cocarde révolutionnaire. Les pièces contenues dans cet ouvrage les détruiront toutes; elles feront plus, elles prouveront que Camille Desmoulins jouissoit pendant sa vie de l'estime des révolutionnaires les plus recommandables et que ses bourreaux furent ceux-là même qui dans l'intimité avoient toujours loué et admiré son patriotisme.

Il est une pièce surtout qui devra particulièrement fixer l'attention des historiens pour lesquels surtout cette publication a été faite: c'est l'arrêté du Conseil des Cinq-Cents qui déclare que *Camille Desmoulins a été conduit à la mort pour s'être élevé contre les proscriptions et pour avoir rappelé des principes d'humanité trop long-temps oubliés.*

Jusqu'ici il n'existoit aucun portrait ressemblant de Camille Desmoulins; j'en ai fait placer un à la tête de ce recueil, qui aura toute la ressemblance possible. Il est la copie d'une miniature que fit Boze à la Conciergerie.

Pour donner toute l'authenticité possible aux pièces contenues dans cet ouvrage, j'ai cru devoir y joindre un tableau contenant, *en fac-simile*, des extraits des principales lettres.



# PORTE-FEUILLE

DE

## CAMILLE DESMOULINS.



Lettre de Camille Desmoulin à son père sur la procession solennelle qui eut lieu le 4 mai 1789, veille de l'ouverture des états-généraux.

Paris, 5 mai 1789.

Mon très cher père,

Ce fut hier pour moi un des beaux jours de ma vie. Il auroit fallu être un bien mauvais citoyen pour ne pas prendre part à la fête de ce jour sacré. Je crois que quand je ne serois venu de Guise à Paris que pour voir cette

procession des trois ordres , et l'ouverture de nos états-généraux , je n'aurois pas regret de ce pèlerinage. Je n'ai eu qu'un chagrin , ça été de ne pas vous voir parmi nos députés. Un de mes camarades a été plus heureux que moi ; c'est de Robespierre , député d'Arras. Il a eu le bon esprit de plaider dans sa province. Geh... , plus ancien et plus prôné que lui , n'a pas même été ici un des électeurs. Target n'a été nommé que le quatrième député à la vicomté. Paris n'en a pas encore nommé un seul. Sept seulement sont nommés pour le clergé ; *intra muros* , l'archevêque , l'abbé de Montesquiou , M. Chevreuil , chancelier de l'université ; dom Chevreux , général des Bénédictins , le curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet , le recteur de l'église de Paris ; *extra muros* , M. l'abbé de Beauvais , évêque de Senz. Le prieur , curé de Saint-Germain en Laye , le curé d'Argenteuil , un abbé régulier. M. Berardier <sup>4</sup> a eu soixante-huit voix. Ce sont trois cultivateurs qu'on a nommés avant M. Target. On remarquoit hier à la procession le duc d'Orléans , à son rang de député au bailliage de Crespy , le comte de Mirabeau avec le costume du tiers et une épée , ainsi que le comte de..... député du tiers ; un seul bénédictin , le prieur de Marmoutiers , point de Bernardins ; le costume

<sup>4</sup> Proxiseur du collège de Louis-le-Grand.

de la noblesse, exactement le même que celui des ducs et pairs, étoit magnifique, et ils étoient deux cent quarante. Il y avoit quarante évêques. La plupart ont été choqués de les voir faire corps à part à la suite du clergé, au lieu de se confondre avec lui à leur rang de bailliage. Le cardinal de Larochehoucault prétend à la présidence, par le droit de sa pourpre. Notre abbé Marolles, excellent citoyen, avec qui j'ai causé hier fort long-temps dans le parc, ainsi que les trois quarts du clergé, sont décidés à choisir un autre président ; mais il profitera de l'exemple du lieutenant-civil. Je n'ai vu qu'à la procession le cousin de Vieffville <sup>1</sup>, chez qui j'ai passé trois fois. Comme tous nos députés se rengorgeoient ! ils avoient *caput intra nubes* et avec raison. Le discours de l'évêque de Nancy ayant duré trop long-temps, l'abbé de Bourville, un de mes camarades, m'amena dîner chez son oncle, le chevalier M.....ger, maréchal des camps. C'est là que je pus voir combien le corps de la noblesse étoit irrité contre M. Necker. On avoit crié par mille et par mille : *Vive le roi ! vive le tiers-état !* il y eut quelques saluts pour le duc d'Orléans, rien pour les étoffes d'or ni les soutanes. Le visage du monarque étoit épanoui de joie. Il y avoit trois ans qu'il n'avoit entendu crier : *Vive*

<sup>1</sup> Député aux états-généraux par le bailliage de Guise. (Aisne.)

*le roi!* A Versailles, nous disoit M. de Votronville, il y avoit cent mille hommes qui s'égosilloient en *vivat*. Je n'ai vu ni le prince de Condé, ni le prince de Conty; j'allai voir M. Bailly après diner. Je le trouvai avec les députés de Villers-Cotterêts et de Soissons, tous ravis d'aise et remplis d'un saint zèle. La pensée de leur mission me remplissoit de respect, et j'étois étonné d'éprouver pour notre monsieur le curé un sentiment de vénération dont j'étois si loin à Laon. Je vous en ai beaucoup voulu à vous et à votre gravelle. Pourquoi avoir montré si peu d'empressement pour obtenir un si grand honneur? Ça été le premier de mes chagrins.

J'ai écrit hier à Mirabeau pour être, s'il y a moyen, un des coopérateurs de la fameuse gazette de tout ce qui va se passer aux états-généraux, à laquelle on souscrit ici par mille, et qui rapportera cent mille écus, dit-on, à l'auteur. Voulez-vous que j'aie souscrire pour vous?

Votre fils,

DESMOULINS.

Lettre de Camille Desmoulins à son père sur la députation envoyée le 27 mai 1789 par les communes au clergé, pour l'engager de nouveau à se réunir à elles dans la salle de l'assemblée générale ; nombreux détails à ce sujet.

3 juin 1789.

Mon cher père,

Je reçois votre lettre à mon retour de Versailles, où j'étois allé voir nos chers députés. Je suis de jour en jour plus content du choix qu'on a fait de mon cousin Deviefville. C'est un excellent citoyen, un vrai patriote ; il ne tiendra pas à lui que nous ne soyons dans le meilleur des mondes possible. J'ai vu aussi M. Target, avec qui j'ai causé fort long-temps. Pour lui, l'intérêt qu'il prend à notre cause le rend méconnaissable. Il me remplit d'admiration. Il est pénétré de la dignité, de l'importance de sa mission. Il ne se voit plus lui-même, ce qui m'a étrangement surpris : il ne voit plus que la nation ; il ne veut point être président, il ne voudroit point être garde-des-sceaux ; il ne voit que le bien public. Il croit qu'il y concourra plus efficacement en restant simple citoyen. Jamais je n'ai vu une plus entière abnégation de soi-même. Comme je ne pouvois m'empêcher de lui parler de l'in-

dignation que je ressentais, surtout contre les calomnies qu'on publioit contre lui, il m'a répondu avec un patriotisme romain et avec cette indifférence que le défenseur de Milon prêtoit à son client : *Valeant cives mei ; sint incolumes , sint florentes , sint beati , stet patria mihi carissima , quoquo modo merita de me erit.* Cette grandeur d'ame m'a touché au-delà de toute expression.

Ces voyages de Versailles me coûtent beaucoup, parce que je vais dîner avec nos députés du Dauphiné et de Bretagne; ils me connoissent tous comme un patriote et ils ont tous pour moi des attentions qui me flattent. Le tiers-état n'espère plus rien de la noblesse et du clergé. Si le clergé avoit pu se réunir à eux, il l'auroit fait jeudi dernier, lorsque Target, à la tête d'une députation, leur fit un discours qui attendrit plusieurs personnes jusqu'aux larmes. Il les conjura par tout ce qu'il y avoit de plus sacré, de se rendre à l'assemblée générale. Les curés, entraînés par son obsécration, crièrent par quatre fois : *aux voix ! aux voix !* mais le président ne voulut jamais aller aux voix, et les évêques, voyant la majorité évidemment contre eux, mirent tout leur soin à faire remettre la délibération au lendemain. D'ici à quinze jours, le schisme éclatera, le tiers-état se déclarera la nation; ce qui consterne plusieurs députés, toutes les provinces n'étant pas aussi remplies de patriotes que le Dauphiné, la Bretagne,

la Provence et Paris. La guerre civile pourrait bientôt s'allumer.

L'abbé dont vous n'avez pu déchiffrer le nom, est l'auteur du livre trois fois réimprimé : *Qu'est-ce que le tiers?* l'abbé Syeyes ; on prononce Syess.

Je suis maintenant occupé d'un ouvrage patriotique<sup>1</sup>. Le plaisir que j'ai d'entendre les plans admirables de nos zélés citoyens, au club et dans certains cafés, m'entraîne<sup>2</sup>.

J'avois laissé cette lettre sur le bureau, espérant toujours vous envoyer la réponse de M. Brulé et de M. Jorand. Une semaine s'est écoulée. Demain dimanche, je retourne à Versailles. Je vais enflammer et m'enflammer moi-même. Nous allons entrer dans la grande armoire. Ce qui se passe en Bretagne doit donner un merveilleux courage à nos députés. Il y a trente mille jeunes gens conscrits et prêts à soutenir la cause que leurs représentants défendent à Versailles. Les Bretons exécutent provisoirement quelques-uns des articles de leurs cahiers. Ils tuent les pigeons et le gibier. Cinquante jeunes gens viennent de faire de même ici près une déconfiture de lièvres et de lapins dont il n'y a pas d'exemple. On dit qu'ils ont détruit à la vue des gardes, qui n'ont osé les

<sup>1</sup> C'étoit la *France libre*.

<sup>2</sup> Camille alloit souvent au café *Procope*.

attaquer, quatre à cinq mille pièces de gibier, dans la plaine de Saint-Germain.

J'ai trop loué la députation de Paris, à l'exception de Target. Bien des gens qui m'entendent ici pérorer s'étonnent qu'on ne m'ait pas nommé député, compliment qui me flatte au-delà de toute expression. Les états-généraux ont attiré à Paris une foule d'étrangers et de Français de toutes les provinces. La ville est pleine comme un œuf, Versailles de même. On assure qu'il s'y tient chez un prince des conférences d'aristocrates, qu'il s'y forme une confédération entre les nobles et les parlements; confédération impuissante, si la nouvelle est vraie que la Bretagne et quelques autres provinces se remplissent de cocardes, non pas hostiles néanmoins, mais comminatoires, et que nous ayons une armée d'observation.

Mon très cher père, vous ne vous faites pas une idée de la joie que me donne notre régénération. C'étoit une belle chose que la liberté, puisque Caton se déchiroit les entrailles plutôt que d'avoir un maître. Mais, hélas! je voudrais bien me régénérer moi-même, et je me trouve toujours les mêmes foiblesses, le dirai-je? les mêmes vices. Ce n'est pas celui du moins de ne pas aimer mon père, à qui je souhaite les plus longs jours et toutes sortes de prospérités. Il y a ici des patriotes qui m'offrent de m'emmener en Bretagne avec eux. Avez-vous des nouvelles de mon frère? il est de ce côté là. Vous parle-t-il

des affaires du temps ? Mais s'occupe-t-il seulement des états-généraux ?

J'ai l'honneur d'être, mon très cher père,  
votre très humble et très obéissant fils,

DESMOULINS.

---

Lettre de Camille Desmoulins à son père sur les fameux jours  
des 22 et 23 juin 1789.

Ce 24 juin 1789.

J'ai passé à Versailles le lundi et le mardi. Lundi on nous annonce, à notre arrivée, que la séance royale est remise ; il pleuvoit, des gardes empêchoient les députés d'entrer dans leur salle. C'étoit un spectacle affreux, pour les bons citoyens, de voir nos dignes représentans courir dans les rues sans savoir où s'assembler. Les recollets eurent l'indignité de refuser leur église. Le curé de Saint-Louis offrit la sienne. Là je fus témoin d'un des beaux spectacles que j'eusse vus de ma vie, la réunion de 149 députés du clergé. Il y eut de part et d'autre plusieurs discours touchans. L'abbé Ogé est du nombre des curés

fidèles aux communes. Le curé de Saint-Martin de Noyon est resté avec l'évêque de Laon, dans la minorité ecclésiastique. Le lendemain matin, Versailles étoit inondé de la foule des étrangers accourus pour la séance. L'archevêque de Paris et le garde-des-sceaux furent hués, honnis, conspués, bafoués à périr de rage et de honte, s'ils avoient eu un peu d'âme. Paperet, qui accompagnoit le garde-des-sceaux, en qualité de syndic des secrétaires du roi, est mort incontinent de la révolution que lui fit la huée copieuse dont on venoit de régaler Monseigneur. Le prince de Condé a été hué légèrement; Linguet, reconnu dans la salle où il s'étoit glissé, a été mis dehors par les épaules et expulsé par les députés du milieu d'eux. Il est heureux pour lui que le peuple ne l'ait pas reconnu. La veille Despremier avoit failli être assommé, et l'abbé Maury n'a été soustrait à la fureur du peuple et n'a dû son salut qu'à la vigueur d'un curé qui l'a pris par le corps et l'a jeté dans le carrosse de l'archevêque d'Arles. Le roi vint. Comme M. Necker ne l'avoit point précédé, nous étions consternés. Une poignée d'enfans payés courroit à côté de la voiture en criant : *Vive le roi !* Des valets, des espions, faisoient chorus; tous les honnêtes gens et la foule se taisoient. La séance dura 35 minutes. Le roi annula tout ce qu'avoit fait le tiers, jeta une pomme de discorde entre les trois ordres, proposa 53 articles d'un édit artificieux où il feint d'accorder une

partie de ce que demandent les cahiers; il finit par dire : *Point de remontrances*, et leva la séance. Les nobles applaudirent, une bonne partie du clergé en fit autant. Le plus morne silence dans le tiers-état. Les deux ordres sortirent, à l'exception de 30 ou 40 curés qui demeurèrent avec le tiers. Il étoit 11 heures. Le tiers demeura assemblé jusqu'à 3 heures. Il protesta, confirma les déshérences du 17, et annula tout ce qui venoit d'être fait. M. de Brezé vint leur dire de se séparer. « Le roi, dit » Mirabeau, peut nous faire égorger; dites-lui que nous » attendons tous la mort; mais qu'il n'espère pas nous » séparer que nous n'ayons fait la constitution. » M. de Brezé revint une seconde fois; même réponse, et ils continuèrent leurs délibérations. Ils déclarèrent par un second arrêté leurs personnes sacrées et inviolables; par un troisième arrêté, ils déclarèrent qu'ils ne pouvoient obéir à la volonté du prince, et décrétèrent d'ouvrir toujours à la nation la porte de leur assemblée. En un mot, tous ont montré une fermeté romaine et sont décidés à sceller de leur sang nos libertés. Tout Paris est en combustion, le Palais-Royal est plein comme un œuf; on applaudit partout le duc d'Orléans avec transport. Le roi passe, personne ne dit mot; M. Bailly, président de l'assemblée, paroît, tout le monde bat des mains; on crie : *Vive la nation!* M. Necker a donné sa démission; tous les députés allèrent hier soir lui faire leurs adieux; on son-

doit en larmes chez lui. L'affluence dans la cour des ministres étoit immense. La cour fut effrayée, on cria aux armes, les soldats ne firent aucun mouvement; le roi se crut perdu.

On appela M. Necker, et le roi se montra avec lui sur le balcon, pour tranquilliser les esprits. Mais M. Necker ne reste que pour ne pas soulever toute la nation par sa retraite. La police fait courir le bruit que le roi est revenu sur ses pas. . . . . Je croyois la police auteur de ces bruits; mais, dans l'instant, quelqu'un qui arrive de Versailles m'annonce qu'ils sont fondés; que la foule a suivi les députés chez M. Necker, et qu'elle étoit telle que la cour s'est effrayée; qu'on a réellement crié aux armes sans que le soldat ait bougé; que le roi, alors, a eu avec M. Necker une conférence de trois quarts d'heure; qu'il est sorti de la galerie tenant M. Necker par la main, en lui disant : « Vous me promettez de ne pas me quitter, » et M. Necker lui répondant tout haut également : « Et vous aussi, » sire, vous me donnez votre parole; » qu'alors tout le monde a crié jusque dans la galerie et les appartemens, chose inouïe : *vive M. Necker!* que le peuple, profitant de la veille de la Saint-Jean et de la coutume du jour, courut avec des flambeaux, en criant dans les jardins et jusque sous les fenêtres de la reine : *vive M. Necker!* Il ajoute que demain la minorité de la noblesse se réunira à l'assemblée nationale; que la majorité du clergé a été gros-

sie ce soir de deux membres , et entre autres de l'archevêque de Paris, celui-ci parce qu'il vient d'être lapidé à quatre heures. On l'a poursuivi avec des huées et des pierres jusqu'à la Mission , où il demeure. Les gardes qui entouraient sa voiture avoient l'air eux-mêmes d'approuver la lapidation. On a fini par casser toutes les vitres de la Mission. Ses laquais blessés l'ont forcé de siéger avec la majorité. Au matin , on a trouvé murée la porte de l'assemblée nationale , et les députés ont été obligés d'entrer par la petite. Comme les gardes n'avoient pas de haionnettes , et que leurs fusils n'étoient pas chargés , on les a enfoncés et on est entré par la petite porte. Il y a eu des motions vigoureuses ; la reine a été nommée dans une , et presque accusée. On a dénoncé le garde-des-sceaux et *V..... de la Tour*, et demain on doit nommer un comité pour informer, et l'assemblée nationale est décidée à les juger comme ayant trompé le roi. Les esprits sont tellement échauffés, qu'ils feront bien de sortir de France. Je suis allé au Palais-Royal , où le duc d'Orléans lui-même avoit confirmé presque toutes ces nouvelles pour calmer le peuple. La foule étoit immense. On a fait demander pardon à genoux à un abbé qui parloit avec indécence de nos députés ; *idem* au secrétaire de l'ambassade de Vienne, qu'on a chassé ensuite du Palais-Royal. Je l'ai entendu moi-même demander pardon à la nation. On a administré une vigoureuse bastonnade à quelqu'un du tiers-état ,

pour la même cause; les autres ont été quittes pour l'amende honorable; mais celui-ci conservera long-temps les marques de sa bastonnade.

DESMOULINS.

---

Lettre de Camille Desmoulin à son père sur la délivrance des gardes françaises emprisonnés à l'Abbaye; détails sur les rassemblemens nombreux du Palais-Royal et sur quelques membres des états-généraux.

Mon cher père,

Mon cousin Devieville, le maire, excellent citoyen et patriote, auroit bien dû faire lecture à la ville de la fameuse délibération du 17; et à l'exemple de la ville de Paris, de Moncontour, de Laon, etc., envoyer aux états-généraux les remerciemens de la municipalité; il en est temps encore.

L'incendie croit. *Jam proximus ardet Ucalegon.* Les gardes françaises, comme vous savez, avaient refusé le service; on voulut punir leur insubordination: quatorze furent mis en prison à l'Abbaye, et devaient être pendus pour l'exemple; ils ont envoyé une lettre au Palais-Royal; c'est le camp des patriotes; à l'instant on s'est formé en colonne, on a marché aux prisons de l'Abbaye, et à coups

de hache et de massue on a brisé les portes et ramené triomphans les quatorze gardes; on les a mis sous la sauvegarde la nation; on les a logés dans le Palais-Royal, et on a envoyé sur le champ une députation à l'assemblée nationale, pour obtenir leur grâce. Ce coup de parti a gagné les troupes, et les gardes françaises se feroient tous pendre plutôt que de faire feu sur un citoyen.

Il a été question dans l'instant de marcher à la Bastille ou à Vincennes; mais les gens sages ont représenté qu'on avoit assez fait pour un jour. Tous les patriotes s'accrochent aux militaires; on leur paie des glaces, du vin, et on les débauche à la barbe de leurs officiers.

Depuis la réunion des trois ordres, la dissidence dans la noblesse et le clergé ne cesse de mettre des bâtons dans la roue, comme je l'avois bien prévu et comme je l'ai dit à ceux qui faisoient des réjouissances : c'est la ville de Troie qui illumine pour recevoir le cheval de bois.

L'hôte de l'abbé Maury à Versailles n'a plus voulu loger cette calotte anti-constitutionnelle et lui a signifié qu'il eût à déguerpir. De plus il a été rossé par les patriotes.

Vous savez que l'archevêque a failli être tué. La peur l'a fait venir à résipiscence.

Votre prince de Condé<sup>1</sup> n'ose paroître. Il est honni, berné, hué, chansonné.

<sup>1</sup> M. Desmoulins père portoit un grand attachement au prince de Condé, qui venoit souvent dîner chez lui, à Guise.

Il y a bien trente mille hommes autour de Paris ; on parle d'un camp dans la plaine des Sablons.

On a fouetté il y a quelques jours une comtesse dans le Palais-Royal, où elle tenoit des propos contre M. Necker.

Au Palais-Royal , ceux qui ont la voix de Stentor se relaient tous les soirs. Ils montent sur une table ; on fait troupe et on écoute la lecture. Ils lisent l'écrit du jour le plus fort sur les affaires du temps. Le silence n'est interrompus que par les *bravo* aux endroits les plus vigoureux. Alors les patriotes crient : *bis*.

Il y a trois jours, un enfant de 4 ans, plein d'intelligence et bien appris, fit le tour du jardin, en plein jour, au moins vingt fois, porté sur les épaules d'un crocheteur. Il crioit : « Arrêt du peuple français. La Polignac, exilée » à cent lieues de Paris. Condé, *idem*. Conti, *idem*. » D'Artois, *idem*. La Reine..... je n'ose vous le répéter.»

J'ai l'honneur d'être, mon cher père, votre très  
humble et très obéissant fils,

DESMOULINS.

---

Lettre de Camille à son père sur les journées des 20, 21 et 22 août  
1793. Anecdote sur M. d'Espagnac et Paris-Bordeaux.

Fin de l'année.

Vous savez ce qui s'est passé à Lyon : un évêque nommé qui avoit amené la dernière classe du peuple a été repoussée avec grande perte par les bourgeois et les dragons ; ils ont pris une centaine de personnes. Un bourgeois, qui est arrivé hier de Lyon, m'a dit qu'il y en avoit bien 70 à 80 marqués et presque tous étrangers. Ce qui est très remarquable, c'est que le commandant des dragons à Vienne avoit été averti d'être prêt ce jour-là à aller rétablir l'ordre, avant qu'il eût reçu le courrier de la ville, qui appelloit les troupes à son secours.

Je vous fais ici une collection de brochures et d'estampes qui vous amusera.

L'assemblée nationale a fait au roi une sommation respectueuse pour qu'il retirât ses troupes étrangères et son armée anti-constitutionnelle. Il y a trois ou quatre petits camps autour de Paris, garnis d'artillerie comme le pont de Sèvres. Hier le régiment d'artillerie a suivi l'exemple des gardes-françaises ; il a forcé les sentinelles et est venu se mêler avec les patriotes au Palais-Royal. Il paroît que la plupart des régimens françois en feront

autant. On ne voit que des gens du peuple qui s'attachent à tous les militaires qu'ils rencontrent : *allons, vive le tiers-état*, et ils les entraînent au cabaret, où l'on boit à la santé des communes ; on débauche les soldats publiquement. Avant-hier, au Palais-Royal un espion de police a reçu un châtement exemplaire ; on l'a déshabillé, on a vu qu'il était fouetté, marqué ; on a trouvé sur lui un martinet ; ce sont les menottes de corde dont se servent ces vils coquins. On l'a baigné dans le bassin, ensuite on l'a forcé comme on force un cerf, on l'a harrassé, on lui jetoit des pierres, on lui donnoit des coups de canne, on lui a mis un œil hors de l'orbite ; enfin, malgré ses prières et qu'il criât : *merci*, on l'a jeté une seconde fois dans le bassin. Son supplice a duré depuis midi, jusqu'à cinq heures et demie, et il avoit bien 10,000 bourreaux. Hier au soir MM. de Sombreuil et de Polignac, officiers de hussards, sont venus au Palais-Royal, et comme cet uniforme est en horreur, on leur a jeté des chaises et ils auroient été assommés s'ils n'eussent pris la fuite. Dès qu'il paroît un hussard, on crie : *voilà Polichinelle*, et les tailleurs de pierres le lapident. Chaque jour apporte cinq à six adresses de villes et de provinces qui s'épuisent en remerciemens de l'arrêté du 17. Ce fut une grande fête hier au Palais-Royal, quand on vit arriver les 75 soldats du corps royal qui avoient violé leur consigne. On prit les tables du café, on les fit

asseoir ; la quête fut abondante et ils n'en furent pas quittes pour s'enivrer ; sûrement la plupart eurent une indigestion ; chacun voulut payer un plat de plus. M. de Bellegarde vint les joindre, et but avec eux à la santé du tiers-état. Ils promirent en revanche au colonel de rentrer à la retraite. La nouvelle du moment est que le roi fera retirer son armée. Le curé Charl.... a converti quelques soldats du corps royal et les a amenés en triomphe au Palais-Royal. On l'a pris pour l'aumônier du régiment, avec lequel il étoit arrivé.

J'ai eu les plus grands désagrémens possibles avec mon imprimeur et mon libraire ; <sup>1</sup> *si j'étois bien en fonds*, j'acheterois une presse, tant je suis révolté du monopole de ces fripons. Il pleut des pamphlets tous plus gais les uns que les autres ; il y a une émulation entre les graveurs et les auteurs, à qui divertira le mieux le public aux dépens de l'opposition.

Voici une anecdote fort singulière. Vous savez que le Palais-Royal est devenu le forum ; la foule se partage en groupes.

Il y a quelques jours, un des orateurs du plus nombreux termina sa harangue par cette motion : « Qu'on brûle la maison de M. d'Espremenil, sa femme, ses enfans, son mobilier et sa personne : » *Ce qui ayant*

<sup>1</sup> Camille vouloit alors faire imprimer sa *France libre*.

passé à l'unanimité, quelqu'un dit : « Messieurs, le tapis-  
 » sier de M. d'Espremenil demande la parole. » On cria :  
 La parole au tapissier ! « Messieurs, dit l'honorable mem-  
 » bre, je demande grâce pour les meubles de M. d'Es-  
 » premenil, qui sont à moi et dont il ne m'a pas payé  
 » un sou. Ma demande n'est-elle pas juste ? — Très juste,  
 » cria l'assemblée. Le tapissier remercia. — Messieurs,  
 » puisque votre équité m'a accordé ma demande, oserai-  
 » je représenter pour M..... architecte, absent, qui a  
 » bâti l'hôtel, qu'il est à lui ; que M. d'Espremenil ne l'a  
 » point payé plus que moi, qu'ainsi il est injuste de le  
 » priver de l'immeuble, gage de sa créance ; et, je suis sûr  
 » que s'il y avoit ici des voisins de M. Duval, ils appuie-  
 » roient la motion. » On cria, en faveur de l'architecte et  
 des voisins : grâce pour l'hôtel. « Quant à sa femme,  
 » reprit le tapissier, messieurs, pourquoi brûler ce qui  
 » vous appartient. Vous savez que sa femme est au public ;  
 » elle appartient à tout le monde, et il n'est pas possible  
 » que plusieurs parmi vous ne l'aient reconnue ; ainsi  
 » grâce pour madame, et ne craindriez-vous pas, mes-  
 » sieurs, d'imiter le crime d'Œdipe et d'être parricides  
 » sans le savoir, si vous brûliez les enfans de M. Duval  
 » d'Espremenil. — Oui, oui, crie-t-on ; grâce pour la  
 » mère et les enfans. Quant à lui, messieurs, je n'ém-  
 » pêche pas qu'on le brûle, tant en effigie qu'en personne. »  
 Le plus plaisant de l'anecdote, c'est qu'on assure que

c'étoit M. d'Espresmenil lui-même qui a fait cette motion.

Votre fils, DESMOULINS.

Lettre de Camille Desmoulin à son père sur les journées des 12, 13, 14 et 15 juillet 1789.

Paris, 16 juillet 1789.

Mon très cher père,

Maintenant, on peut vous écrire, la lettre arrivera. Moi-même, j'ai posé hier une sentinelle dans un bureau de la poste, et il n'y a plus de cabinet secret où l'on décache les lettres. Que la face des choses est changée O depuis trois jours ! Dimanche, tout Paris était consterné du renvoi de M. Necker ; j'avois beau échauffer les esprits, personne ne prenoit les armes. Je vais sur les trois heures au Palais-Royal ; je gémissois, au milieu d'un groupe, sur notre lâcheté à tous, lorsque trois jeunes gens passent se tenant par la main et criant aux armes. Je me joins à eux ; on voit mon zèle, on m'entoure, on me presse de monter sur une table : dans la minute j'ai autour de moi six mille personnes. « Citoyens, dis-je alors, vous savez

» que la nation avoit demandé que Necker lui fût con-  
 » servé, qu'on lui élevât un monument : et on l'a chassé !  
 » peut-on vous braver plus insolemment ? Après ce coup,  
 » ils vont tout oser, et pour cette nuit, ils méditent, ils  
 » disposent peut-être une Saint-Barthélemy pour les  
 » patriotes. » J'étouffois d'une multitude d'idées qui  
 m'assiégeoient ; je parlois sans ordre. « Aux armes ! ai-  
 » je dit, aux armes ! Prenons tous des cocardes vertes,  
 » couleur de l'espérance. » Je me rappelle que je finissois  
 par ces mots : « L'infâme police est ici. Eh bien ! qu'elle  
 » me regarde, qu'elle m'observe bien ; oui ! c'est moi,  
 » qui appelle mes frères à la liberté. » Et levant un pisto-  
 let : « Du moins ils ne me prendront pas en vie, et je  
 » saurai mourir glorieusement ; il ne peut plus m'arriver  
 » qu'un malheur, c'est celui de voir la France devenir  
 » esclave. » Alors je descendis ; on m'embrassoit, on  
 m'étouffoit de caresses. Mon ami, me disoit chacun, nous  
 allons vous faire une garde, nous ne vous abandonnerons  
 pas, nous irons où vous voudrez. Je dis que je ne voulois  
 point avoir de commandement, que je ne voulois qu'être  
 soldat de la patrie. Je pris un ruban vert et je l'attachai  
 à mon chapeau le premier. Avec quelle rapidité gagna  
 l'incendie ! Le bruit de cette émeute va jusqu'au camp ;  
 les Cravates, les Suisses, les Dragons, Royal-Allemand ar-  
 rivent. Le prince Lambesc, à la tête de ce dernier régiment,  
 entre dans les Tuileries, à cheval. Il sabre lui-même un

garde française, sans armes, et renvoie femmes et enfans. La fureur s'allume. Alors, il n'y a plus qu'un cri dans Paris : *Aux armes!* Il était sept heures. Il n'est entré dans la ville. On enfonce les boutiques d'armuriers. Lundi matin on sonne le tocsin. Les électeurs s'étaient rassemblés à la Ville. Le prévôt des marchands à leur tête, ils créent un corps de milice bourgeoise de soixante-dix-huit mille hommes, en seize légions. Plus de cent mille étoient déjà armés, tant bien que mal, et coururent à la Ville demander des armes. Le prévôt des marchands amuse, il envoie aux Chartreux et à Saint-Laure; il tâche de consumer le temps en faisant croire aux districts qu'on y trouvera des armes. La multitude et les plus hardis se portent aux Invalides; on en demande au gouverneur; effrayé, il ouvre son magasin. J'y suis descendu sous le dôme, au risque d'étouffer. J'y ai vu, à ce qu'il m'a semblé, au moins cent mille fusils. J'en prends un tout neuf, armé d'une baïonnette, et deux pistolets. C'était le mardi, tout le matin se passa à s'armer. A peine a-t-on des armes, qu'on va à la Bastille. Le gouverneur, surpris de voir tout d'un coup dans Paris cent mille fusils armés de baïonnettes, et ne sachant point si ces armes étoient tombées du ciel, devoit être fort embarrassé. On fusille une heure ou deux, on arquebuse ceux qui se montrent sur les tours; le gouverneur, le comte de Lenoxy, amène pavillon; il baisse le pont-levis, on se précipite; mais il

le lève aussitôt et tire à mitraille. Alors, le canon des gardes-françaises fait une brèche. Bourgeois, soldats, chacun se précipite. Un graveur monte le premier, on le jette en bas et on lui casse les jambes. Un garde-français plus heureux le suit, saisit la mèche d'un canonnier, se défend, et la place est emportée d'assaut dans une demi-heure. J'étois accouru au premier coup de canon, mais la Bastille étoit déjà prise, en deux heures et demie, chose qui tient du prodige. La Bastille auroit pu tenir six mois, si quelque chose pouvoit tenir contre l'impétuosité française; la Bastille prise par des bourgeois et des soldats sans aucun chef, sans un seul officier! Le même garde-français qui avoit monté à l'assaut le premier, poursuit M. de Launay, le prend par les cheveux et le fait prisonnier. On l'emmène à l'Hôtel-de-Ville, on l'assomme sur le chemin. Il étoit expirant des coups reçus, on l'achève à la Grève et un boucher lui coupe la tête. On la porte au bout d'une pique et on donne la croix de Saint-Louis au garde-français; dans le même temps, on arrête un courrier, on lui trouve dans ses bas une lettre pour le prévôt des marchands; on le conduit à la Ville. Dès le lundi matin, on arrêtoit tous les courriers; on portoit toutes les lettres à la Ville; celles adressées au roi, à la reine et aux ministres, on les décachetoit et on en faisoit lecture publique. On lut une lettre adressée à M. de Flesselles; on lui disoit d'amuser ainsi quelques jours les Parisiens.

siens. Il ne put se défendre ; le peuple l'arracha de son siège et l'entraîna hors de la salle où il présidoit l'assemblée ; et à peine a-t-il descendu l'escalier de l'Hôtel-de-Ville, qu'un jeune homme lui appuie son pistolet et lui brûle la cervelle ; on crie : *Brao* On lui coupe la tête qu'on met sur une pique, et j'ai vu de même sur une pique son cœur, qu'on a promené dans tout Paris ; l'après midi, on pendit le reste de la garnison pris les armes à la main ; on les accrochoit au reverbère de la Grève. On cria grâce pour quelques-uns et pour tous les Invalides. Il y eut aussi quatre ou cinq voleurs pris sur le fait et pendus sur la minute ; ce qui consterna les filous au point qu'on les dit tous décampés. Monsieur le lieutenant de police, épouvanté de la fin tragique du prévôt, envoya sa démission à l'Hôtel-de-Ville. Les oppresseurs voulaient s'enfuir tous de Paris ; mais il y a eu toujours sur pied, depuis lundi soir, une patrouille de cinquante mille hommes. On n'a laissé sortir personne de la capitale. Toutes les barrières ont été brûlées, et tous les commis sont en déroute, comme bien vous le pensez. Les Suisses, gardes du trésor royal, ont mis bas les armes. On y a trouvé vingt-quatre millions dont la ville de Paris s'est emparée. Après le coup de main qui venoit d'emporter la Bastille, on crut que les troupes campées autour de Paris pourroient bien y entrer, et personne ne se coucha. Cette nuit, toutes les rues étoient éclairées ; on jeta dans les rues

présent, ainsi que des chevaux superflus du gouverneur décapité. Il avoit une couronne civique sur la tête. Il donnoit la main à tous les députés. Je marchois l'épée nue à côté de Target, avec qui je causois. Il étoit d'une joie inexprimable. Elle brilloit dans tous les yeux et je n'ai rien vu de pareil. Il est impossible que le triomphe de Paul-Émile ait été plus beau. J'avois pourtant eu plus de joie encore la veille, quand je montai sur la brèche de la Bastille rendue, et qu'on y arbora le pavillon des Gardes et des milices bourgeoisés. Là étoient la plupart des zélés patriotes. Nous nous embrassions, nous baisions les mains des gardes-françaises en pleurant de joie et d'ivresse.

Votre fils, DESMOULINS.

P. S. Hier à l'Hôtel-de-Ville, les 150 députés et les électeurs ont proclamé la paix. Le marquis de Lafayette est nommé général des 16 légions des milices de Paris, les gardes-françaises et les gardes-suissees sont déclarées troupes nationales et désormais à la solde de la nation, aussi bien que les deux premières de nos 16 légions.

M. Bailly est nommé Maire de Paris. En ce moment on rase la Bastille; M. Necker est rappelé; les nouveaux ministres ont remercié ou sont remerciés; Foulon est mort de peur<sup>1</sup>; l'abbé Roy est pendu; le gouver-

<sup>1</sup> C'est un bruit qui courut lors

neur et le sous-gouverneur de la Bastille et les marchands sont décapités sur des échafauds au revers de la Bastille de part et d'autre. On a commencé les spectacles depuis dimanche. — chose insensée!

---

Lettre du Citoyen de Beaubourg à Camille. — dans laquelle il lui rappelle que c'est lui qui l'a aidé à monter le 23 juillet 1793 sur la table magique au Palais-Royal.

M. de Beaubourg a l'honneur de se rappeler au souvenir obligeant de M. Desmoulins; il espère qu'il aura bien voulu lire son Opéra avec la plus grande attention, et se pénétrer à certains égards de la note qui l'accompagne.

M. de Beaubourg brûle de connoître le jugement que M. Desmoulins aura porté sur le tout. Il aura l'honneur de passer chez lui demain matin sur les onze heures. Il l'assure au reste que, pénétré de confiance pour ses talens qu'il admire, ainsi que pour ses principes qu'il révère, il recevra son arrêt, quel qu'il soit, avec une sensible reconnaissance. Assurément il attend bien peu de gloire de ce petit ouvrage, à part le sentiment qui y règne.

Comme amant de la liberté, comme un des plus fiers

organes de la vérité, M. Desmoulin pensera sans doute que d'après l'égalité des droits, les différentes manières de publier sa pensée doivent être également libres ; qu'il doit être permis de représenter ce qu'il est permis d'imprimer ; et qu'il ne peut être nuisible de réciter ou de chanter sur la scène ce qu'il est utile d'écrire ou d'afficher.

Si l'on autorise à reproduire sur le théâtre la vertu avec tous ses accessoires, pourquoi seroit-il défendu de livrer le vice à l'indignation publique et particulièrement le despotisme, source de tous nos maux et le plus grand fléau de la terre ? M. de Beaubourg borne à ces courtes réflexions sa logique de conscience. Celle de M. Desmoulin lui en fera naître assurément de bien plus victorieuses, et c'est celle qu'il implore.

Il reste maintenant à M. de Beaubourg à justifier aux yeux de M. Desmoulin la singularité d'une démarche qui a dû lui paraître nouvelle, surtout d'après son extrême réserve.

Elle se trouvera pleinement justifiée, cette confiance, cette démarche de M. de Beaubourg, lorsque M. Desmoulin saura que dans la soirée du 12 juillet, il a d'abord été son heureux disciple et qu'électrisé tout-à-coup par le feu de son patriotisme, il est devenu son émule et apôtre, sinon aussi éloquent, du moins aussi décidé.

M. de Beaubourg fut le premier qui aida M. Desmoulins à monter sur la table magique du Palais-Royal qu'entouroient des milliers de citoyens. Quelques instans après il fendit la foule et se retrancha lui-même sur une autre table à quelque distance de M. Desmoulins, et y développa les principes grands et féconds dont il venoit de se pénétrer.

M. Desmoulins se souvient peut-être d'un particulier qui, dans son enthousiasme, lui prit les mains, le félicita de tout son cœur et l'embrassa ; ce particulier est précisément M. de Beaubourg. Il tire à honneur d'avoir servi dans la révolution et comme apôtre et comme soldat ; il tire à honneur enfin d'avoir essayé de peindre le courage et le généreux dévouement de M. Desmoulins dans cette belle tirade de son Opéra :

Eh ! bien, voici l'instant que nous attendions tous,  
Allons ! braves François, la victoire est à nous :  
Nous craignons moins la mort qu'un honteux esclavage.  
etc. etc. etc..... ..

aisément, M. Desmoulins s'y reconnoitra. . . . .

Lorsqu'il sera question d'imprimer la pièce, il s'en suivra des notes qui ne laisseront rien à désirer. Sans doute que M. Desmoulins ne refusera pas à M. de Beaubourg de lui remettre quelques notes sur ses signalés services des 12, 13 et 14 juillet. Sans doute aussi qu'il permettra à M. de Beaubourg de compter sur son amitié

et de l'envisager comme un bien de conquête. Il ose l'assurer qu'il a en lui tout ce qu'il faut pour la justifier en dépit de la calomnie et de tous les traits de l'envie.

DE BRANCOURE.

---

Lettre de Camille Desmoulins à son père sur ses ouvrages littéraires et ses principes républicains.

20 septembre 1789.

La meilleure réponse à votre lettre pleine de reproches est de vous envoyer les trois ouvrages. J'ai donc préparé un très gros paquet où vous trouverez quatre exemplaires de *la France libre*, de *la Lanterne*, et nombre d'exemplaires d'une petite feuille, qui vient de me faire infiniment d'honneur, et dont je reçois des complimens partout. (Réclamation en faveur du marquis de Saint-Hurugue). En attendant, je joins à cette lettre un numéro de la *Chronique de Paris*, le journal de la capitale qui passe pour le mieux fait. Je ne connois point l'auteur, et même je lui en veux de son article, comme citoyen. Cependant, comme écrivain, mon amour-propre en est content; ainsi je vous l'envoie pour que vous le joigniez à la correspondance du Palais-Royal que je vous ai déjà fait passer. Opposez ces suffrages imprimés et pu-

bliés d'écrivains que je ne connois point et dont je ne suis pas assez riche pour payer l'encens, aux injures de nos Guisards et à ce que vous appelez l'indignation publique. J'ai peine à croire que j'aie encouru l'indignation de mes chers compatriotes, et il ne peut y avoir que des ignorans, que des imbécilles ou des envieux qui décrivent une brochure qui me fait tant d'honneur et qui m'a attiré les complimens les plus flatteurs de la part d'un homme qui ne m'avoit jamais loué, de M. Target. Au reste, quand je vous envoie le témoignage des journaux et que je vous raconte, comme j'ai fait dans ma dernière lettre, les choses infiniment flatteuses que j'ai entendues au sujet de la *France libre*, je vous fais part de tout cela pour vous seul, afin que vous ne rougissiez point de moi, et non pour exciter l'envie en le redisant à mes compatriotes; je sais que dans son pays personne n'est prophète et il ne faut pas affecter d'ouvrir les yeux de ceux que la lumière blesse. Si vous entendez dire du mal de moi, consolez-vous par le souvenir du témoignage que m'ont rendu MM. de Mirabeau, Target, M. de Robespierre, Gleizal et plus de deux cents députés. Pensez qu'une grande partie de la capitale me nomme parmi les principaux auteurs de la révolution. Beaucoup même vont jusqu'à dire que j'en suis l'auteur. Je rencontrai, il y a trois jours, chez mon libraire, un Picard, vice-président du district des Feuillans. « Ah ! mon cher compatriote, me dit-il, com-

» bien j'ai souffert que notre paroisse fût si mal représentée! du moins, vous en avez soutenu l'honneur, puis-  
 » que l'auteur de la *France libre* est du Vermandois. »  
 Il n'a plus voulu me quitter qu'il ne m'eût emmené souper avec lui, et nous avons lié connoissance. Mais le témoignage qui m'a flatté le plus, c'est celui de ma conscience, c'est le sentiment intérieur que ce que j'ai fait est bien. J'ai contribué à affranchir ma patrie, je me suis fait un nom et je commençai à entendre dire : *il y a une brochure de Desmoulins* ; on ne dit plus : *d'un auteur appelé Desmoulins* ; mais : *Desmoulins vient de défendre le marquis Saint-Hurugue*. Plusieurs femmes m'ont invité à venir dans leur société, et M. Mercier <sup>1</sup> doit me présenter encore dans deux ou trois maisons où on l'en a prié. Mais rien ne pouvoit me procurer un moment aussi heureux que l'a été pour moi celui où le 12 juillet j'ai été, je ne dis pas applaudi par dix mille personnes, au Palais-Royal, mais étouffé d'embrassements mêlés de larmes. Peut-être alors ai-je sauvé Paris d'une ruine entière et la nation de la plus horrible servitude. Et les cris de quelques dévotes, de quelques imbécilles, me feroient repentir de ma gloire et de ma vertu ? Non, ceux qui disent du mal de moi, vous trompent ; ils se mentent à eux-mêmes.

<sup>1</sup> L'académicien de ce nom, auteur du *Tableau de Paris*. (Note de l'éditeur.)

nes ; et au fond de leur cœur à  
 qui me ressembloit. Ils ont l'air  
 à n'y a qu'eux qui vous allèrent  
 que celui qu'ils disent. Ce sont  
 icement conseiller Jacob, dont  
 hiré les membres. Eux-mêmes  
 déchirés. J'oppose de langues à  
 lances sur ma prétendue tête.

L'ouvrage de *la Lanterne* ne veut pas l'autre et n'au-  
 roit fait déchoir dans l'opinion. J'y avais mis mon  
 Cependant j'en ai entendu dire du bien. et si le librai-  
 re me trompe pas, personne n'a dit de mal.

Ce que vous me dites de Guine achève de me fixer à  
 Paris, pour lequel je commençais déjà à avoir une forte  
 inclination. En conséquence, je vais me mettre dans mes  
 meubles avant la fin du mois.

Je crois que je vais travailler avec Mirabeau et j'espère  
 être en état de me passer de vos secours. Vous m'oblige-  
 rez cependant de m'envoyer des chemises et surtout deux  
 paires de draps, le plus promptement possible. Je compte  
 être dans mes meubles à la Saint-Remy.

Je suis allé hier à Versailles ; en abordant M. Deviel-  
 ville, il a changé sensiblement de visage ; il m'a dit, quand  
 je lui en ai demandé la raison, qu'il étoit malade ; qu'il ne  
 m'avoit pas d'abord reconnu. Après deux heures de con-  
 versation, il s'est plaint que M. Fréteau ait lu à l'assem-

blée nationale, il y a un mois, un mémoire de vous, pour qu'il y ait un siège à Guise. Je ne conçois pas comment vous avez envoyé ce mémoire. Il y a un mois ; l'assemblée nationale avoit à s'occuper d'autre chose que du bailliage de Guise et on a dû rire de votre empressement. En second lieu, M. Devieville n'a pas tort de trouver que c'étoit à lui que vous deviez adresser ce mémoire. Je ne suis pas moins surpris que je n'en aie rien su qu'hier. J'ai peine à croire pourtant que la froideur que m'a montrée mon cousin vienne de là.

L'activité vous manque. Vous restez dans votre cabinet et il faut se montrer dans les démocraties. Puisque vous êtes désœuvré, mandez-moi des nouvelles de Guise, dites-moi s'il y a garnison, quels sont maintenant les notables de la ville, ce que c'est que votre comité provisoire et votre commune ; si votre milice bourgeoise a un uniforme ; donnez-moi des nouvelles de Dubucquoi<sup>1</sup> et son adresse ; des nouvelles d'Hénin et de Fontaine<sup>2</sup> : j'ai toujours un peu sur le cœur le tour qu'ils m'ont joué à Laon.

Plaide-t-on à Guise ?

Voilà vos dimes et vos matières bénéficiales et votre juridiction à vau l'eau.

<sup>1</sup> Frère de Camille mort à l'armée.

<sup>2</sup> Anciens camarades de Camille, propriétaires-cultivateurs à Guise.

Vous avez manqué de politique , quand , l'année dernière, vous n'avez pas voulu venir à Laon et me recommander aux personnes de la campagne qui auroient pu me faire nommer. Je m'en moque aujourd'hui. J'ai écrit mon nom en plus grosses lettres dans l'histoire de la révolution que celui de tous nos députés de la Picardie ; mais la considération dont je jouis ici ne peut vous être bonne à rien et j'aurois voulu vous être bon à quelque chose et vous faire rendre justice.

Vous vous êtes aliéné M. Devieville , qui , à son retour de l'assemblée nationale , auroit pu vous soutenir par son crédit et entre nous par son parti , au lieu que je crois entrevoir qu'il y a deux partis à Guise et que vous n'êtes d'aucun. Vous croyez peut-être que ma devise est *audax et edax*. Point du tout. Ce n'est point la faim qui m'a donné cette hardiesse. Vous pouvez vous souvenir que j'ai toujours eu les principes que je viens de professer ; à ces principes , s'est joint le plaisir de me mettre à ma place , de montrer ma force à ceux qui m'avoient méprisé , de me venger de la fortune qui m'a toujours poursuivi , en remplaçant à mon niveau ceux qu'elle avoit élevés au dessus de moi. Ma devise est celle des honnêtes gens : *Cæsar vi priorem* ; la devise des aristocrates est celle de Pompée : *Pompeius vi parem*. *L'égalité et point de supérieur comme César.*

---

Lettre de Camille Desmoulins à son père dans laquelle il lui parle  
de ses rapports avec Mirabeau.

22 septembre 1789.

Mon très cher père,

M. de Mirabeau, chez lequel je dinai hier à Versailles, m'apprit que le parlement de Toulouse venait de brûler ma *France libre*. J'attends le réquisitoire, que je suis curieux de lire. Cela me vaudra une édition de plus, s'il n'y a pas eu de contrefaçon dans ce pays-là.

Mon discours de *la Lanterne* s'est vendu, et l'édition est à peu près épuisée. C'est la seule brochure qui se soit vendue ces jours-ci; mais on est si las de toutes ces feuilles, que je crains d'en faire tirer une seconde édition. La demi-feuille que je vous ai envoyée par la poste, en faveur du marquis de Saint-Hurugue, a fait beaucoup d'honneur à mes principes, et j'en ai reçu des complimens de tous côtés. Ce succès de mes brochures de l'année, si différent de celui qu'elles ont à Guise, me détermine à fixer mon domicile à Paris. J'ai pris un logement en face de l'hôtel de Nivernois, où je vais entrer à la St.-Remy. Comme la dépense a absorbé bien au-delà du produit de mon dernier ouvrage, j'ai pensé que vous ne refu-

serez pas de m'aider de cinq à six louis, et que vous prendrez en considération les friponneries que j'ai éprouvées de mes libraires. Je vous prie de ne pas me les refuser, si cela est possible.

Je vous envoie le numéro 9 des *Révolutions de Paris*, à cause de la mention qu'il fait, page 12, des services que j'ai rendus à la patrie. J'ai pris le parti de ne plus faire que des ouvrages soignés, et de retrancher sur ma dépense au profit de ma réputation. M. de Mirabeau m'a offert de travailler à son journal. J'hésite, et j'attends vos conseils.

A l'instant m'arrive une lettre de Mirabeau qui me mande sur-le-champ à Versailles. La *Chronique de Paris* a fait hier le plus grand éloge de moi, à cause de ma réclamation pour M. de Saint-Hurugue. Adieu.

Votre fils,

DESMOULINS.



Lettre de Camille à son père sur ses ouvrages littéraires, ses rapports avec Mirabeau chez lequel il travaille à lui préparer des motions.

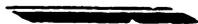
29 septembre 1789.

Mon très cher père,

M. Gelli a dû vous faire passer, il y a quelques jours, deux *France libre*, une *Lanterne*, une trentaine de *Réclamations en faveur du marquis de Saint-Hurugue*, et le numéro 9 des *Révolutions de Paris*. Est-ce que vous ne les auriez pas reçus? Je n'ai pas reçu de lettre de vous depuis huit jours. Vous pouvez toujours m'écrire à l'hôtel de Pologne. J'attends aussi votre réponse pour l'article des six louis que je vous demande pour ne pas manquer de parole à mon tapissier. Je vous écris ceci à Paris, où je viens d'arriver à l'hôtel de Pologne, pied-à-terre que j'ai gardé. Depuis huit jours, je suis à Versailles chez Mirabeau. Nous sommes devenus de grands amis; au moins, m'appelle-t-il son cher ami. A chaque instant il me prend les mains, il me donne des coups de poing; il va ensuite à l'assemblée, reprend sa dignité en entrant dans le vestibule, et fait des merveilles; après quoi, il revient dîner avec une excellente compagnie, et parfois sa maîtresse, et nous buvons d'excellens vins. Je sens que sa table trop délicate et trop chargée me corrompt. Ses vins de Bor-

deux et son mariage. On ne peut que se résigner vo-  
 nement à me dissimuler, et j'ai fort souvent essayé  
 à reprendre comme mon ami, et à lui donner  
 les aristocrates, dont le crime est de venir à ces dîners  
 diners. Je prépare des motions et des discours, et  
 m'initier aux grandes affaires. J'aimerais que je ne  
 trouver heureux, en me voyant me présenter à vous  
 de me voir devenu le comédien et l'ami de M. de  
 brûlé par le parlement de Toulouse. et avec la réputation  
 d'excellent citoyen et de bon citoyen. Ma lecture est  
 à présent la même sensation que la France libre. Il y a  
 trois jours, étant dans le vestibule des États-généraux, et  
 quelqu'un m'ayant nommé, je vis tout le monde et un  
 bre de députés des trois ordres, me regarder avec une  
 curiosité qui flatte mon amour-propre. et qui ne m'em-  
 pêche pas de n'être point très heureux. Dans un  
 moment, je trouve la vie une chose délicate, et le mo-  
 ment d'après je la trouve presque insupportable. et cela  
 dix fois dans un jour. J'ai vingt courses à faire, une phi-  
 lippique dans la tête, une motion à l'imprimerie et une  
 seconde édition de ma France libre. M. de M. attend  
 ce soir. Adieu. Portez-vous bien, et ne dites plus tant de  
 mal de votre fils,

DESMOULINS.



Lettre de Camille à son père sur le retour du roi à Paris après les journées des 5 et 6 octobre et sa demande réitérée de quelques louis pour l'aider à acheter des meubles.

8 octobre 1789.

Mon cher père,

J'ai passé deux semaines charmantes chez Mirabeau ; mais voyant que je ne lui étois bon à rien , je lui ai dit adieu , et suis revenu à Paris. Nous nous sommes quittés pour nous reprendre et bons amis ; il m'a invité à venir passer huit jours avec lui toutes les fois que cela me feroit plaisir. Pendant mon séjour à Versailles , il m'a chargé de faire un mémoire pour la ville de Belesme contre son subdélégué et l'intendant d'Alençon ; je l'ai fait.

Je vous fais passer deux journaux entr'autres où l'on m'a beaucoup loué. Ces éloges ne me sont parvenus que bien tard. Tous ou presque tous m'ont donné un coup d'encensoir , mais je n'en suis pas plus riche pour cela. L'autre jour M. de Montmorency , M. de Castellane , M. l'abbé Syeyes , Target , me disoient les choses les plus agréables sur ma *Lanterne*. Cette célébrité ajoute encore à ma honte naturelle d'exposer mes besoins. Je n'ose même les découvrir à M. de Mirabeau. En vérité, vous êtes à

mon égard d'une injustice extrême; vous voyez que malgré mes ennemis et mes calomniateurs, j'ai su me mettre à ma place parmi les écrivains, les patriotes et les hommes à caractère. Grâce au ciel, je suis content de ma petite réputation, je n'en ambitionne pas davantage. Il est autour de moi bien peu de personnes à qui je puisse porter envie, mais cela n'empêche pas que je n'aie retiré que 12 louis de ma *Lanterne* qui en a rapporté 40 à 50 au libraire; que je n'aie retiré que 30 louis de ma *France libre* qui a rapporté mille écus au libraire: Le bruit qu'ont fait ces ouvrages m'a attiré sur le corps tous mes créanciers qui ne m'ont rien laissé parce que je n'ai pas voulu troubler de leurs clameurs la jouissance nouvelle de ma renommée éphémère. Me voilà donc presque sans créanciers, mais aussi sans argent. Je vous en supplie, puisque voilà le moment de toucher vos rentes, puisque le prix du bled se soutient, envoyez-moi six louis. Voilà le roi et l'assemblée nationale à demeure ici, je veux demeurer à Paris, j'abandonne mon ingrat et injuste pays. Je veux profiter de ce moment de réputation pour me mettre dans mes meubles, pour m'immatriculer dans un district; aurez-vous la cruauté de me refuser un lit, une paire de draps? suis-je sans avoir, sans famille? est-il vrai que je n'ai ni père ni mère? mais, direz-vous, il falloit employer à avoir des meubles ces 30 ou 40 louis. Je vous répondrai: il falloit vivre; il falloit payer des dettes que vous m'avez

forcé de contracter depuis 6 ans ; car depuis 6 ans je n'ai pas eu le nécessaire. Dites vrai, m'avez-vous jamais acheté des meubles ? m'avez-vous jamais mis en état de n'avoir point à payer le loyer exorbitant des chambres garnies ? O la mauvaise politique que la vôtre de m'avoir envoyé deux louis à deux louis , avec lesquels je n'ai jamais pu trouver le secret d'avoir des meubles et un domicile. Et quand je pense que ma fortune a tenu à mon domicile ; qu'avec un domicile j'aurois été président , commandant de district , représentant de la commune de Paris ; au lieu que je ne suis qu'un écrivain distingué : témoignage vivant qu'avec des vertus , des talens , l'amour du travail , un caractère et de grands services rendus , on peut n'arriver à rien. Mais , chose étonnante ! voilà dix ans que je me plains en ces termes , et il m'a été plus facile de faire une révolution , de bouleverser la France , que d'obtenir de mon père , une fois pour toutes , une cinquantaine de louis , et qu'il donnât les mains à me commencer un établissement. Quel homme vous êtes ! avec tout votre esprit et toutes vos vertus , vous n'avez pas même su me connoître. Vous m'avez éternellement calomnié ; vous m'avez appelé éternellement un prodigue , un dissipateur , et je n'étois rien moins que tout cela. Toute ma vie , je n'ai soupiré qu'après un domicile , après un établissement , et après avoir avoir quitté Guise et la maison paternelle , vous n'avez pas voulu qu'à Paris j'eusse un autre gîte qu'une hôtellerie,

et voilà que j'ai trente ans. Vous m'avez toujours dit que j'avois d'autres frères ! oui, mais il y a cette différence que la nature m'avoit donné des ailes et que mes frères ne pouvoient sentir comme moi la chaîne des besoins qui me retenoit à la terre.

Vous avez appris sans doute la grande révolution qui s'est faite. *Consummatum est*. Le roi, la reine, le dauphin sont à Paris. 50,000 hommes, 10,000 femmes, ont été les chercher avec 22 pièces de canon. Il y a eu 7 gardes-du-corps tués, 6 gardes nationaux, une femme et 6 bourgeois. A l'arrivée de la famille royale, j'ai cru voir six familles de Perses derrière le char de Paul Emile. Le roi et la reine devoient fondre en larmes. Ils ne sont entrés que la nuit. On crioit : « *Nous amenons le boulanger, la* » *boulangère et le petit mitron.* » Hier, aux Tuileries, la reine s'est montrée à la fenêtre ; elle a causé avec les poissardes, elle en a invité à diner ; il s'est tenu à la croisée des espèces de conférences entre les dames de la cour et les dames de la halle. La reine a demandé grâce pour le comte d'Artois et le prince de Condé. Les dames de la halle ont accordé la grâce, scène infiniment ridicule. Aujourd'hui elles sont allées chercher l'assemblée nationale qui vient aussi à Paris. Adieu, car il faut que je fasse mille courses.

Aidez-moi donc dans ces circonstances et envoyez-moi un lit, si vous ne pouvez m'en acheter un ici. Est-ce que

vous pouvez me refuser un lit ? Je vous ai dit que je ne voulois plus entendre parler de Guise. Votre nullité dans ce pays et à plus forte raison la mienne m'en ont détaché. Faites donc quelque chose pour moi, pour votre fils aîné.

DESMOULINS.

L'heure de la poste étoit passée, j'ai rouvert ma lettre pour insister encore sur mes besoins. Tout ce que j'apprends de Guise par les lettres du cousin Devieville me confirme dans la pensée de renoncer à ce pays, les antipodes de la philosophie, du patriotisme et de l'égalité. J'ai à Paris une réputation, on me consulte sur les grandes affaires; on m'invite à dîner; il n'y a aucun faiseur de brochures dont les feuilles se vendent mieux : il ne me manque qu'un domicile; je vous en supplie, aidez-moi, envoyez-moi 6 louis ou bien un lit.

---

Lettre de Camille à son père relativement à son journal des révolutions de France et de Brabant.

4 décembre 1789.

Mon cher père,

Je vous ai fait passer le n° 1<sup>er</sup> de mon journal; ne l'avez-vous point reçu? Je vous prie de m'en accuser la réception. Je vous envoie deux prospectus. Si faire se peut, car nul n'est prophète en son pays, envoyez-moi des souscriptions. Me voilà journaliste et déterminé à m'accroître amplement de la liberté de la presse. On a trouvé mon premier n° parfait; mais soutiendrai-je ce ton? J'ai tant d'occupations que je vous écris ceci à deux heures après minuit. Je vous embrasse. Bon soir.

Votre fils,

DEMOULINS.

Je vous souhaite la bonne fête et un joyeux Saint-Nicolas. Devinez-vous que je serais un Romain quand vous me baptisiez *Lucius*, *Sulpicius*, *Camillus*? et prophétisez-vous?

---

Lettre de Mangourit <sup>1</sup> à Camille. Il lui offre ses services comme col-  
laborateur dans son journal des *Révolutions de France et de*  
*Brabant*.

Paris, passage des Petits-Pères, hôtel des Etats-Généraux,  
au quatrième, N. 4.

13 décembre 1789.

Monsieur,

Ayant appris par M. de Pussy, rédacteur du *Courrier National*, que vous cherchiez un collaborateur, je passai chez vous vendredi dernier, et vous me fîtes l'honneur de me dire que sous quinze jours vous vous décideriez. Vous trouverez ci-joint quelques notices qui vous permettront de juger mes offres. Vous avez concouru à la révolution; j'ai écrit moi-même en juillet 1788 le *Tribun du Peuple*, le premier ouvrage qui l'ait excitée; c'est le premier coup de tambour.

Votre *Lanterne*, pour avoir été brûlée par le parlement, n'en éclaire que davantage. Mes *Gracques* ont été brûlés, rissolés par le parlement de Bretagne. Je suis le père des journalistes libres, et si je n'avois pas été indignement ran-

<sup>1</sup> En 1796 agent diplomatique du directoire exécutif près de la petite république du Valais.

uné par un impu de l'homme

Mon cher père, je suis en bonne santé.

Vous êtes gai. Malgré quelques jours de maladie, je suis toujours en bonne santé. Au reste, j'ai des connaissances en français et sûres, des notions générales en tout genre. J'ai été militaire, ingénieur, et au régiment, je n'écrivais pas par là. Au reste, si vous voulez une petite lanterne de poche, votre Lanterne, ou un cheval de bois à votre usage, je fournirai de bon cœur mes services.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble  
et très obéissant serviteur.

MARCOUX.

---

lettre de Camille à son père relative à son journal des *Révolutionnaires*  
*de France et de Brabant.*

31 décembre 1789.

Mon cher père,

Recevez mes souhaits de bonne année, vous, ma chère  
mère, mes frères et sœurs. La fortune s'est lassée de me

poursuivre. Jugez du succès de mon journal. J'ai dans la seule ville de Marseille 100 abonnés et dans celle de Dunkerque 140. Si j'avois prévu cette affluence d'abonnés, je n'aurois pas conclu avec mon libraire le marché de deux mille écus par an; il est vrai qu'il m'en promet quatre mille quand je serai arrivé à 3000 souscripteurs (tant ces libraires sont juifs)! Au reste ce n'est pas l'argent que j'ai en vue dans cette entreprise, mais la défense des principes. Quelles lettres, quelles vérités flatteuses je reçois! On m'avoit dit que la reine avoit chargé M. de Gouvion, major-général, de demander ma détention. Ce bruit est venu aux oreilles de M. de Gouvion qui m'écrit pour me témoigner bien d'autres sentimens. Sur un mot de mon n° 5, M. de Lafayette vient de me prier de lui écrire, si je n'ai pas le temps de passer chez lui pour m'expliquer avec lui sur les griefs que je lui reproche. L'un m'appelle le meilleur écrivain; l'autre le plus célèbre défenseur de la liberté; mais il est facile d'être modeste, lorsqu'on ne vous déprécie pas. Je suis devenu assez indifférent à ces éloges, et autant je paroissois vain lorsqu'on se plaisoit à m'humilier, autant je rabats aujourd'hui des choses flatteuses qu'on m'adresse. Ce qui me touche bien plus, ou plutôt la seule chose qui me touche, c'est l'amitié des patriotes et les embrassemens des républicains qui viennent me voir et quelques-uns de fort loin. Adieu.

Je vous embrasse mille fois. Peut-être dans peu pourrai-je vous demander mon frère.

Votre fils ,

**DESBOULLES.**

---

Lettre du député Reubell <sup>4</sup> à Camille.

5 janvier 1790.

Paris, rue Saint-Honoré, N. 302.

Monsieur ,

Votre prospectus des révolutions de France et de Brabant nous ayant été distribué, je me suis ressouvenu de vous avoir vu , entendu et lu avec le plus grand intérêt dans le temps que j'étois membre du comité des recherches, et aussitôt je me suis fait inscrire au nombre de vos abonnés. En parcourant le n° 5, j'ai remarqué qu'une exclamation de ma part sur les juifs vous avait paru extraordinaire. Je n'en ai pas moins succombé à la tentation de vous expliquer le sens de mon opposition à l'admission des juifs aux droits de citoyens français. Je

<sup>4</sup> Conventiennel.

doute fort que dans toute l'assemblée il y ait quelqu'un de plus tolérant que moi. Le culte sans doute ne peut être un motif d'être exclu ; mais s'il est lié à des principes civils et politiques , incompatibles avec les principes de la société à laquelle vous voulez être admis, cela commence à devenir problématique. Voudriez-vous vous donner la peine , monsieur , de lire l'adresse des juifs de Metz , des trois évêchés d'Alsace et de Lorraine du 31 août dernier, ci-jointe, et méditer sur la quatrième partie de leurs conclusions portant : « Nous serons maintenus dans le libre » exercice de nos lois , rits et usages , et nous conser- » verons nos synagogues, nos rabbins et nos syndics de la » même manière que le tout existe aujourd'hui. » Que pensez - vous d'individus qui veulent devenir François et cependant exister en corps de nation ; qui veulent participer à tous les emplois civils , militaires et administratifs françois , et cependant conserver des administrateurs juifs , des juges juifs , des notaires juifs , le tout exclusivement ; qui veulent avoir d'autres lois sur les successions , sur les mariages , sur les tutelles , sur la majorité , etc. , que les citoyens françois leurs voisins ; qui veulent conserver des boucheries , boulangeries , cabarets séparés , et continuer à maintenir pour principes qu'ils ne pourront ni boire , ni manger , ni se marier avec des François ! Vous voyez que ce n'est pas moi qui exclus les juifs ; ils s'excluent eux-mêmes. Votre bon esprit vous fera aperce-

voir aisément qu'il y aura encore beaucoup de choses à dire, lorsque la question de leur admissibilité sera traitée. Quand le juif, en sortant de sa synagogue, pourra dire : Je rentre dans la foule et je suis les mêmes lois de lois civiles et politiques que mes voisins. Alors comme autre. mais jusques là il sera au moins permis de suspendre son jugement sur la possibilité de leur admission. et si vous aviez eu la satisfaction d'habiter seulement pendant six mois parmi ces messieurs en Alsace, vous en auriez une idée un peu moins vague. Que ne puis-je, monsieur, vous en imposer la pénitence ! votre humanité au bout de quelques heures de séjour vous porteroit à coup sûr à employer tous vos talens en faveur de cette classe nombreuse, laborieuse et brave de mes infortunés compatriotes opprimés et pressurés de la manière la plus atroce par la horde cruelle de ces Africains entassés dans mon pays. Si vous désiriez d'ailleurs avoir une idée de mes principes, je vous joins de quoi vous satisfaire. Que vous lisiez ou non les manuscrits, je vous prie de me les renvoyer avec l'adresse imprimée des juifs, qui me sera peut-être encore nécessaire.

J'ai l'honneur d'être avec la plus parfaite considération,  
monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

REUBELL, député.

---

Lettre de Manuel <sup>1</sup> à Camille.

12 janvier 1790.

Monsieur,

Je n'ai point l'honneur de vous connoître, mais j'en ai bien le désir, car je vous lis. Votre journal est un de ceux dont l'assemblée nationale a besoin. Ce sont les hommes de lettres, quand ils ont votre courage et vos principes, qui font les révolutions. Il ne faut rien moins que mon dévouement à la chose publique qui prend mes jours et mes nuits pour ne vous avoir pas encore remercié d'un abonnement que je ne vous paie que par mes vœux et ma reconnaissance. Si vous pouviez me procurer l'occasion de vous servir, il me seroit doux de m'acquitter.

Il ne me manque que votre plume et du temps pour me rendre aux lettres.

J'ai l'honneur d'être avec une estime franche et un vrai attachement, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

MANUEL, administrateur.

<sup>1</sup> Dans la suite procureur de la commune de Paris et député à la convention. (Note de l'éditeur.)

---

Lettre de M. Merlin de Douai à Camille.

17 janvier 1789

Permettez, Monsieur, à un des plus zélés patriotes de  
éclamer dans votre très patriotique et très excellent  
journal deux petites pièces, l'une pour tel extrait que  
vous jugerez à propos de faire de la lettre anonyme es-  
oimée qui m'est adressée par une personne dont je ne  
connois pas l'écriture, mais qui paroit avouer des senti-  
mens que vous et moi : l'autre pour une an-  
nonce qui m'est envoyée de Lille par M. de ...  
qui leur a fait connoître le patriotisme d'un grand nom-  
bre de citoyens de cette ville.

Je profite avec grand plaisir de cette occasion pour  
sous le patronage de M. Guffroy votre ami et le mien pour vous  
offrir le tribut que je dois aux talens et aux sentimens  
déployés dans vos ouvrages.

J'ai l'honneur d'être avec une parfaite  
considération,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

MERLIN.

*Député de Douai à l'Assemblée nationale.*

P. S. Je crois devoir vous faire observer qu'il faudroit  
promptement déjouer l'aristocratie belge.

Lettre de Cochet <sup>1</sup> à Camille.

12 février 1790.

Monsieur,

Monsieur Mortier du Cateau, fils de notre député à l'assemblée nationale, m'a fait espérer que vous accueilliez ma missive, si j'osois prendre sur moi de vous écrire directement. Persuadé qu'il ne m'a pas trompé, je hasarde donc de vous écrire tant en son nom qu'en celui de tous les bons citoyens de ce pays.

De crainte de vous ennuyer dès l'abord, je passe droit au fait. Daignez lire la requête ci-jointe, puis en donner quelqu'extrait au public.

Notre bon patriote que l'on persécute a le premier levé la tête parmi nous, il a le premier excité le peuple à former une garde nationale à l'instar de celle de Paris, il a parlé hardiment et sans détour; il n'a pas déguisé ses sentimens pour la liberté, et tout d'un coup il s'est trouvé criminel sans avoir rien à se reprocher, et malgré l'estime de tous les bons citoyens. Ne voilà-t-il pas un petit miracle digne de la calotte! Réflexions de votre part, s'il vous plait.

<sup>1</sup> Plus tard membre de la convention. (Note de l'éditeur.)

Autre objet à vos réflexions : ce village ( composé de quatre mille âmes et plus ) toujours têtè à son ordinaire, se hâte de nommer des officiers municipaux et des notables. Dès le lendemain le conseil général s'assemble; on délibère qu'il faut veiller à la conservation des propriétés publiques; on se transporte en conséquence sur un bois de cinq cents arpens attaché à l'archevêché de Cambrai, on le trouve dans le plus pitoyable état; aucun arbre de force, sauf 20 chênes, la plupart défectueux; fort peu de futaie; point d'espérance d'y faire le marteau d'ici à long-temps; une infinité de délits. Ordre aux gardes de Monseigneur de se retirer, d'autres y sont établis, envoi du tout à l'assemblée nationale et entr'autres de copie de la lettre ci-jointe; et les aristocrates de gémir, de crier au feu, au voleur, à l'assassin, d'en appeler au jugement dernier, etc. . .

Maintenant, citoyen excellent, le plus formidable antagoniste de l'aristocratie, daignez dire un mot de vos voisins, Spartiates par le courage. C'est tout ce que nous demanderons, et en revanche nous vous décernerons une couronne mêlée de lauriers et de gazon.

J'ai l'honneur d'être avec la plus  
sincère admiration,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

COCHEZ.

Catillon en Cambresis, 12 février 1789.

Lettre de Guffroy (plus tard conventionnel), à Camille.

J'ai fait insérer, à la prière de MM. Desartel et Chel-  
lier, patriotes zélés, la partie de l'adresse de cette ville dans  
laquelle les officiers municipaux et la garde nationale  
proposent le projet de la confédération générale de toutes  
les gardes nationales du royaume. J'y ai joint le décret  
de l'assemblée nationale.

Eh bien ! qu'avez-vous prétendu par là, me direz-  
vous ? Faire rendre justice aux municipaux et gardes na-  
tionaux d'Arras qui les premiers, 'oui, mon cher Camille,  
les premiers ont présenté à l'assemblée nationale le projet  
de cette confédération qui eût été bien intéressante pour  
le patriotisme, s'il n'y avoit eu que des gardes nationales  
réunies volontairement avec les régimens patriotes aussi  
venus et réunis *ultrò*.

La ville de Paris s'est emparée de l'honneur de la pro-  
position de réunir toutes les gardes nationales ; mais,  
sachez-le bien, nos habitans d'Arras avoient fait les pre-  
miers, je le répète, la proposition de cette superbe confé-  
dération qui auroit été vraiment républicaine, si le cor-  
net à bouquin ministériel n'étoit venu corner pour rallier  
avec les patriotes tous les vieux masques aristocratiques ;  
est-ce donc à coup de lettres ministérielles et d'administra-

tion royale par rang d'ancienneté qu'on devient citoyen françois et digne de concourir au rétablissement de la chose publique ?

GERVOT.

---

Lettre de Saint-Just à Camille Desmoulins.

(Nous respectons l'orthographe de Saint-Just.)

Monsieur ,

Si vous étiez moins occupé j'entrevois dans quelques détails sur l'assemblée de Chauni où se sont trouvé des hommes de toutes trempes et de tout calibre. Malgré ma minorité j'ai été reçu. Le sieur Gelli, votre confrère au baillage de Vermandois, m'avoit dénoncé. On la chassé par les épaules. Nous avons vu là vos compatriottes MM. Saulce , Violette et autres dont j'ai reçu beaucoup de politesses. Il est inutile de vous dire (car vous n'aimez pas la sottie louange) que votre pays s'enorgueillit de vous.

Vous avez su avant moi que le département étoit définitivement à Laon. Est-ce un bien, est-ce un mal pour l'une ou l'autre ville ? Il me semble que ce seroit

qu'un point d'honneur entre les deux villes et les points d'honneur sont très peu de chose presque en tout genre.

Je suis monté à la tribune, j'ai travaillé dans le dessein de porter le jour dans la question du chef-lieu, mais je ne suivi rien, je suis parti chargé de complimens comme l'âne de reliques ayant cependant cette confiance qu'à la prochaine législature je pourrai être des vôtres à l'*assemblée nationale*.

Vous m'aviez promis de m'écrire, mais je prévois bien que vous n'en aurez pas eu le loisir. Je suis libre à l'heure qu'il est. Retournerai-je auprès de vous ou resterai-je parmi les sots *aristocrates* de ce pays ci.

Les paysans de mon canton étaient *venu* alors de mon retour de Chauny me chercher à Manicamp. Le comte de Lauragnais fut fort étonné de cette ceremonie rusti-patriotique. Je les conduisis tous chez lui pour le visiter. On nous dit qu'il est au champs et moi cependant je fis comme Tarquin j'avais une baguette avec laquelle je coupai la tête a une fougere qui se trouva près de moi sous les fenêtres du chateau et sans mot dire nous fimes volte face.

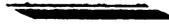
Adieu, mon cher Desmoulins. Si vous avez besoin de moi écrivez moi. Vos derniers numeros sont pleins d'excellentes choses. Appollon et Minerve ne vous ont point encore abandonné ne vous en deplaise. Si vous avez quelque chose à faire dire à vos gens de Guise, je les re-

verrai dans 8 jours à Laon où j'irai faire un tour pour affaires particulières.

Adieu encore, gloire, paix et rage patriotique,

**Saint-Just.**

Je vous lirai ce soir car je ne vous parle de vos derniers numeros que par oui dire.



Lettre de Camille à son père.

13 mars 1790.

Mon très cher père ,

Je vois bien qu'il vous est plus facile de vous passer de mes nouvelles que moi des vôtres. Mes occupations devaient être auprès de vous l'excuse de mon silence et je ne m'attendais pas que vous me puniriez en ne m'écrivant plus, parce que je vous ai écrit par la voie de mon journal<sup>1</sup>. Je succombe à la fatigue et aux chagrins ; je n'enrichis que mon libraire. J'apprends qu'on me contrefait

<sup>1</sup> Voyez cette lettre dans le N. 7 des *Révolutions de France et de Brabant* ; elle est du plus haut intérêt.

dans le Languedoc et la Provence et je sens que de plus en plus mon entreprise est au-dessus de mes forces. Lorsque j'ai sacrifié depuis six mois tout mon argent à payer des dettes, à me donner un domicile, des meubles et des effets pour plus de cent louis, de grâce apprenez-moi du moins que vous n'êtes pas de mes ennemis, et joignez-vous à ceux qui m'encouragent. J'ai reçu quelques lettres infiniment honorables des Linguet, des Lameth, des d'Aiguillon et de ce qu'il y a de plus illustre dans l'assemblée nationale. Je ne vous demande point des nouvelles de Guise; mais donnez-m'en de vous. Il y a bien des momens, où, malgré les complimens d'une foule de gens qui me disent que j'ai les flèches d'Hercule, je me trouve aussi malheureux, aussi abandonné que Philoctète dans l'île de Lemnos. Mon libraire m'assure qu'il vous fait passer et à mon frère mes numéros. Je vous embrasse mille fois.

DESMOULINS.

---

Réponse de M. Desmoulin père à la lettre de Camille en date du  
18 mars 1790.

18 mars 1790.

Non, mon fils, je ne suis point et ne puis jamais être

de vos ennemis ; vous n'avez pu avoir ce soupçon que dans le délire de l'imagination ou du désespoir. Je suis et serai toujours votre ami et votre meilleur ami. Votre mère est de moitié dans ce sentiment, car il y a bien quinze jours qu'elle et ma conscience me sollicitent de vous écrire, sans en trouver le moment à cause de mes maux et des embarras nombreux qui suivent ma pénible gestion.

J'aime à vous voir plus touché de la correspondance et de la cordialité de Dubucquoi, que de tant de témoignages honorables, qui sont pourtant bien faits pour vous encourager dans la poursuite de votre grande œuvre. S'il ne manque à votre satisfaction que mon *bravo*, recevez-le ; il y a long-temps que je vous l'ai donné tout bas, comme il convient à un père.

Tant qu'il vous restera un père, une mère, des frères et des sœurs, votre comparaison clochera avec ce Philoctète, que j'ai lieu de craindre de devenir plus que vous, si on ne me laisse que mes douleurs et mes malheurs.

Mon île commence à devenir bien déserte pour moi ; ou ce qui est pire, elle ne me paroît plus pleuplée que de singes, de tigres, de serpens et d'oiseaux voraces, qui infestent nos marais de l'Oise.

Votre père, DESMOULINS.

---

Lettre de Paré <sup>1</sup> à Camille Desmoulins.

Monsieur,

Je vous prie de me faire le plaisir de me donner votre avis sur la question suivante : un citoyen actif, dans les liens d'un décret d'ajournement, peut-il valablement être élu président d'une assemblée élémentaire ? je suppose le décret notifié.

Je suis d'avis de l'affirmative, et voici sur quoi je me fonde : pour être habile à posséder toutes les places que donne la confiance publique, il suffit d'être citoyen actif, il suffit de remplir les conditions prescrites par la constitution. La qualité de citoyen est indépendante de toutes les lois et de toutes les volontés ; c'est un avantage attaché et inhérent à l'individu qui naît dans le sein de la société ; son existence est son titre ; tant qu'il conserve son existence civile et naturelle, il doit jouir du droit de citoyen, et si la confiance se déclare en sa faveur, il peut être porté à toutes les places. Un décret de prise de corps ne prive point celui qui en est atteint de son existence civile, ne lui ôte point par conséquent la qualité de citoyen, et ne peut point le priver des droits attachés à cette qualité ; le décret suspendra la confiance publique, mais ne suspendra point l'exercice de ces droits, et s'il arrive que le

<sup>1</sup> Plus tard ministre. (Note de l'éditeur.)

décret de prise de corps ne diminue en rien la confiance ; si le citoyen réunit les suffrages , il peut exercer la plénitude de ses droits.

On m'a objecté qu'un officier public, frappé d'un décret d'ajournement ou de prise de corps , étoit suspendu de ses fonctions.

J'ai répondu qu'il n'y avoit aucune analogie entre les fonctions attachées à une charge et une inhérente à la qualité de citoyen ; que dans le premier cas la confiance publique étant forcée par la loi , la loi devoit la suspendre lorsque l'officier public étoit prévenu de crime ; que dans le second cas la confiance publique étant libre , on ne pouvoit ni la détruire ni la suspendre , lorsqu'elle se déclaroit en faveur d'un individu membre de la société , et qui remplissoit toutes les conditions physiques , pour ainsi dire , imposées par la loi générale de l'État.

Je vous prie , monsieur , de m'éclairer sur cette question. Mille pardons si je vous distrais de vos grandes occupations , mais j'ai cru devoir aller à la source des lumières.

J'ai l'honneur d'être, avec la plus parfaite estime, votre très humble et très obéissant serviteur ,

PARÉ , avocat ,

rue des Cordeliers , passage du Commerce.

Lettre de Davout <sup>1</sup> à Camille Desmoulins.

Hesdin, 24 avril 1790.

Monsieur,

Un jeune officier, mais quoique cela bon patriote, a l'honneur de vous prévenir d'une chose qui se pratique dans presque tous les régimens de l'armée, qui est attentatoire à la liberté, aux droits de l'homme et aux décrets de l'assemblée nationale. Voici le fait : la plupart des chefs des régimens font main-basse sur les paquets, les lettres, etc., qui sont adressés au corps des officiers, bas officiers, cavaliers, soldats, etc. Cette vexation est, je crois, autorisée par une loi de l'ancien despotisme des ministres. La chose va plus loin, car toutes les lettres adressées à des officiers, bas officiers, cavaliers, soldats, etc., qui paroissent suspects, sont saisies par les chefs qui les brûlent.

Il n'est pas besoin, monsieur, je crois, d'exciter votre indignation autrement que par l'exposé pour vous engager à arranger cet article dans votre journal à votre manière, et à le communiquer, s'il est nécessaire, aux

<sup>1</sup> Plus tard maréchal de France.

autres journalistes , afin d'exciter l'armée à réclamer contre cette vexation.

J'ai eu l'honneur d'en faire part à M. le comte de Mirabeau, qui prendra sûrement en considération cet article, qui est une des principales causes du peu de progrès que les nouveaux principes ont fait dans l'armée.

J'ai l'honneur d'être , monsieur , votre très humble et très obéissant serviteur ,

Le chevalier Davour,

officier au régiment Royal-Champagne. Cavalerie.

---

Lettre de Manuel ( plus tard conventionnel ), à Camille Desmoulins.

1<sup>er</sup> mai 1790.

Je vous dois des visites , des remerciemens pour toutes les marques d'estime et d'amitié que vous voulez bien me donner. Personne ne peut mieux m'encourager que vous dans ma carrière publique, où j'ai vraiment bien des peines. Nous en aurions bien plus , si quelques écrivains comme vous ne soutenoient pas le caractère naissant d'un peuple libre.

Peut-être mettriez-vous dans le journal , très estimable

patriote, la lettre d'une femme d'esprit au comte d'Artois, qui paroît avoir eu quelque succès. Elle est de moi : je l'avois faite pour mademoiselle Arnoux, qui étoit bien capable d'en faire une. C'est à mon insu qu'elle a été imprimée ; car, pour n'être pas reconnu, j'aurois ôté une phrase qui, écrite ailleurs, me décèle. Quoi qu'il en soit, il n'y a pas de mal qu'on me la prête, mais je m'en rapporte à votre esprit et à votre galanterie pour me la laisser sans la lui ôter. Il y a mille manières de tout dire, et vous les avez toutes. Permettez que je vous embrasse comme si j'avois le plaisir de vous connoître autant que je le désirerois.

Tout à vous,

MANUEL.

---

Lettre de Mirabeau à Camille.

2 mai 1790.

Eh bien ! pauvre Camille, votre tête est-elle un peu remise ? On vous a boudé et l'on vous pardonne. M. Emmercy a obtenu votre grâce. Ainsi, il est bien décidé que dimanche prochain, on ira au bourg Egalité, sur les cinq heures. Aujourd'hui, le voyage est impossible. On a un

rendez-vous essentiel ce soir, il faut s'y trouver, quoique vous disiez assez énergiquement que *ce n'est pas là l'usage*; adieu, bon fils; vous méritez qu'on vous aime, malgré vos fougueux écarts.

MIRABEAU.

---

Lettre de dom Mirande à Camille Desmoulins.

8 mai 1790.

Monsieur,

Malgré tous les efforts des vils suppôts du despotisme, la révolution fait tous les jours de nouveaux prosélytes. La classe des citoyens la plus faible, cette partie de la nation qui, jusqu'à ce jour, n'avoit été occupée que de frivolités, se range avec énergie sous l'étendard de la liberté.

Permettez-moi, monsieur, de vous témoigner tout mon enthousiasme pour vos révolutions. En développant les sublimes principes de nos représentans, vous faites admirer et chérir leurs travaux.

Je suis, avec les sentimens de la plus grande admiration, votre très humble et très obéissant serviteur,

Dom MIRANDE, *Bénédictin de Saint-Maur*,

aumônier de messieurs les volontaires de la ville de Mauriac, l'un de vos abonnés.

Mauriac (Haute-Auvergne), 8 mai 1788.

---

Lettre de M. de Robespierre à Camille Desmoulins.

Paris, 7 juin 1790.

Monsieur,

J'ai lu dans votre dernier numéro des *Révolutions de France et de Brabant*, où vous parlez du décret porté le 22 mai sur le droit de paix et de guerre, le passage suivant :

« Le samedi 22 mai le petit dauphin applaudissoit un » décret *Mirabeau* avec un bon sens fort au-dessus de » son âge. Le peuple applaudissoit aussi de son côté. Il » reconduisit en triomphe Barnave, Péthion, Lameth, » d'Aiguillon, Duport, et tous les jacobins illustres ; il

» s'imaginait avoir remporté une grande victoire, et ces  
 » députés avoient la foiblesse de l'entretenir dans une er-  
 » reur dont ils jouissoient. Robespierre fut plus franc ;  
 » il dit à la multitude qui l'entouroit et l'étourdissoit de  
 » ses battemens : — Eh ! messieurs , de quoi vous féli-  
 » citez-vous ? le décret est détestable , du dernier détes-  
 » table ; laissons ce marmot battre des mains à sa fenêtre ,  
 » il sait mieux que nous ce qu'il fait. »

Je dois , monsieur , relever l'erreur où vous avez été induit sur le fait qui me concerne dans ce passage.

J'ai dit à l'assemblée nationale mon opinion sur les principes et sur les conséquences du décret qui règle l'exercice du droit de paix et de guerre ; mais je me suis borné là. Je n'ai point tenu dans le jardin des Tuileries le propos que vous citez ; je n'ai pas même parlé à la foule des citoyens qui se sont rassemblés sur mon passage , au moment où je le traversois. Je crois devoir désavouer ce fait : 1° parce qu'il n'est pas vrai ; 2° parce que , quelque disposé que je sois à déployer toujours dans l'assemblée nationale le caractère de franchise qui doit distinguer les représentans de la nation , je n'ignore pas qu'ailleurs il est une certaine réserve qui leur convient. J'espère , monsieur , que vous voudrez bien rendre ma déclaration publique par la voie de votre journal , d'autant plus que votre zèle magnanime pour la cause de la liberté vous fera une loi de ne pas laisser aux mauvais citoyens le plus lé-

ger prétexte de calomnier l'énergie des défenseurs du peuple.

DE ROBESPIERRE. †

---

Lettre de Fréron, l'auteur de l'*Orateur du peuple*, à Camille.

23 juin 1790.

Je te prie en grâce, mon cher Camille, d'insérer dans ton premier numéro la lettre ci-jointe, qui n'a encore paru que dans le journal de M. Gorsas; sa publicité est d'autant plus intéressante pour moi que je viens, m'assure-t-on, d'être dénoncé à la commune comme un des auteurs de l'*Ami du roi*. C'est une horreur que je dois repousser avec toute l'énergie dont je suis capable. Si tu ne peux l'insérer en entier, en petit-romain, à la fin de ta première feuille, fais-la au moins connoître par extrait; tu me rendras un véritable service. Il y a mille ans que je ne t'ai vu; j'ai eu pendant plus de quinze jours une fièvre de cheval qui m'a

<sup>†</sup> Cette lettre prouve qu'au mois de juin 1790, Robespierre ne signait point encore comme plus tard *Robespierre*, mais *de Robespierre*. (Note de l'éditeur.)

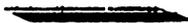
empêché de retourner rue Saint-André; mais j'irai samedi prochain.

Ch. de La Poype est passé chez toi avec une lettre de M. Brissot de Warville, mais il n'a pu pénétrer. C'étoit pour te parler d'une affaire que tu sais sans doute <sup>1</sup>. Si les les journalistes patriotes ne se liguent pas, adieu la liberté de la presse.

Mille bonjours, mon cher Camille.

Je suis très démocratiquement ton ami,

STANISLAS FRÉRON.



Lettre de M<sup>me</sup>. de Genlis à Camille Desmoulins.

11 juillet 1790.

Recevez, monsieur, tous mes remerciemens et mes excuses de vous avoir causé tant d'embarras et d'importunités; et permettez-moi de vous demander avec confiance une chose qui n'est point inspirée par l'amour-propre, mais à laquelle j'ai le plus tendre et le plus sensible intérêt de cœur : c'est de plaider vivement par votre

<sup>1</sup> Il s'agissoit d'établir alors un club de la libe. té de la pressc.  
(Note de l'éditeur.)

éloquence et votre excellente logique *ma motion* relative à l'adoption, avec cette condition que l'on puisse avec d'autres enfans adopter une fille de plus. Si cette loi passe ainsi, je donnerai le premier exemple de bonheur qu'elle puisse procurer. Je vous conjure de faire par vos écrits et vos amis tout ce que vous pourrez pour faire passer cette loi. Un autre à votre place me demanderoit quel droit peut avoir une personne qui vous est inconnue d'attendre de vous un tel zèle; mais ce zèle contribuera au bonheur de deux personnes et sans doute de beaucoup d'autres. Il ne vous coûtera rien, et si vos écrits peignent votre manière de penser, ils justifient la confiance que je vous témoigne. Vous voyez, monsieur, avec quelle franchise je vous parle; j'espère que le motif m'excusera auprès d'une âme telle que la vôtre, et je vous jure d'avoir une fidèle amitié et une éternelle reconnoissance, si vous me servez dans un intérêt si cher et si touchant avec tout le zèle et l'activité dont vous êtes capable.

Je suis, monsieur, votre très humble et très obéissante servante,

DUCRET BRULARD.

Saint-Leu, ce 11 juillet 1790.

---

Lettre de . . . . . à Camille Desmoulins.

3 août 1790.

Si M. Desmoulins parloit dans ses feuilles de l'aventure d'hier soir <sup>1</sup>, je le prie de ne me nommer ni désigner en rien, en supposant qu'il sache mon nom et ma qualité. J'ai les plus fortes raisons pour lui faire cette prière, et j'espère qu'il voudra bien y avoir égard.

Au fait, il s'en est peu fallu que je ne fusse arrêté à la place de M. Desmoulins. J'étois dans les tribunes lors du premier soulèvement contre lui, et comme l'exclamation a paru ne guère partir que du côté droit, je regardai au dehors, et voyant quelques gardes qui précipitoient déjà leurs pas vers le lieu où étoit M. Desmoulins, je leur criai d'une voix assez forte : N'arrêtez pas ! n'arrêtez pas ! il n'y a pas de décret. Le commandant et beaucoup d'autres gardes survinrent bientôt. N'ayant plus trouvé M. Desmoulins qui venoit de filer sous mes yeux, ils revinrent à moi me demander pourquoi j'avois crié ainsi, et si j'étois de l'assemblée nationale ? Je leur répondis que non, mais que comme citoyen j'avois cru pouvoir faire observer qu'il ne falloit pas arrêter avant que l'assemblée en corps ne l'eût ordonné. Alors il leur vint dans la tête que je pou-

<sup>1</sup> Cette lettre est relative à ce qui s'est passé dans la séance du 2 août 1790 à l'assemblée nationale.



vois être M. Desmoulins. On fit descendre, pour me reconnoître, la sentinelle du haut, ensuite les cent-suisse, puis celui-ci, puis celui-là. On alla au président. Les huisiers vinrent; on retourna au président, d'où l'on revint avec l'ordre par écrit, et le commandant courut longtemps de droite et de gauche avant de savoir ce qu'il falloit faire de moi. Enfin, ce ne fut qu'au bout d'environ un quart d'heure qu'on me déclara que j'étois libre, et l'on y avoit quelque regret à ce qu'il parut. Cependant les commandans et sous-commandans me dirent avec une certaine loyauté qu'il n'y avoit rien à reprendre dans ma conduite; que j'étois un citoyen qui avoit cru pouvoir annoncer son opinion, qu'il ne falloit pas arrêter sans que l'assemblée en corps l'eût décrété.

J'ai l'honneur de vous souhaiter le bonjour.

*N. B.* Cette lettre n'est pas signée, et je ne connois pas l'écriture de l'auteur. (Note de l'éditeur.)

---

Lettre de l'ami du peuple (Marat) à l'auteur des *Révolutions de France et de Brabant*.

Ce 24 juin 1789.

Pour former une constitution vraiment libre, c'est-à-dire vraiment juste et sage, le premier point, le grand

point, le point capital, *c'est que toutes les lois soient consenties par le peuple*, après un examen réfléchi, et surtout après avoir pris le temps de voir le jeu, ce qui suppose l'esprit national déjà mûr et l'opinion publique formée sur tous les points fondamentaux. Les décrets de l'assemblée nationale ne peuvent donc être que provisoires jusqu'à ce que la nation les ait sanctionnés; car le droit de les sanctionner lui appartient exclusivement. Sans l'exercice de ce droit essentiel, inaliénable, incommunicable, elle se soumettroit aveuglément à des lois arbitraires; ce qui seroit le comble de la stupidité; et ses mandataires, usant à leur gré du pouvoir de lui commander, se trouveroient investis de l'autorité suprême, deviendroient les arbitres de son sort et resteroient enfin les maîtres absolus de l'état. Ce point où nos rois n'étoient point encore arrivés après quinze siècles d'usurpations sur les droits du peuple, étoit l'objet de leurs vœux et de leurs efforts, le terme de leurs espérances et de leurs désirs; mais ils le cachotent avec soin. Et l'assemblée nationale, cet embryon d'un jour que le peuple n'a point créé, cet enfant posthume du despotisme, ce corps indignement composé, où se trouvent tant d'ennemis de la révolution et si peu d'amis de la patrie; ce corps illégitime que la nation a plutôt toléré que constitué, auroit l'impudence de l'avouer, le front de l'afficher! Une pareille prétention seroit le comble de l'audace si elle n'é-

toit le comble du délire. Nous pourrions leur dire : petits intrigans qui ne siégez dans le sénat que par l'intrigue, la cabale, les menées, la séduction, ou le choix de quelques ordres privilégiés qui ont disparu, cessez de vouloir nous enchaîner. Ce fut le premier de vos attentats que d'attribuer au roi le *veto suspensif*; au peuple seul appartient le *veto absolu*. Il le reprendra avec empressement et passera l'éponge sur vos actes d'infidélité. Déjà vous touchez au terme de votre existence politique; bientôt vous irez vous perdre dans la foule, vous serez jugés par vos œuvres, la nation les pèsera dans sa sagesse, et de cette foule de décrets dont vous vous efforcez de faire des lois irrévocables, elle ne prendra que ceux qui peuvent convenir au bien général; elle repousse avec dédain tous ces décrets inconsidérés surpris à votre ignorance; avec horreur, tous ces décrets funestes obtenus de votre vénalité; et vos noms inscrits dans les annales de la révolution n'y seront conservés que pour vous couvrir de ridicule ou d'opprobre.

Croyez, cher frère d'armes, que rien n'importe plus au triomphe de la liberté, au bonheur de la nation, que d'éclairer les citoyens sur leurs droits et de former l'esprit public. C'est à quoi je vous engage à travailler sans relâche, en consignand dans nos feuilles une suite de morceaux choisis sur la constitution; vrai moyen d'apprécier à leur juste valeur les travaux de nos représentans.

Je vais ouvrir la carrière :

Supplique aux pères conscrits, ou très sérieuses réclamations de ceux qui n'ont rien contre ceux qui ont tout.

Pères conscrits ,

La nation est composée de 25 millions d'hommes, nous en formons à nous seuls plus des deux tiers, et nous ne sommes comptés pour rien dans l'État, ou s'il est question de nous dans vos sublimes décrets, c'est pour être humiliés, vexés et opprimés.

Sous l'ancien régime, un pareil abandon, un pareil traitement de votre part nous auroit paru peu étrange ; nous vivions sous des maîtres pour lesquels la nation toute entière était dans leur cœur ; nous n'étions rien à leurs yeux, et ils ne daignoient se souvenir de nous que pour nous arracher le fruit de nos labeurs ou nous attacher à leurs chars.

Ces temps ne sont plus : mais qu'y avons-nous gagné ? dans les premiers jours de cette révolution, qui a tant fait tourner de têtes, qui a tant fait pousser de cris d'allégresse, qui a tant fait chanter de *Te Deum*, de cette révolution que tant de plumes ont élevée jusques aux nues, que tant de fêtes ont célébrée, et que tant de sots admirent encore, nos cœurs se sont un instant ouverts à la

joie ; nous nous bercions de l'espoir de voir finir nos maux , de l'espoir de voir changer notre sort.

Quelqu'heureux que puissent être les changemens survenus dans l'État , ils sont tous pour le riche : le ciel fut toujours d'airain pour le pauvre , et le sera toujours.

Pères conscrits ! vous vous dites les députés du peuple , vous prétendez avoir stipulé ses intérêts , assuré ses droits : cependant , qu'avez-vous fait pour nous ? Travailler à rendre libre la nation , direz-vous sans doute ? — Fort bien : mais que nous importe la liberté politique , à nous qui ne l'avons jamais connue et qui ne la connaissons jamais ? elle n'a de prix qu'aux yeux du penseur qui veut instruire les hommes , du publiciste qui veut se faire un nom et des citoyens qui ne veulent point de maître ; mais nous , pauvres infortunés , nous n'avons point le temps de réfléchir<sup>1</sup> ; nous nous mêlons rarement des affaires de l'État , et lorsque cela nous arrive , la part que nous y prenons ne peut être que celle des spectateurs à une pièce de théâtre ou celle des acteurs d'un opéra.

A l'égard de la liberté civile , nous n'en avons jamais bien joui et nous n'en jouirons jamais mieux. Pourquoi nous faire illusion ? Sous le prétendu règne de la liberté,

<sup>1</sup> Que deviendroient les nations si les pauvres étoient pénétrés de leurs droits comme autant de philosophes et si la réflexion aigrissoit en eux le sentiment de leur affreuse position !

nous sommes plus mal encore que sous le règne de la servitude. Cent fois plus exposés aux outrages des vils suppôts de nos tyranneaux que nous ne l'étions aux attentats des satellites du despote, nous ne savons à qui porter nos plaintes et demander justice. Nos commissaires de sections, nos juges-de-paix, nos officiers municipaux ne sont sous de nouvelles dénominations que nos anciens commissaires de quartier, nos anciens robins, nos anciens officiers royaux ; dans notre nouvelle administration, se retrouvent la plupart des personnages qui formaient l'ancienne ; ou d'autres intrigans, d'autres ambitieux, d'autres fripons valant moins encore, tous suppôts de l'ancien régime qui nous rançonnent, nous pillent, nous vexent, nous oppriment à leur gré ; qui violent nos asiles en plein jour et qui nous enlèvent arbitrairement de nos foyers au sein de la nuit. Nos tribunaux de police et nos tribunaux de district sont tout aussi mal composés que nos anciens présidiaux, nos anciens châtelets. Que vous dirai-je ? Nous avions autrefois cinq cent mille tyranneaux, nous avons aujourd'hui un million d'opresseurs ; pères conscrits, vous nous livrez sans défense entre leurs mains ; et au peu de soin que vous avez pris de notre sûreté, de notre repos, nous voyons bien au travers de vos fausses maximes de liberté, de vos grands mots d'égalité de rangs et de conditions, que nous ne sommes toujours que de la canaille à vos yeux.

Enfin , quant à la liberté domestique , comme elle ne peut exister pour qui ne possède rien , le sort qui nous attend est une servitude éternelle : ainsi toute la journée cloués sur notre ouvrage , manœuvres ou valets , nous ne pouvons qu'être aux ordres d'un maître dur et impérieux.

Vous le savez , ce bien inappréciable de la liberté , dont vous allez jouir , n'est pas fait pour nous : à cet égard nous sommes donc aussi étrangers à la révolution que si nous n'étions pas membres de l'État.

Vous avez stipulé sur les propriétés que vous avez mises sous la sauve-garde des lois : mais combien ces réglemens ont peu de prix pour l'homme qui n'a point d'intérêts à traiter , point d'intérêts à défendre ! la propriété elle-même , qu'est-elle pour l'indigent ?

Vous avez détruit les privilèges héréditaires , vous avez mis plus d'égalité dans l'état civil des premières classes de citoyens , plus de proportions dans la répartition des impôts. Ces formes , toutes à votre avantage , nous sont encore étrangères. Après avoir mieux proportionné les impôts aux fortunes , vous les avez laissés peser sur le pauvre : le pain qu'il mange , le vin qu'il boit , l'étoffe dont il se couvre sont assujettis à des droits onéreux. Comment n'avez-vous pas senti qu'il étoit juste d'en excepter ceux qui ne possèdent rien ? Comment n'avez-vous pas senti que l'impôt doit même se changer en rétribution pour

celui que son indigence met au-dessous des besoins physiques <sup>1</sup> ?

Loin de venir à notre secours, vous nous avez dépouillés barbarement. Les biens de l'église étoient le patrimoine des pauvres ; vous le leur avez enlevé pour payer les folies du gouvernement, les dilapidations des ministres, les rapines des administrateurs, le faste scandaleux de la cour, les prodigalités, les profusions, les friponneries, les brigandages des vampires de l'État. Vous avez prétendu réformer les abus du clergé ; et toutefois, de ces biens qui nous appartiennent, les crossés et les mitrés ont retenu une portion énorme, dont ils sont dispensés de nous faire la moindre part et qu'ils possèdent en propre, à titre de traitement, *pour se procurer les douceurs de la vie auxquelles ils sont accoutumés*. Mais ce qui est pire encore, vous leur avez laissé pour retraite ces traitemens énormes, au cas qu'ils vinssent à se dégoûter des fonctions de leur saint ministère. A la lecture de nos décrets sur les bénéficiers, les évêques et archevêques, portant dans tel ou tel cas totalité du traitement, plus ou moins le quart, le tiers ou la moitié, on nous prendroit pour des rabbins réglant des comptes d'usure.

Enfin, de ces biens de l'église enlevés aux pauvres

<sup>1</sup> Ce sont les raisons qu'a fait valoir M. Chapelier pour motiver le décret. (Note de Marat.)

sous prétexte de payer les dettes de l'État, on vient de nous arracher quinze millions pour tous les faméliques du royaume; à gagner laborieusement dans des ateliers de charité, c'est environ trente-cinq sous par tête, une fois payés; tandis que vous avez assigné de votre chef dix-neuf millions pour achever le paiement des dettes d'un mauvais sujet né près du trône, d'un dissipateur scandaleux dont les sales débauches sont les moindres méfaits, d'un ennemi de la patrie qui a fini par devenir un affreux conspirateur <sup>1</sup>.

Qu'en conclure? Tous ces avantages que les riches trouvent dans leurs possessions à la faveur de nos réglemens, ne sont pas pour vous; et à cet égard encore, nous sommes aussi étrangers à la révolution que si nous n'étions pas membres de l'État.

Jusqu'ici le nouvel ordre de choses est tout en faveur des riches et des intrigans: mais ce n'est là encore qu'une partie de leurs prérogatives. Pères conscrits: vous avez affecté de stipuler avec un soin extrême l'égalité des droits de tous les citoyens aux bénéfices de la société; et vous n'avez fixé d'autre titre aux emplois, aux places, aux dignités, que les talens et les vertus. Cela auroit paru merveilleux, si vous ne vous étiez pas empressés de détruire votre propre ouvrage. Semblables à des joueurs de

<sup>1</sup> M. d'Artois. (Note de Marat.)

gobelets, bientôt on vous a vus escamoter l'une après l'autre toutes ces concessions. A peine êtes-vous reconnu que des hommes égaux par leur nature doivent être indistinctement appelés aux emplois qu'ils sont en état de remplir avec éloge, que vous ajoutâtes : *toutefois, sans une contribution directe d'un marc d'argent*, ils ne pourront représenter la nation ; *sans une contribution directe de dix livres*, ils ne pourront devenir électeurs ; *sans une contribution directe de trois livres*, ils ne pourront être citoyens actifs. Ainsi, au moyen de ces petites clauses, vous avez trouvé l'art de nous fermer la porte du sénat, des tribunaux, des directoires, des municipalités. Vous vous déclarez, au nom de la loi, incapables de posséder aucun des emplois auxquels vous nous avez appelés, en vertu de nos droits naturels ; et, pour comble d'injustice, vous allez jusqu'à nous déclarer inhabiles à nommer ceux qui doivent les remplir, jusqu'à nous dépouiller de notre qualité de citoyens. Votre fameuse déclaration des droits n'était donc qu'un leurre dérisoire pour amuser les sots, lorsque vous redoutez leur courroux, puisqu'elle se réduit en dernière analyse à conférer aux riches tous les avantages, tous les honneurs du nouveau régime : ce seroit donc en faveur des seuls heureux du siècle que s'est opérée la glorieuse révolution.

Mais quand ce fameux décret qui n'admet d'autre titre aux places que les talens et les vertus ne seroit pas devenu

dérisoire, il n'aurait point d'application pour nous. Réduits à l'indigence, nous ne pouvons servir la patrie qu'avec nos bras, comme nous la servimes toujours : ainsi, tandis que vous goûterez seul le bonheur de commander aux autres, nous ne serons jamais appelés qu'à obéir ; qu'à consacrer à l'État nos travaux, nos peines, nos souffrances. Pour nous les avantages de la constitution se bornent donc à nous laisser dans la misère et dans la fange.

MARAT.

---

Lettre de Linguet <sup>1</sup> à Camille Desmoulins.

Paris, ce 6 août 1790.

On n'a pu, mon cher Camille, m'expliquer le motif de votre visite d'hier ; si c'étoit pour m'annoncer votre victoire, il étoit un peu tard. Vous savez bien que je l'ai apprise par les gazettes ; je ne vous en ai pas moins fait mon compliment de bien bon cœur.

S'il s'agit de votre affaire au Châtelet, elle auroit donc de la suite ; alors il se trouveroit que j'ai eu raison en vous annonçant mercredi que vos adversaires ne se tien-

<sup>1</sup> Auteur des *Annales patriotiques*. (Note de l'éditeur.)

droient pas pour battus, et ne verroient pas, comme vous vous en flattiez, dans le décret du 3 de ce mois, explicatif de celui du 31 juillet, une abolition de leurs plaintes relatives à leurs intérêts personnels, à leurs réclamations privées. La présomption est de votre âge.

Si les plaintes se suivent, notre position en un sens devient encore plus délicate et plus embarrassante à quelques égards qu'elle ne l'étoit auparavant; elle exige de vous beaucoup plus de circonspection. N'ayant pas plus de nouvelles de votre procureur que de vous, je ne sais point du tout où en sont les choses, ce qui est plus qu'extraordinaire.

Si vous tenez toujours à la récusation, songez à ce que je vous ai dit de la nécessité d'être bien sage, bien réservé dans vos numéros prochains, notamment dans le trente-septième. Mercredi vous avez paru tenté de célébrer le triomphe de mardi, de parler de M. de Lafayette, contre M. de Lafayette, etc. Peut-être sera-ce inutilement que je vous le dirai, mais il faut toujours vous le dire, gardez-vous en bien; si vous m'aviez consulté vous n'en auriez rien dit dans le numéro trente-six: car ce que vous en avez dit ne vous pourroit servir et pourroit vous nuire, et vous a sûrement nu.

Vous me trouvez bien pédant, n'est-il pas vrai? il ne s'agit plus ici de littérature: il est question de *jugerie*: et quoique je sois *littérateur* comme un autre dans l'oc-

casion , je deviens grave quand il faut être *avocat*. Réfléchissez là dessus, et, je vous en prie , conduisez-vous en conséquence , en supposant cependant que vous désiriez toujours de m'avoir pour défenseur.

*Vale , ciceroniâ more,*

*Tuus* LINGUET.

---

Lettre de Laurent (plus tard conventionnel) à Camille Desmoulins.

10 août 1790.

Monsieur,

Un événement malheureux arrivé hier en notre ville à un paysan, et qui cependant a beaucoup fait rire, m'engage à vous prier de faire vos justes observations sur la matière qui doit être employée à la formation des assignats ; voici le fait. Un paysan vendit à un riche particulier pour la somme de 300 fr. de bois à feu qui lui fut payé en un assignat de cette valeur ; cet homme, qui ne connoissoit pas l'importance de cette monnoie, la mit dans une de ses poches où il avoit des crêpes <sup>1</sup>. En s'en

<sup>1</sup> Espèce de galette très mince et très molle dont les paysans bretons se nourrissent.

retournant à son village, la faim le prit, et sans s'apercevoir que son assignat s'étoit glissé entre les plis d'une crêpe, il mangea et crêpe et assignat ! Jugez, monsieur, de la douleur de ce malheureux qui est inconsolable et qui gémit de la perte d'une somme qui étoit peut-être sa seule ressource.

Je suis, avec l'attachement le plus inviolable,  
votre très humble et très obéissant serviteur,

LAURENT.

---

Lettre de Cambon (plus tard conventionnel) à Camille Desmou-  
lins.

Monsieur,

La lettre de vos célèbres journaux et le noble courage avec lequel vous attaquez les abus énormes et les vils préjugés d'une nation qui depuis tant de siècles a vécu sous la verge de ses tyrans, ont élevé mon âme au point de m'avoir enhardi à mettre au jour un petit essai poétique qui ne peut avoir de mérite aux yeux des bons François que par les sentimens patriotiques dont il porte l'empreinte.

Je reconnois combien cette production seroit peu digne de votre attention si elle n'étoit conforme à vos principes ; c'est aussi à ce seul titre que j'ai cru devoir vous en offrir un exemplaire. Vous apercevrez à la fin de mon ouvrage un sonnet pour M. Necker fait à l'époque de son rappel, et dans un moment où la France étoit idolâtre de ce ministre.

J'ai l'honneur d'être avec un sincère  
attachement ,

Monsieur,  
votre très humble et très obéissant serviteur.

CAMBON.

Beziars, ce 12 août 1790.

---

Lettre de Mellinet (plus tard conventionnel) à Camille Desmoulins.

4 septembre 1790.

C'est hier à mon retour de la campagne que j'ai retrouvé votre lettre du 14 août ; je ne vous exprimerai point avec quelle reconnaissance j'y ai vu que j'avois acquis votre amitié, c'est-à-dire celle du citoyen le plus dévoué, le

plus intrépide , le plus courageusement armé du flambeau de la vérité. Secouez-le sans cesse devant ces malvoyans qui ont besoin d'une grande lumière pour discerner les objets que la foiblesse de leur vue ne leur permet pas d'apercevoir ; quant aux malveillans , il faut les abandonner et les mépriser.

Je viens de visiter l'estimable ami qui s'étoit chargé de me remettre votre lettre et qui vous rendra, s'il est possible, jusqu'à quel point je suis sensible à l'attention que vous avez eue de me procurer sa connoissance et aux témoignages de vos sentimens pour mon fils et pour moi. Cet ami dîne avec nous aujourd'hui : il verra la chambre qui vous est destinée.

MELLINET.

---

Lettre de Manuel (plus tard conventionnel) à Camille Desmoulins.

19 novembre 1780.

Que je vous embrasse, mon cher Desmoulins! C'est votre estime qui m'a donné le courage de remplir ma tâche ; elle est finie , il m'en faut une autre. Je vais prendre la

plume; ma fortune ne me permet point de rester à Paris. Je me dois à ma province, j'y vais sous deux jours; je serai à Montargis avec mes livres et des souvenirs. Seroit-ce une indiscretion de vous prier de me continuer votre journal? il manqueroit à mon cœur comme à ma bibliothèque. Un jour viendra peut-être où j'aurai plus que de la reconnaissance à vous offrir.

Je vous aimerai toute la vie , mon cher Desmoulin.

MANUEL.

---

Lettre de M. Laborne, de la société des amis de la constitution, à Camille Desmoulin.

23 octobre 1790.

Laborne, de la société des amis de la constitution, ci-devant conseiller au Châtelet, est venu pour avoir le plaisir de voir M. Desmoulin et lui offrir le tribut d'éloges, d'estime et de reconnaissance que tout patriote doit à celui qui le premier a pris les armes pour la liberté et a toujours combattu pour cette belle cause avec un courage

qu'on ne peut comparer qu'à ses talens. Il vouloit aussi le remercier de la manière avantageuse et honorable dont il a parlé de lui dans son dernier numéro. Les faits qui y sont rapportés à ce sujet sont de la plus exacte vérité ; quant aux éloges , Laborne se croit bien loin de les mériter, n'ayant fait que ce que tout bon citoyen ne pouvoit se dispenser de faire.

---

Lettre de Camille Desmoulins à son père.

6 décembre 1790.

Mon très cher père ,

Je suis allé chez le nouveau garde-des-sceaux qui m'a fait tant d'amitiés et en particulier et publiquement , m'appelant son cher confrère, me serrant la main et me priant d'aller déjeuner avec lui toutes les fois que j'en aurois le moment , que malgré ma répugnance à demander rien pour moi , je l'ai sollicité de redresser à votre égard les torts de C... Je lui ai dit que le commissaire du roi nommé à Guise ne tenoit pas à ce district et échange-roit volontiers si on le plaçoit ailleurs.

Je vous embrasse et toute ma famille. Voilà bien des fois que je vous demande du linge inutilement, une nappe, des serviettes et une paire de draps.

C. DESMOULINS.

---

Lettre de Camille à son père dans laquelle il lui annonce son mariage.

11 décembre 1790.

Aujourd'hui, 11 décembre, je me vois enfin au comble de mes vœux. Le bonheur pour moi s'est fait longtemps attendre, mais enfin il est arrivé, et je suis heureux autant qu'on peut l'être sur la terre. Cette charmante Lucile, dont je vous ai tant parlé, que j'aime depuis huit ans, enfin ses parens me la donnent et elle ne me refuse pas. Tout-à-l'heure sa mère vient de m'apprendre cette nouvelle en pleurant de joie. L'inégalité de fortune, M. Duplessis ayant vingt mille livres de rente, avait jusqu'ici retardé mon bonheur; le père était ébloui par les offres qu'on lui faisait. Il a congédié un prétendant qui venait avec cent mille francs; Lucile, qui avoit déjà refusé vingt-cinq mille livres de rente, n'a pas eu de peine

à lui donner son congé. Vous allez la connoître par ce seul trait. Quand sa mère me l'a eu donnée il n'y a qu'un moment, elle m'a conduit dans sa chambre; je me jette aux genoux de Lucile; surpris de l'entendre rire, je lève les yeux, les siens n'étaient pas en meilleur état que les miens; elle étoit toute en larmes; elle pleuroit même abondamment et cependant elle rioit encore. Jamais je n'ai vu de spectacle aussi ravissant, et je n'aurois pas imaginé que la nature et la sensibilité pussent réunir à ce point ces deux contrastes. Son père m'a dit qu'il ne différoit plus de nous marier que parce qu'il vouloit me donner auparavant les cent mille francs qu'il a promis à sa fille, et que je pouvois venir avec lui chez le notaire quand je voudrois. Je lui ai répondu : Vous êtes un capitaliste, vous avez remué de l'espèce pendant toute votre vie, je ne me mêle point du contrat et tant d'argent m'embarrasseroit; vous aimez trop votre fille pour que je stipule pour elle. Vous ne me demandez rien, ainsi dressez le contrat comme vous voudrez<sup>1</sup>. Il me donne en outre la moitié de sa vaisselle d'argent, qui monte à dix mille francs. De grâce, n'allez pas faire sonner tout cela trop

<sup>1</sup> Camille étoit peu fortuné et ne vivoit en grande partie que du produit de ses ouvrages; mais il possédoit la fortune la plus belle aux yeux de la raison, la moins dépendante des événemens et la plus honorable, un talent distingué. C'est à son mérite personnel qu'il dut la main de Lucile Duplessis.

haut. Soyons modestes dans la prospérité. Envoyez-moi poste pour poste votre consentement et celui de ma mère; faites diligence à Laon pour les dispenses et qu'il n'y ait qu'une seule publication de bans à Guise comme à Paris. Nous pourrons bien nous marier dans huit jours. Il tarde à ma chère Lucile autant qu'à moi qu'on ne puisse plus nous séparer. N'attirez pas la haine de nos envieux par ces nouvelles, et comme moi renfermez votre joie dans votre cœur, ou épanchez-la tout au plus dans le sein de ma chère mère, de mes frères et sœurs. Je suis maintenant en état de venir à votre secours, et c'est là une grande partie de ma joie : ma maîtresse, ma femme, votre fille et toute sa famille vous embrassent.

C. DESMOULINS.

---

Lettre de Camille à son père relativement à son mariage.

20 décembre 1790.

Mon très cher père,

C'est la troisième lettre que je vous écris pour vous demander votre consentement à mon mariage avec une femme

toute céleste , et vous avez laissé partir trois fois la poste sans m'envoyer votre acceptation ; je ne m'attendois pas que les obstacles à ce mariage viendroient de votre part. Vous auriez dû prendre la poste et être venu me l'apporter vous-même. Vous connoissez la vivacité de mon caractère et dans quelle situation violente vous m'auriez jeté si vous aviez opposé un *veto* absolu et même un *veto* suspensif.

M. Duplessis veut bien vous attester lui-même qu'il accorde sa fille à votre fils.

C. DESMOULINS.

---

Lettre de M. Duplessis , premier commis des finances, à M. Desmou-  
lins , lieutenant-général à Guise , dans laquelle il lui apprend le  
mariage projeté de sa fille avec Camille.

Paris, 20 décembre 1790.

Monsieur,

Il y a déjà quelques années que M. Desmoulin , votre  
fils, recherche ma fille en mariage ; nous sommes enfin  
parvenus à l'époque où ses vœux vont être couronnés.  
Ma fille a pris pour lui un attachement égal au sien ; cette

sympathie leur présage un avenir heureux et je ne vois d'autre obstacle à leur union que votre consentement; il dépend donc de vous, monsieur, d'accélérer leur félicité; c'est à M. votre fils à remplir ce devoir auprès de vous. Rien de mon côté ne s'oppose à l'accomplissement de leurs vœux.

J'ai l'honneur d'être avec un véritable attachement,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

DUPLESSIS.



Lettre de M. Desmoulins père à M. Duplessis.

Guise, 23 décembre 1790.

Monsieur,

La lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire, en me confirmant l'agrément que vous donnez au bonheur de mon fils, me pénètre de toute la joie qu'un père puisse ressentir à la nouvelle que son fils va être heureux. Agréé-en, je vous prie, toute ma reconnaissance et toute l'expres-

sion de ma sensibilité. Nous ne pouvons que bien augurer sur le sort de nos chers enfans avec les auspices sous lesquels ils contractent: Unissons de part et d'autre nos bénédictions sur eux et sur leur union. J'aurois été bien enchanté si ma santé et la saison m'eussent permis d'assister à cette fête si douce pour mon cœur.

Recevez,

Monsieur,

l'assurance de la considération distinguée et du dévouement parfait avec lesquels je suis, etc.

DESMOULINS.

---

Lettre de Lucc de Lancival <sup>1</sup> à Camille.

Paris, <sup>31</sup> décembre 1790.

Mon cher Desmoulins,

J'arrive de la province et je sors de chez le bon Bérardier qui m'a fait part de ton heureux mariage et de ses

<sup>1</sup> Poète.

touchantes circonstances. Permits qu'aux mille et un complimens que tu as déjà reçus, j'ajoute encore le mien. J'ai toujours reconnu en toi un bon cœur ; ton zèle pour la liberté, ta conduite envers le bon Bérardier et envers le digne objet de tes constans soupirs, annoncent des vertus solides. Fidèle à la patrie, fidèle à l'amour, fidèle à l'amitié, tu méritois d'être le plus heureux des hommes. Tu l'es en effet, si j'en crois ce que tu m'as dit vingt fois et ce que le bon Bérardier m'a répété de ta charmante compagne que je n'ai pas vue. Tu as maintenant, outre ta plume, un moyen infailible de faire des partisans à la révolution ; si tu connois quelques mauvais citoyens, présente-leur ta femme et il n'en est aucun qui ne veuille imiter ton patriotisme, en le voyant si bien récompensé.

A mes complimens je voudrais joindre des vœux de bonne année ; mais

Jusqu'à demain que n'as-tu différé  
L'heureux moment qui t'unit à Glycère ?  
En ce jour solennel, aux souhaits consacré,  
Pour toi du moins, ami, j'en aurois un à faire.  
Mais tu forces mon zèle à demeurer muet.....  
« Qu'entends-je ! diras-tu ; quand un charmant objet  
» En qui l'esprit à la beauté s'allie,  
» Quand à mes vœux constans une femme accomplit  
» Daigne se rendre enfin, je pouvois hésiter !.....  
» Retarder son bonheur est une extravagance.

Il est vrai ; mais aussi par ton impatience  
Tu m'ôtes le plaisir de te le souhaiter.

LUCE DE LANCIVAL.

Rue St.-Dominique, vis-à-vis le café  
Italien, au Gros-Caillou.

---

Lettre de Camille Desmoulins à son père dans laquelle il lui apprend la célébration de son mariage avec Lucile Duplessis.

3 janvier 1791.

Mon très cher père,

Enfin j'ai été marié avec Lucile le mercredi 29 décembre. Mon cher Bérardier <sup>1</sup> a fait la célébration à St.-Sulpice, assisté de M. le curé qui avoit presque sollicité l'honneur de la faire. J'ai eu bien des difficultés à l'évêché pour une dispense de l'âvent. Un M. Floirac, grand-vicaire, m'a dit que j'étois cause qu'on avoit brûlé son château ; que

<sup>1</sup> Proviseur du collège de Louis-le-Grand.

je lui avois fait perdre vingt mille livres de rentes, etc... Des patriotes de l'assemblée nationale n'ont pu obtenir cette dispense qu'ils sollicitoient pour moi ; mais Bérardier a tant fait qu'il l'a enfin obtenue. J'ai eu aussi infiniment à me louer du curé de St.-Sulpice qui s'est employé pour moi avec bien de la chaleur. J'avois pour témoins Péthion et Robespierre, l'élite de l'assemblée nationale, M. de Sillery qui avoit voulu en être, et mes deux confrères Brissot de Warville et Mercier, l'élite des journalistes <sup>1</sup>. Bérardier a prononcé avant la célébration un discours touchant et qui nous a bien fait pleurer, Lucile et moi. Nous n'étions pas seuls attendris ; tout le monde avoit les larmes aux yeux autour de nous. Le dîner s'est fait chez moi, il n'y avoit que M. et M<sup>me</sup> Duplessis, leur demoiselle Adèle, ma Lucile, les témoins et le célébrant. M. Devieville n'a pu s'y trouver, retenu, a-t-il dit, par une indisposition ; mais il avoit signé le contrat de mariage. S'il a pour vous une amitié aussi sincère et aussi désintéressée que vous le croyez, il a dû être fort content de la dot qui est de cent douze mille livres. Nombre de journaux ont parlé de mon mariage ; les patriotes s'en réjouissent, les aristocrates en enragent et injurient la famille qui m'a honoré de son alliance. Mais tous s'accordent à admirer ma femme

<sup>1</sup> Lucile Duplessis avoit pour témoins de son côté Péthion et Sillery.

comme une beauté parfaite et je vous assure que cette beauté est son moindre mérite. Il ne tiendrait qu'à moi de faire condamner le journal de la cour et de la ville à de grosses réparations envers ma femme et sa famille devant les nouveaux juges pour avoir imprimé il y a trois jours : *On dit que cette beauté est fille naturelle de l'abbé Terray* ; mais c'est une folie si absurde, la mère a eu besoin de tant de vertus pour résister aux attaques auxquelles sa beauté l'a exposée et elle en a fait si souvent preuve ! elle n'a même jamais vu l'abbé Terray ; son mari n'a été premier commis du contrôle-général qu'après sa mort et sous M. de Clugny. Sous l'abbé Terray, il étoit au trésor royal. Tout cela est si bien connu que cette famille respectable n'a fait que rire des calomnies des infâmes aristocrates, et m'a conseillé de les mépriser. Il y a peu de femmes qui, après avoir été idolâtrées, soutiennent l'épreuve du mariage ; mais plus je connois Lucile, et plus il faut me prosterner devant elle. Je n'ai pas eu le temps de vous écrire plus tôt, parce que je me suis fait un point d'honneur de faire ce numéro de mon journal mieux que les précédens, et que je n'ai eu que deux jours pour le composer.

Ma femme vous embrasse, vous, ma chère mère et toute ma famille. Elle me charge de vous dire qu'elle n'a pas encore eu le temps de se reconnoître, qu'elle n'ose vous écrire de peur de ne pas soutenir l'opinion que je

la réception d'un consentement pour lequel vous aviez marqué une si pétillante impatience, me laissoit quelque inquiétude : car la tendresse des pères est soucieuse comme celle des amans. Vous êtes sur la voie de pouvoir éprouver et professer un jour la vérité de cette disposition ou de cette maxime.

En embrassant pour nous notre chère belle-fille, dites-lui que nous l'aimons autant que vous. Tranquillisez-la sur l'embarras de son épître ; elle aura toujours l'éloquence du cœur auprès du mien quand elle me dira qu'elle aime mon fils et qu'elle est heureuse. Dites-lui qu'elle a acquis une nouvelle famille toute ardente à émuler la sienne dans tout ce qui pourra contribuer à sa félicité et prévenir ses vœux.

Je suis bien de l'avis de M<sup>me</sup> Duplessis et de sa famille, de mépriser la sanie et la bave du folliculaire du jour et sa calomnie éphémère qui le lendemain est remplacée par une autre qui sera également oubliée. Ne trouvez-vous pas qu'il auroit pu accommoder ses feuilles de cette épigraphe :

*Dat veniam corvis, lacerat, je ne dis pas censura, le mot est trop noble dans l'espèce, mais morsura columbas.*

Je suis touché de ce que l'indisposition de la santé de notre cher et bon parent M. Devieville ne lui ait pas permis d'assister à la fête ; je n'aime pas à le voir valétudinaire à Paris au milieu des affaires dont on l'accable

comme député du fatigant Vermandois ; il me tarde de le voir de retour ici y respirer l'air natal dont il a sérieusement besoin, ainsi que de sa tranquillité ; si j'en crois certains avis, voyez-le souvent et joignez-vous à sa famille pour le déterminer à venir rétablir sa santé au sein de ses délicieux et paisibles foyers, au milieu de ses amis, sur les rives bénignes et salutaires de l'Oise et avec les eaux de la fontaine de Saint-Martin de la Bussière ; les belles percées du bois du Fay, qui sont son ouvrage, l'y rappellent, et par dessus l'amitié que je lui ai vouée et l'intérêt que je prends au rétablissement de cette santé sans laquelle tous les autres biens de la vie perdent leur plus grand attrait.

Toute la maison vous embrasse et votre chère moitié. Partagez-vous l'un et l'autre les caresses de votre meilleur ami.

DESMOULINS.

---

Lettre de Barrère (plus tard membre de la convention) à Camille Desmoulin.

Barrère a l'honneur de saluer M. Camille Desmoulin et de lui envoyer un exemplaire de son rapport sur les

protestans , si persécutés sous le règne ou plutôt sous le despotisme de Louis le quatorzième. C'est une légère offrande au patriotisme de Camille , mais elle est du moins offerte par l'amitié. Bonsoir.

Paris, ce 3 février 1791.

---

Lettre anonyme à Camille Desmoulins.

*Anecdote dont je garantis l'authenticité.*

M. de Narbonne , le chevalier de Mesdames, est arrivé à Paris, jeudi dernier, à 8 heures du matin, et est allé descendre chez l'évêque d'Autun. Le nouvel apôtre étoit encore couché , il a fallu le réveiller parce que le pieux chevalier vouloit absolument lui parler. On a su après que Mirabeau s'est entendu avec le calotin Talleyrand pour arracher à l'assemblée nationale le décret en question sur les deux dames.

*Autre anecdote.*

Il y a trois jours que les deux mêmes personnages ,

*id est* Mirabeau auquel on a arraché hier le masque patriotique et pour toujours, soupoit tête à tête avec l'abbé Talleyrand, chez Velloni, restaurateur italien, qui est à la place des Victoires. A une heure du matin est venu les rejoindre M. Lafayette, en habit bourgeois, et ce triumvirat est resté assemblé au même endroit jusque bien avant dans la nuit.

*Autre anecdote.*

J'ai dénoncé moi-même, ces jours-ci, au comité des recherches de l'assemblée nationale, un secrétaire de l'empereur, qui est logé dans un hôtel garni et dont je leur ai bien dit le nom. Cet émissaire autrichien reçut, le jour du mouvement qu'il y a eu au *Luxembourg*, un message porté par un valet de pied de *Monsieur*, frère du roi, lequel valet de pied a été cherché à la hâte l'Autrichien. On ne sait pas ce qui s'en est suivi. Cela arriva au même moment que *Monsieur* se rendit du Luxembourg aux Tuileries.

Je vous envoie ces anecdotes pour que vous en fassiez usage dans votre prochain n°, mais je vous demande en grâce de ne pas me nommer. Je vous en fournirai d'autres si cela vous est agréable. Les écrivains patriotes sont si rares! vous voyez que notre Brissot nous quitte aussi. Vous n'avez qu'à lire sa feuille d'aujourd'hui, il

est tout-à-fait dans le parti de Lafayette. Lisez le détestable ami des patriotes, et vous serez convaincu d'une coalition entre les deux.

Vale. *Nota manus.*

*NOTA.* J'ai fait tous mes efforts pour connoître l'auteur de cette lettre, je n'ai pu réussir. Comme elle est assez intéressante je donnerai, en fac-simile dans la planche qui se trouvera à la fin de cet ouvrage, deux lignes de cette lettre. Les personnes plus habituées que moi à parcourir les écritures des premiers temps de la révolution, en découvriront facilement l'auteur. Dans tous les cas, elle ne peut être que d'un ami intime de Camille, puisque nous voyons ces mots à la fin de cette lettre : *Nota manus.*

---

Lettre de Sillery ( plus tard membre de la convention ) à Camille Desmoulins.

3 mars 1791.

Il y a bien long-temps, mon cher Camille, que je n'ai eu le plaisir de vous écrire. Depuis 15 jours, je suis attaché au bureau de l'assemblée nationale, et j'ai le projet de vous donner à dîner de dimanche en huit, jour où je quitterai mon ennuyeuse commission. J'aurois besoin de vous voir, pour remettre mon esprit qui finiroit par m'abandonner, si j'étois obligé de l'occuper du triste pro-

cès-verbal. Madame de Sillery vient dîner chez moi avec Péthion et Robespierre, et j'ose prier votre aimable et jolie femme de me faire cet honneur. Madame de Sillery me charge de vous dire qu'elle vous aime toujours, mais qu'elle a peur que vous ne soyez assez enfant pour la boudier.

Venez, mon cher Camille, et si jamais vous vous êtes trouvé en pure et exacte démocratie, ce sera de dimanche en huit où j'espère vous embrasser.

Un petit mot de réponse.

SILLERY.

---

Lettre d'Anthoine (plus tard membre de la convention) à Camille Desmoulins.

Paris, ce 7 juin 1791.

Toujours brave, mais souvent trop crédule Desmoulins, je vous envoie un ouvrage auquel j'attache quelque prix parce qu'il développe d'utiles vérités. Je serois trop heureux si je pouvois concourir à détruire en France la plus funeste des aristocraties et les plus anti-civiques de tous les préjugés. Je vous engage à répandre par la voie

de votre journal les principes que j'ai exposés. Ils sont aussi les vôtres. Demain je vous ferai passer de nouveaux développemens et une réponse au discours que les six comités réunis ont prononcé aux jacobins, M. de Crancé portant la parole, dont la société a ordonné l'impression. Adieu, patriote Camille, redoublons d'énergie et surtout ne nous reposons plus sur des nobles, du soin de défendre la liberté.

François-Paul-Nicolas ANTHOINE.

---

Lettre de Camille Desmoulins à.....

Août 1791.

Cher et illustre frère,

Vous m'avez dit, dans notre dernière entrevue, qu'on répandoit que le numéro 86 des *Révolutions de Brabant* n'étoit pas de moi, et vous aviez pu le croire parce que vous n'aviez pas encore lu ce numéro; car ce n'est pas vous qui n'auriez pas tout de suite reconnu mon style. Je vous prie de prévenir ceux qui n'auroient pas ce discer-

Lettre de Camille Desmoulins à..... de Marseille.

Monsieur,

J'ai toujours été trompé sur mes abonnés par les personnes que j'avois chargées d'expédier mon journal. Je n'ai reçu aucune lettre de vous, que je ne connoissois nullement pour un de mes souscripteurs de Marseille. J'en reçois une aujourd'hui en date du 20 juillet où vous m'apprenez que je vous ai fait parvenir, jusqu'au numéro 68, 13 exemplaires de mon journal. Je ne savois pas un mot de ces 13 abonnemens; je vous enverrois les huit que vous me demandez par numéros, si je continuois mon journal; mais les infidélités ruineuses pour moi de M. Caillard et de la poste, et surtout l'anéantissement de la liberté de la presse dans la capitale, m'ont dégoûté de ce travail périodique que je fais au numéro 86. Si vous le souhaitez, je vous expédierai, depuis le numéro 68 exclusivement, les numéros qui vous manquent pour compléter votre collection; mais ayant cessé de travailler, et cette expédition de nouvelles semaines ayant perdu son principal intérêt qui est la nouveauté,

berté de vous charger, je vous fais passer huit exemplaires de mon numéro 86.

Liberté, prospérité et splendeur à Marseille qui nous envoie de si belles adresses.

---

Lettre de Camille Desmoulins à son père.

6 décembre 1791,

Mon très cher père,

Notre cousin Devieville a dû vous dire que je m'étois reproché plus d'une fois de ne point vous écrire ; mes sentimens n'ont point changé pour vous. J'ai toujours cru réparer mes torts en vous rendant quelque grand service, mais je ne sais point intriguer, ni même demander. Voilà pourquoi j'ai vu tous mes cadets dans la révolution me passer sur le corps. Malgré cela, comme je suis abondamment pourvu de philosophie, et que dans tout ce que j'ai fait et écrit depuis trois ans, je n'ai fait que suivre

ma conscience et ma haine innée des abus , je me console aisément de l'ingratitude publique avec le témoignage de ma propre estime , et après avoir tour-à-tour élevé ou abaissé Mirabeau , Lafayette et les Lameth , selon qu'ils se montraient amis ou ennemis de la nation ; après avoir tant contribué à élever à la mairie et aux places qu'ils occupent, mon cher Péthion et tous nos féaux Robespierre, Rœderer, Manuel, etc. , je rentre , après la révolution , dans le barreau, où la révolution m'a trouvé quand elle a commencé, et je vais débiter par une cause contre d'André, qui vient d'assigner en réparation de calomnie la ville de Marseille, c'est-à-dire la société des amis de la constitution , dans cette ville où tout le monde est jacobin.

Je viens à la liquidation de votre office. Votre numéro enregistré le 8 avril 1791 , n'étant que le 6836, j'ai cru inutile de presser votre liquidation ou de faire passer la note de votre numéro 6836 au cousin Blin <sup>1</sup>, qui ne m'a pas fait l'honneur de venir me voir, lorsque j'ai entendu M. Clavière faire la très sage motion de suspendre tous les paiemens d'office et l'assemblée prendre sa motion en considération et la renvoyer à ses comités. Il est absurde au suprême degré qu'un débiteur qui vend ses biens , paie

<sup>1</sup> Député aux états-généraux par le bailliage de Guise.

à fur et mesure les premiers créanciers qui se présentent sans connoître le *quantum* de sa dette; il est souverainement injuste que la nation qui vendoit ses biens, ait fait des créanciers privilégiés, qu'elle ait dit à ceux qui lui avoient prêté 10 ou 50,000 fr. sur le parchemin d'un office: «Votre parchemin je le convertis en assignats de la valeur de 10 ou 50,000 fr. avec lesquels vous pourrez acheter des biens;» et qu'elle ait osé dire à ceux qui lui avoient prêté aussi 10 ou 50 mille livres sur le parchemin d'un contrat: «Vous, votre remboursement n'est pas exigible. «Il ne faut pas être grand politique pour voir ce qui résultera de tout ceci en admettant même le calcul de M. de Montesquiou, et en supposant qu'après avoir payé les officiers, il reste à la nation un excédent de cent millions sur le produit de la vente des biens nationaux. Qu'est-ce que cent millions pour payer 150 millions de *rentes annuelles* sur la ville, qui lui resteront à payer, et qui ne seront plus hypothéqués que sur l'impôt? Pour moi, (soit dit entre nous) je ne doute guère de la banqueroute, et comme tout le bien de ma femme et de mon beau-père est sur la ville, vous jugez si je dois regarder d'un bon œil mon contrat au principal de cent mille francs à 4 pour cent de retenue; vous jugez si je puis convertir en assignats ce parchemin *indivisible*, à la différence du parchemin de mon office. A la vérité, il y aurait un moyen de diviser ce contrat; ce seroit de le vendre sur la place et même

il semble qu'on veut engager les détenteurs à s'en dé-taire; puisque jamais les contrats sur la ville n'ont haussé si prodigieusement, les contrats à cinq pour cent étant aujourd'hui au pair, et les contrats à quatre pour cent comme le mieu valant 77 fr., ce qui est un grand bénéfice, puisque dans le temps de baisse, mon beau-père a pu l'acheter seulement à 40 francs; je vous en dirois bien la raison politique; mais le dessous de ce jeu seroit trop long à expliquer et ce que j'ai dit doit vous aider à le deviner. Mon intérêt seroit donc clairement de m'en dé-faire, ainsi que mon beau-père qui a peut-être 300,000 fr. sur la ville; mais c'est à quoi je n'ai pu le déterminer non plus que ma femme, et quoique je ne dépense rien folle-ment et qu'on me croie plus près de l'avarice que de la prodigalité, tel est mon mépris pour les richesses que je ne crois pas que cent mille francs vailent une querelle de ménage. Après avoir proposé mon plan de finance, j'abandonne le reste aux spéculations de mon beau-père et je ne contrarie point ma femme; je ne me courrouce que contre les rois, les tyrans, et les grands abus, comme s'il n'y avoit que ces choses dignes de ma colère, qui jamais ne descend de ces hauteurs.

Adieu, mon très cher père, portez-vous bien. Je vous souhaite une vie assez longue pour quo (tout tenant état)

mes concitoyens me rendent justice et me mettent à portée de faire pour vous tout ce que je voudrois.

Camille DESMOULINS.

---

Lettre de Guffroy ( plus tard membre de la convention ) à Camille.

Arras , 20 décembre 1791.

Quand nous serons libres, je daterai de l'ordre de la liberté.

Frère et ami ,

Mon cœur étoit à côté du vôtre lorsque vous avez rédigé la sublime adresse contre le département de Paris. Je n'ai que le loisir de vous embrasser et de vous prier de vouloir bien m'envoyer quelques exemplaires de cette adresse. Je l'ai lue à notre société avec bien du plaisir ; elle a électrisé les âmes de glace de nos concitoyens.

Ma femme vous embrasse.

Vous verrez dans Gorsas deux adresses de notre société à Benoit.

GUFFROY.

---

Lettre de Ricord à Camille Desmoulins.

28 mars 1792.

Mon cher Camille,

Un P. S. à la lettre que l'assemblée t'écrivit me faisoit espérer signe de vie de ta part ; mais puisqu'il faut t'émoustiller pour te faire parler, dis : « *Je me porte bien, je suis content des Marseillois. Les calomnies des Brissotins ne m'inquiètent pas ; sans avoir le bonnet rouge, je suis bon jacobin.* » Assure-moi pour ma règle la réception de mon journal et dis ton avis. Marseille est toujours enragée. Les patriotes sont et seront les plus forts, et quand même M. Veto se feroit jacobin, on n'y auroit point confiance. Notre armée est à Arles ; au premier jour tu auras des détails dans le journal. As-tu vu le doucereux Barbaroux ? qu'en penses-tu ? il doit se bien comporter et si comme je le crois il est digne des Marseillois, tu peux le saluer pour moi. Dis-moi ton avis sur mon adresse au roi qui est dans mon N<sup>o</sup> 9.

Emmanuel Beausset, ci-devant comte de St.-Victor, que

tu as vu chez Mirabeau, me charge de te saluer pour lui ;  
il aime tes talens et il est bon patriote.

Adieu , je t'embrasse de toute mon âme.

RICORD *fil*,  
rue d'Aix, n° 27.

---

Lettre de Camille Desmoulins à son père.

3 avril 1792.

Mon très cher père,

Si Duport, ministre de la justice, ne vous a pas nommé commissaire du roi, votre fils, sans y penser, vous a bien vengé, car dans un écrit par lequel je répondois à Brissot, ayant publié contre lui et Condorcet un mot que m'avoit dit Duport, et qu'il m'avoit permis de divulguer, et Duport interrogé ensuite par Brissot et Condorcet s'il m'avoit tenu ce propos, ne l'ayant point désavoué, c'est là ce qui a excité contre lui cette grande tempête et lui a causé ce naufrage où il a perdu les sceaux et cent mille livres de

rente , quoique ses commis se soient bien gardés de laisser pénétrer que ce fût là le motif de leur animosité ; mais vous savez que dans tous les événemens politiques , il y a toujours un ressort apparent qui n'est que pour la montre et un ressort caché qui est toujours le véritable , et on n'envoie jamais un ministre à Orléans par la raison qui semble l'y faire aller.

J'ai espéré deux jours que je parviendrois à faire nommer Danton , un camarade de collège que j'ai dans le parti opposé et qui m'estime assez pour ne pas étendre jusqu'à moi la haine qu'il porte à mes opinions. Je m'étois employé de mon mieux et l'avois fortement recommandé à qui il appartient. Nous avons échoué.

Je vois bien que vous n'avez pas lu mon dernier imprimé, *Brissot démasqué*, ( je vous le ferai passer par la première occasion ). Vous y auriez vu l'exposé naïf de l'état de ma fortune , et la proposition que vous me faites n'auroit pu vous venir à l'idée. J'ai reçu en dot 100,000 francs en contrats constitués sur la ville au dernier 4, ce qui me fait 4,000 francs de rentes , et 12,000 fr. en deniers convertis en trousseau , mobilier et acquittement de dettes. Comment voulez-vous que dans un moment où tout est renchéri plutôt de moitié que du tiers , avec 4,000 francs de rentes , je puisse acheter un bien de 30,000 francs ? Votre maison , la maison natale m'est chère ; personne ne connoit mieux que moi le plaisir

qu'éprouva Ulysse en voyant de loin la fumée d'Ithaque ; mais , avec 4,000 francs qui dans la circonstance présente ne valent guère plus de 2,000 livres de rentes , comment pourrais-je acheter une maison de 30,000 livres ? surtout quand je vais tout-à-l'heure avoir un enfant , et que je sens déjà la charge de la paternité par les frais de layette et la tendre sollicitude d'une mère qui dès à présent s'inquiète des besoins de son fils , et l'aime presque jusqu'à me rendre jaloux. Je n'ai plus de pécule depuis que j'ai cessé mon journal. C'est une grande sottise que j'ai faite , car mon journal étoit une puissance qui faisoit trembler mes ennemis , qui aujourd'hui se jettent lâchement sur moi , me regardant comme le lion à qui Amarillis a coupé les ongles. J'ai repris mon ancien métier d'homme de loi , auquel je consacre à-peu-près tout ce que me laissent de temps mes fonctions municipales ou électorales et les jacobins , c'est-à-dire assez peu de momens. Il m'en coûte de déroger à plaider des causes bourgeoises , après avoir traité de si grands intérêts et la cause publique à la face de l'Europe. J'ai tenu la balance des grandeurs ; j'ai élevé ou abaissé les principaux personnages de la révolution. Celui que j'ai abaissé ne me pardonne point , et je n'éprouve qu'ingratitude de ceux que j'ai élevés ; mais ils auront beau faire , celui qui tient la balance est toujours plus haut que ceux qu'il élève. *Si j'avois de l'argent , je reprendrois ma plume et je*

remettrai bien des gens à leur place , au lieu que , *faute de fonds* , je suis venu à me trouver à l'égard de la révolution comme à l'égard de ma famille.

Il paroît que vous espérez pour moi. Puissiez-vous vivre assez long-temps pour voir ce que je commence à croire qu'on n'a jamais généralement vu , c'est-à-dire qu'après le tour de l'intrigue soit venu le tour de la probité et des vertus pour arriver aux places que personnellement j'ambitionne assez peu.

Ma femme et moi nous vous embrassons et toute ma famille.

Votre fils ,

C. DESMOULINS.

*N. B.* MM. Buchez et Roux , en copiant dans leur histoire parlementaire de la Révolution , *le Brissot démasqué* de Camille Desmoulins , ont commis à la page 213 du 13<sup>e</sup> volume de leur excellent ouvrage une erreur grave ; ils font dire à Camille qu'il n'a que 40,000 livres de rentes , etc , tandis que dans l'exemplaire de 92 , que j'ai sous les yeux , Camille dit : *comme je n'ai que 4,000 livres de rente*. Ce n'est ici , comme on le voit , qu'une erreur de copiste ou d'un compositeur qui a pris dans sa casse un zéro de trop.

(Note de l'éditeur.)

---

Lettre de J.-P. Lacombe Saint-Michel, un des députés du Tarn à l'assemblée nationale, à Camille Desmoulins.

2 mai 1792.

J'ai des remerciemens à vous faire , monsieur , de m'avoir mis à même de contribuer à faire un acte de justice. M. Beaumont me paroît remplir les conditions prescrites par la loi. Je l'ai adressé au chef de bureau de la guerre chargé de l'expédition des croix. J'espère qu'il aura prompte justice , du moins si l'on répond comme je l'espère à l'intérêt que j'y prends.

J'ai payé à vue votre lettre de change ; mes assignats ne sont que du zèle ; quand il faudra du numéraire , c'est-à-dire du talent , je tirerai sur vous.

Un des députés du Tarn à l'assemblée nationale,

**J.-P. LACOMBE SAINT-MICHEL.**

---

Acte de naissance d'Horace Desmoulins, fils de Camille Desmoulins.

---

Extrait du registre provisoire des naissances constatées à la ci-devant  
maison commune de Paris, année 1792.

8 juillet 1792.

Ce jourd'hui 8 juillet 1792, l'an 4 de la liberté, est comparu pardevant nous officier municipal, administrateur de police, étant actuellement à la maison commune dans le lieu des séances ordinaires du corps municipal, les portes étant ouvertes, Benoît-Camille Desmoulins, citoyen membre du conseil-général de cette commune, demeurant à Paris, rue du Théâtre-François.

Lequel nous a dit que le 6 de ce mois, à neuf heures du matin, il lui étoit né un fils du légitime mariage de lui comparant, avec Anne-Lucile-Philippe Laridon Duplessis.

Que la liberté des cultes étant décrétée par la constitution, et que par un décret de l'assemblée nationale législative, relatif au mode de constater l'état civil des citoyens autrement que par des cérémonies religieuses, il doit être

élevé dans chaque municipalité chef-lieu un autel sur lequel le père, assisté de deux témoins, présentera à la patrie ses enfans.

Le comparant voulant user des dispositions de la loi constitutionnelle, et voulant s'épargner un jour, de la part de son fils, le reproche de l'avoir lié par serment à des opinions religieuses qui ne pourroient pas encore être les siennes, et de l'avoir fait débiter dans le monde par un choix inconséquent entre neuf cents et tant de religions qui partagent les hommes, dans un temps où il ne pouvoit pas seulement distinguer sa mère.

En conséquence, il nous requiert, pour constater la naissance et l'état civil de son fils, qu'il nous a fait présenter sur le bureau, en présence de Laurent Lecointre et d'Antoine Merlin de Thionville, citoyens députés à l'assemblée nationale, de recevoir la présente déclaration, voulant que son fils se nomme *Horace-Camille Desmoulins*. De laquelle déclaration il requiert qu'il en soit fait transcription dans le registre qui sera ouvert conformément à la loi ci-dessus rappelée, et que la présente minute soit par nous en attendant déposée au greffe de la municipalité, et dont expédition lui sera donnée aussi signée par le déclarant avec nous et les témoins désignés, les jour et an que dessus. Signé *Camille Desmoulins, Merlin de Thionville et Lecointre*.

Le dépôt de l'acte ci-dessus a été fait au ~~mairie~~ *au*

la municipalit  , et re u par moi secr taire greffier le 9  
juillet 1792 , l'an 4 de libert .

*Sign  ROYER.*

---

Lettre de Camille Desmoulins   son p re dans laquelle il lui apprend qu'il lui est n  un fils et lui mande le d couragement qu'il  prouve en voyant que ses conseils et ses avis au peuple depuis trois ans sont inutiles et perdus.

12 juillet 1792.

Mon cher p re ,

J'ai attendu que ma femme f t relev e de ses couches pour vous apprendre en m me temps que la m re et l'enfant se portoient bien. Elle est accouch e le 6 de ce mois d'un gar on qui a  t  pr sent  le surlendemain   la municipalit  , et a ouvert le registre des naissances. Lecointre et Merlin de Thionville , deux d put s fort de mes amis ,  toient ses t moins. Je l'ai nomm  Horace-Camille Desmoulins. Il est all  aussit t en nourrice   l' le - Adam ( Seine-et-Oise ) avec le petit Danton. Un successeur ne pouvoit me venir plus   propos pour recueillir l'h ritage de ma popularit    la veille des dangers que pr sage aux

principaux auteurs de la révolution, l'invasion prussienne et autrichienne. Il m'est impossible quelquefois de ne pas me décourager et de ne pas avoir du mépris pour le parti du peuple que j'ai si bien et si inutilement servi. Je lui ai prédit depuis trois ans tout ce qui lui arrive. Mes derniers ouvrages surtout depuis six mois et les quatre numéros que je viens de publier d'un journal intitulé la *Tribune des Patriotes*, ont montré combien je connoissois le cœur humain et les principaux pivots sur lesquels tournoit la révolution. Tout le monde dans mon parti semble me regarder en ce moment avec des yeux de surprise ; ils se disent : nous n'aurions jamais cru qu'il eût dit vrai. Je n'ai eu que du sens commun . et il ne falloit pas autre chose ; mais ils sont obligés , en ce moment , de me supposer du génie pour s'excuser eux-mêmes et de dissimuler qu'ils ont été des imbécilles. Comment pouvois-je être cru du peuple ? je n'ai pu seulement me faire croire de ma famille ici. Je n'ai cessé depuis deux ans de faire voir à mon beau-père et à ma femme que le langage que j'étois inévitable ; il ne m'a pas été difficile de leur montrer, comme un et un font deux , que ce qu'il y avoit de mieux à faire étoit de convertir leurs terres sur la ville en biens nationaux. Combien je me serois senti heureux si avec des assignats j'avois pu sans peine de quoi vous libérer de vos dettes. En ce moment vous seriez quitte envers vos créanciers . et vous ne seriez

débiteur que de ma femme et de mon fils. Au lieu de vous avoir à la fois rendu un si grand service, et en même temps d'avoir assuré à ma femme et à mon fils leurs biens, double plaisir, double avantage pour moi, je me vois à la veille de perdre en entier une dot considérable, placée sur le roi, c'est-à-dire hypothéquée sur l'indivisibilité des 83 départemens. Telle est ma crainte d'attrister ma femme en la moindre chose, que connoissant bien qu'elle ne consentiroit jamais à convertir ses contrats de rentes en d'autres contrats, je ne lui en ai même jamais parlé, parce que je regarde la paix du ménage et l'union conjugale comme un bien auquel il faut sacrifier même la fortune, et qu'il m'est plus aisé de vivre dans un tonneau que dans un palais où je disputerois avec ma femme, dont les vertus et la tendresse pour moi mériteroient que je fisse taire même ma raison.

J'embrasse ma famille.

Camille DESMOULINS.

---

Réponse du père de Camille à cette dernière lettre de Camille en date du 6 juillet 1792.

Guise, 16 juillet 1792.

Nous partageons, mon cher fils, toute la joie que peut vous donner la naissance d'un fils, le premier fruit de vos amours et d'une épouse chérie. Nous apprenons avec un égal plaisir que la mère et l'enfant se portent bien. Je souhaite que la révolution, si elle se consomme, lui soit plus heureuse qu'à vous, et je ne sais trop si je dois désirer qu'il soit le successeur de votre popularité, qui vous a fait, et à moi par contre-coup, beaucoup d'ennemis et peu ou point d'amis. Car cette révolution n'a été, je crois, à personne plus funeste qu'à moi à tous égards, lorsque je devois en attendre plus que personne les plus heureux effets; mais vous avez toujours été trop outré dans votre système, malgré le principe dont je suis pénétré, dont j'ai cherché à vous pénétrer et dont l'expérience m'a convaincu, que tout extrême est une erreur ou un danger dans l'état où nous avons trouvé les choses.

Nous avons vu passer à travers notre ville avant-hier et hier, faisant route vers Metz, l'armée de Luckner avec les attirails et suites qui ont campé à la circonfé-

rence depuis Saint-Germain <sup>1</sup> jusqu'à Leherly <sup>2</sup>. Le quartier-général étoit à Guise. Je devois loger M. Luckner, mais il ne fit que passer en poste le 13 à 10 heures du soir, pour se rendre de la même traite à Paris. J'ai eu celui qui commande à sa place, M. Berthier, chef de l'état-major de l'armée, avec ses bureaux. M. de Chartres étoit logé chez M. Lesur, votre ancien camarade de classes, qui a acheté la maison de feu M. de Beaufort. M. de Beauharnais étoit dans mon voisinage, et M. de Cambis chez le cousin Deviefville, l'ex-député.

Embrassez pour nous notre chère belle-fille; renouvelez-lui tous nos empressemens de la connoître. Quand elle sera parfaitement rétablie de sa couche, ne pourriez-vous pas vous dérober quelques jours à votre train de Paris pour nous l'amener et recueillir ici les caresses simples et franches de votre famille et de vos parens. Aimez-vous toujours l'un et l'autre avec cette délicieuse tendresse que vous me peignez si bien et qui retentit sans cesse au fond de mon cœur. Ce bel accord vous consolera de tous les événemens, et il sera pour moi un baume pour les accidens de la vieillesse.

Je suis toujours votre bon ami,

DESMOULINS.

<sup>1</sup> Village à une lieue de Guise.

<sup>2</sup> Village du côté opposé, à 2 lieues de Guise.

10 août 1792.

N. B. Lucile avoit coutume d'écrire chaque jour tout ce qu'elle éprouvoit et voyoit. Voici un extrait de son portefeuille relatif à la journée du 10 août.

Jouli, 9 août.

Qu'allons-nous devenir? Je n'en puis plus. Camille, ô mon pauvre Camille! que vas-tu devenir? Je n'ai plus la force de respirer. C'est cette nuit, la nuit fatale. Mon Dieu! s'il est vrai que tu existes, sauve donc des hommes qui sont dignes de toi. Nous voulons être libres. O Dieu! qu'il en coûte. Pour comble de malheur, le courage m'abandonne.

12 décembre.

Quelle lacune depuis le neuf août! que de choses! quel volume j'aurois fait si j'avois continué. Comment me rappeler tant de choses? N'importe, je vais en retracer quelque chose. Le 8 août, je suis revenue de la campagne. Déjà tous les esprits fermentaient bien fort. On avoit voulu assassiner Robespierre. Le 9, j'eus des Marseillois

à diner ; nous nous amusâmes assez. Après le diner, nous fûmes tous chez M. Danton. La mère pleuroit, elle étoit on ne peut plus triste ; son petit avoit l'air hébété ; Danton étoit résolu. Moi, je riois comme une folle. Ils craignoient que l'affaire n'eût pas lieu. Quoique je n'en fusse pas du tout sûre, je leur disois, comme si je le savois bien, qu'elle auroit lieu. Mais peut-on rire ainsi ! me disoit madame Danton. Hélas ! lui dis-je, cela me présage que je verserai bien des larmes peut-être ce soir. Sur le soir, nous fûmes reconduire madame Charpentier<sup>1</sup>. Il faisoit beau, nous fîmes quelques tours dans la rue ; il y avoit assez de monde. Nous revînmes sur nos pas, et nous nous assîmes tout à côté du café<sup>2</sup>. Plusieurs sans-culottes passèrent en criant : *vive la nation !* puis des troupes à cheval, enfin des foules immenses. La peur me prit. Je dis à madame Danton : « Allons-nous en. » Elle rit de ma peur ; mais à force de lui en dire, elle eut peur à son tour, et nous partîmes. Je dis à sa mère : « Adieu ; vous ne tarderez pas à entendre sonner le tocsin. » En arrivant chez Danton, j'y vois madame Robert et bien d'autres. Danton étoit agité. Je courus à madame Robert et lui dis : « Sonnera-t-on le tocsin ? — Oûi, me dit-elle, ce sera ce soir. » J'écoutai

<sup>1</sup> Parente de Danton.

<sup>2</sup> Café de la place de l'Odéon.

tout, et ne dis pas une parole. Bientôt je vis chacun s'armer. Camille, mon cher Camille arriva avec un fusil. O Dieu ! je m'enfonçai dans l'alcôve, je me cachai avec mes deux mains et me mis à pleurer ; cependant, ne voulant point montrer tant de faiblesse et dire tout haut à Camille que je ne voulois pas qu'il se mêlât dans tout cela, je guettai le moment où je pouvois lui parler sans être entendue, et lui dis toutes mes craintes. Il me rassura en me disant qu'il ne quitteroit pas Danton. J'ai su depuis qu'il s'étoit exposé. Fréron avoit l'air d'être déterminé à périr. « Je suis las de la vie, disoit-il, je ne cherche qu'à mourir. » Chaque patrouille qui venoit, je croyois les voir pour la dernière fois. J'allai me fourrer dans le salon, qui étoit sans lumière, pour ne point voir tous ces apprêts. Personne dans la rue. Tout le monde étoit rentré. Nos patriotes partirent. Je fus m'asseoir près d'un lit, accablée, anéantie, m'assoupissant parfois, et lorsque je voulois parler, je déraisonnois. Danton vint se coucher. Il n'avoit pas l'air fort empressé, il ne sortit presque point. Minuit approchoit. On vint le chercher plusieurs fois ; enfin il partit pour la commune. Le tocsin des Cordeliers sonna : il sonna long-temps. Seule, baignée de larmes, à genoux sur la fenêtre, cachée dans mon mouchoir, j'écoutois le son de cette fatale cloche. En vain venait-on me consoler. Le jour qui avoit précédé cette fatale nuit me sembloit être le dernier. Danton revint. Madame Robert, qui étoit

très inquiète pour son mari qui étoit allé au Luxembourg, où il avoit été député par sa section, courut à Danton, qui ne lui donna qu'une réponse très vague. Il fut se jeter sur son lit. On vint plusieurs fois nous donner de bonnes et mauvaises nouvelles. Je crus m'apercevoir que leur projet étoit d'aller aux Tuileries. Je le leur dis en sanglottant; je crus que j'allois m'évanouir. En vain madame Robert demandoit des nouvelles de son mari, personne ne lui en donnoit. Elle crut qu'il marchoit avec le faubourg. « S'il » périt, me dit-elle, je ne lui survivrai point. Mais ce » Danton, lui, le point de ralliement! si mon mari périt, » je suis femme à le poignarder. » Ses yeux rouloient. De ce moment, je ne la quittai plus. Que savois-je, moi, ce qui pouvoit arriver? Savois-je de quoi elle étoit capable? Nous passâmes ainsi la nuit dans de cruelles agitations. Camille revint à une heure; il s'endormit sur mon épaule. Madame Danton étoit à côté de moi, qui sembloit se préparer à apprendre la mort de son mari. « Non, me disoit-elle, je ne puis plus rester ici. » Le grand jour étant venu, je lui proposai de venir se reposer chez moi. Camille se coucha. Je fis mettre un lit de sangle dans le salon avec un matelas et une couverture, elle se jeta là-dessus, et prit quelque repos. Moi, je fus me coucher et m'assoupis au son du tocsin, qui se faisoit entendre de tous côtés. Nous nous levâmes. Camille partit en me faisant espérer qu'il ne s'exposeroit pas. Nous fîmes à déjeuner. Dix heures,

onze heures passent sans que nous sachions quelque chose. Nous primes quelques journaux de la veille, assis sur le canapé du salon, nous nous mîmes à les lire. Elle me lisoit un article; il me sembla, pendant ce temps, que l'on tiroit le canon. J'en entendis bientôt plusieurs coups sans en rien dire : ils devinrent plus fréquens. Je lui dis : « On tire le canon. » Elle écoute, l'entend, pâlit, se laisse aller et s'évanouit. Je la déshabillai. Moi-même, j'étois prête à tomber là, mais la nécessité où je me trouvois de la secourir me donna des forces. Elle revint à elle. Jeannette <sup>1</sup> crioit comme une bique. Elle vouloit rosser la M. V. Q., qui disoit que c'étoit Camille qui étoit la cause de tout cela. Nous entendîmes crier et pleurer dans la rue, nous crûmes que Paris alloit être tout en sang. Nous nous encourageâmes, et nous partîmes pour aller chez Danton. On crioit aux armes, et chacun y couroit. Nous trouvâmes la porte de la cour du Commerce fermée <sup>2</sup>. Nous frappâmes, criâmes, personne ne nous venoit ouvrir. Nous voulûmes entrer par chez le boulanger, il nous ferma la porte au nez. J'étois furieuse; enfin on nous ouvrit. Nous fûmes assez long-temps sans rien savoir. Cependant, on vint nous dire que nous étions vainqueurs. A une heure,

<sup>1</sup> Cuisinière de Camille.

<sup>2</sup> Danton habitoit un appartement dans le passage du Commerce au dessus de la porte d'entrée du côté de la rue de l'École de Médecine. M. Gely son beau-père y demeure encore en ce moment.

chacun vint nous raconter ce qui s'étoit passé. Quelques Marseillois avoient été tués. Mais les récits étoient cruels. Camille arriva et me dit que la première tête qu'il avoit vu tomber étoit celle de Suleau. Robert étoit à la ville, et avoit sous les yeux le spectacle affreux des Suisses qu'on massacroit. Il vint après le diner, nous fit un affreux récit de ce qu'il avoit vu, et toute la journée nous n'entendîmes parler que de ce qui s'étoit passé. Le lendemain 11, nous vîmes le convoi des Marseillois. O Dieu! quel spectacle! Que nous avons le cœur serré. Nous fûmes, Camille et moi, coucher chez Robert. Je ne sais quelle crainte m'agitoit; il me sembloit que nous ne serions pas en sûreté chez nous. Le lendemain 12, en rentrant, j'appris que Danton étoit ministre.....

---

Lettre de Camille à son père sur la journée du 10 août.

15 août 1792.

Mon cher père,

Vous avez appris par les journaux les nouvelles du 10 août. Il ne me reste qu'à vous faire part de ce qui me regarde. Mon ami Danton est devenu ministre de la justice par la grâce du canon : cette journée sanglante devoit

finir, pour nous deux surtout, par être citoyens à l'ensemble. Il l'a dit à l'assemblée nationale.

Si j'étais été vaincu, je serais mortel.

La cause de la liberté a triomphé. Me voilà logé au palais des Maupeou et des Lamoignon. Malgré toutes vos prophéties que je ne ferois jamais rien, je me vois élevé à ce qui étoit le dernier échelon de l'élévation d'un homme de notre robe, et loin d'en être plus vain, je le suis beaucoup moins qu'il y a dix ans, parce que je vauz beaucoup moins qu'alors par l'imagination, la chaleur, le talent et le patriotisme que je ne distingue pas de la sensibilité, de l'humanité et de l'amour de ses semblables, que les années refroidissent. Elles n'ont point attiédi en moi l'amour filial, et votre fils devenu secrétaire-général du département de la justice et ce qu'on appelloit secrétaire des sceaux, espère ne pas tarder à vous en donner des marques. Je crois la liberté affermie par la révolution du 10 août. Il nous reste à rendre la France heureuse et florissante au tant que libre. C'est à quoi je vais consacrer mes veilles. Si votre commissaire du roi a envie de troquer et de vous laisser sa place, il pleut depuis quinze jours des démissions de commissariats.

Camille DESMOULINS,  
Secrétaire-général du département de la justice.

La vésicule de vos gens de Guise, si pleins d'envie, de haine et de petites passions, va bien se gonfler de fiel contre moi, à la nouvelle de ce qu'ils vont appeler ma fortune et qui n'a fait que me rendre plus mélancolique, plus soucieux, et me faire sentir plus vivement tous les maux de mes concitoyens et toutes les misères humaines.

J'ai appris que ma cousine Flore<sup>1</sup> vient de se marier. Veuillez lui faire mes complimens et me rappeler à la mémoire de toute ma famille. J'embrasse ma chère mère.

Nous sommes entrés ici, comme vous le voyez, par la brèche du château des Tuileries, et je ne vois guère que les Hulans et les Tyroliens qui puissent nous chasser de la place Vendôme.

---

Réponse de M. Desmoulins père à la lettre de Camille du 13 août.

17 août 1792.

Je serois bien délicieusement affecté, mon fils, de votre nouvelle position, si vous ne la deviez pas à une crise que

<sup>1</sup> Mademoiselle Flore Godart de Wiège (Aisne), aujourd'hui madame Tarrieux de Taillant.

---

je ne vois pas encore finie et dont je redoute toujours les suites. D'après le cri de tout ce qui m'entoure, les évènements du 10 août ont indisposé les provinces et l'armée contre les Parisiens et contre le parti dont on vous croit l'un des membres les plus ardens.

Dans l'agitation où sont toutes les choses autour de nous, je préférerois peut-être vous voir paisible possesseur de mes places et le premier de nos concitoyens dans notre ville natale plutôt qu'à la tête du ministère d'un grand empire déjà bien miné, bien déchiré, bien dégradé, et qui, bien loin d'être régénéré, sera peut-être d'un moment à l'autre ou démembré ou détruit.

Quoi qu'il en soit, puisque vous voilà en second au gouvernail remis à M. Danton votre ami, pour la partie de la justice, distinguez-vous-y par les grandes qualités qui sont propres à cette administration ; joignez à votre popularité connue cet esprit d'intégrité et de modération que vous aurez souvent occasion d'y développer; dépouillez-vous de celui de parti qui vous y a peut-être élevé, mais qui pourroit ne pas vous y maintenir. Avec la droiture que je vous connois et la modération que je vous préche, on va loin, même dans le poste le plus scabreux. Faites revenir vos ennemis en vous montrant juste avec eux et facile à oublier leurs torts; faites-vous le plus d'amis que vous pourrez parmi les gens de bien et consultez toujours le mérite et le talent dans vos choix.

Jouissez long-temps de votre nouvelle place et ma satisfaction sera au comble. Votre mère partage tous mes sentimens sur ce point et me charge de vous en assurer; elle vous embrasse ainsi que votre sœur. Recevez nos communes félicitations et faites-les agréer à notre chère belle-fille avec toutes les caresses de la plus franche cordialité.

↳ Votre cousine Flore, qui est passée avant-hier matin ici allant à Iron <sup>1</sup> avec M. de Taillant son mari, et dont je crois vous avoir annoncé le mariage, apprendra avec bien du plaisir, comme toute la famille, votre élévation.

Votre meilleur ami,

DESMOULINS.

---

Lettre de Lauraguais à Camille Desmoulins.

Chauny, le 18 d'auguste 1792.

Les grandes nouvelles me déterminent, Monsieur, à en demander des vôtres. Je veux savoir quelles sont vos

<sup>1</sup> Petit village près de Guise qui a donné naissance à l'un de nos plus fameux jurisconsultes, à M. Denisart.

occupations dans ce temps de révolutions. Que dites-vous de la mort de l'immortelle constitution? Vous savez que j'en portois déjà le deuil avant que Target l'eût mise au jour. Aussi suis-je fort aise de me trouver dans un état élémentaire. Un vieillard comme moi est charmé de renaitre. Je compte aller aux assemblées primaires, et j'espère qu'en me voyant, les membres de cette assemblée décideront judicieusement que je ne suis pas un émigré.

Depuis près de six mois que j'ai quitté Paris, je n'ai lu ici de papiers publics que le *Journal des Débats* et celui de M. Lebrun. M. Robespierre et vous n'êtes sûrement pas restés sans occupations et sans ennemis. Vous devriez m'envoyer ce que vous avez écrit l'un et l'autre jusqu'à ce jour. Depuis six mois je ne me suis occupé que de ma santé qui étoit bien mauvaise, et de cultiver une ferme que j'avois prise en mauvais état. Je vous demande du feu pour rallumer mon vieux sang, et vous prie d'offrir à votre charmante femme les hommages du campagnard qui vous souhaite le bonjour.

L A U R A G U A I S .

---

**Lettre de Fouquier Tinville à Camille Desmoulins dans laquelle il le prie de lui procurer une place dépendante du ministère de la justice.**

**20 août 1792.**

Jusqu'à la journée à jamais mémorable du 10 de ce mois, mon cher parent <sup>1</sup>, la qualité de patriote a été non seulement un titre d'exclusion à toute place, mais même un motif de persécution : vous en fournissez vous-même l'exemple. Le temps est enfin arrivé, il faut l'espérer au moins, où le patriotisme vrai doit triompher et l'emporter sur l'aristocratie ; c'est même un crime d'en douter d'après les ministres patriotes que l'assemblée nationale vient de nous donner. Je les connois tous par leur réputation, mais je n'ai pas le bonheur d'en être connu. Vous seul pouvez m'être utile soit par votre place, soit par vos connoissances et relations particulières auprès d'eux. Mon patriotisme vous est connu ainsi que ma capacité

<sup>1</sup> Fouquier Tinville étoit parent de Camille Desmoulins. Les membres de la famille de Fouquier Tinville et qui portent son nom habitent en ce moment le petit village d'Erouelles près Saint-Quentin (Aisne). Ils sont tout-à-fait étrangers à la politique et ne s'occupent que de la culture des terres qui composent leur patrimoine.

surtout pour les matières contentieuses. Je me flatte que vous voudrez bien intercéder pour moi auprès de monsieur le ministre de la justice pour me procurer une place soit dans ses bureaux, soit partout ailleurs. Vous savez que je suis père d'une nombreuse famille et peu fortuné. Mon fils aîné âgé de 16 ans, qui a volé aux frontières, m'a coûté et me coûte beaucoup. Je compte sur votre ancienne amitié et votre zèle à obliger. Je rappelle à votre souvenir Devieville notre parent commun, dont la position est plus fâcheuse que je ne puis vous l'exprimer.

Je suis très parfaitement, mon cher parent, votre très humble et très obéissant serviteur.

FOUQUIER, homme de loi,  
rue Saint-Honoré, N° 356, vis-à-vis l'Assomption.

*N. B.* Camille Desmoulins obtint dans la suite à Fouquier-Tinville, sa place au tribunal révolutionnaire; on sait comment celui-ci récompensa son bienfaiteur.

(Note de l'éditeur).

21 août 1792.

Extrait des délibérations de la section des 15-20 du 21 août 1792,  
l'an 4 de la liberté, le premier de l'égalité.

Sur la proposition d'un membre, la section a adopté  
en son entier la proposition suivante.

La section des 15-20, faubourg Saint-Antoine,

Considérant que pendant la révolution, les écrivains patriotes ont préparé au peuple françois le chemin de la liberté et de l'égalité; qu'ils ont toujours donné l'éveil au moindre danger de la patrie; qu'ils ont hardiment annoncé les complots des conspirateurs et les trames infernales qui s'ourdissaient aux Tuileries à l'aide d'un calme trompeur.

Considérant que leurs écrits ont répandu dans l'empire le feu électrique qui va nous donner une constitution digne d'un peuple souverain,

Déclare à toute l'Europe que

Gorsas, auteur du *Courrier des 83 départemens*;

Carra, auteur des *Annales patriotiques*;

Prudhomme, auteur des *Révolutions de Paris*;

Desmoulins , auteur des *Révolutions de France et de Brabant* ,

Ont bien mérité de la patrie.

L'assemblée générale vote des remerciemens à tous ces écrivains qui ont prêché la liberté et l'égalité.

Arrête en outre que le présent arrêté sera porté par des commissaires aux quatre auteurs qu'elle vient de désigner.

Pour copie conforme ,

RENET,

Secrétaire greffier.

---

Lettre de Camille Desmoulins à son père. Il lui fait espérer qu'il sera nommé membre de la convention avec Danton qui quitteroit alors volontiers le ministère de la justice.

26 août 1792.

J'ai remis l'affaire du cher cousin Ribauville à M. Perdrix pour la suivre au tribunal de cassation. Je vous envoie mes derniers écrits qui vont probablement me déloger de la chancellerie en me faisant passer à la convention nationale. Il y a apparence que plusieurs départemens me nommeront et surtout Danton, et il n'hésitera pas un

moment à quitter le ministère pour être représentant du peuple. Vous pensez bien que je suivrai un exemple que je lui aurois donné, si j'étois à sa place. Danton n'est pas de Paris non plus que moi, et c'est une chose remarquable que parmi tous les principaux auteurs de la révolution et dans tous nos amis, nous n'en connoissons peut-être pas un seul qui soit né à Paris. C'est aussi une chose remarquable que ce soit Paris qui récompense presque toujours dans les citoyens des départemens leurs services et leurs talens méconnus de leurs compatriotes. Envoyez-moi le nom de Dubucquoi<sup>4</sup>. Dans quel régiment est-il ? Dans quelle armée ?

Votre fils,

Camille Desmoulins.

<sup>4</sup> Frère de Camille.

---

**Nomination de Camille Desmoulins du département de Paris à la convention nationale.**

---

**Extrait des registres de l'assemblée électorale du département de Paris.**

**Du samedi 8 septembre 1792, l'an premier de l'égalité.**

**Monsieur le président annonce que l'ordre du jour est la nomination d'un député du département de Paris à la convention nationale.**

**L'un des secrétaires fait l'appel des sections et cantons.**

**Le résultat a produit neuf cent trente-six suffrages.**

**L'un de MM. les secrétaires annonce le résultat du scrutin, et déclare que personne n'a obtenu la majorité absolue.**

**L'un de MM. les secrétaires fait l'appel nominal en commençant par les cantons.**

**Le résultat de l'appel donne six cent soixante-dix-sept suffrages.**

**La majorité absolue est de 339 voix.**

**Le citoyen Camille Desmoulins ayant obtenu 465 voix, 126 au-delà de la majorité absolue fixée à 339, M. le pré-**

sident l'a proclamé député du département de Paris à la convention nationale.

Pour extrait conforme à l'original.

BERNARD , président.

SADOUS , secrétaire.

---

Jacques Boilleau, conventionnel, à Camille Desmoulins.

Chez un peuple libre, tout ce qui peut heurter l'idée de la liberté, doit être proscrit : toutes les images qui représentent l'homme avili, dégradé, doivent être anéanties : il ne faut au contraire étaler aux yeux que ce qui peut élever l'ame, la rappeler à sa dignité et inspirer de l'énergie.

J'observerai donc que c'est très-judicieusement qu'on a fait abattre les nations enchainées aux pieds de Louis XIV à la place des Victoires, et j'invite, je supplie tous les artistes de réformer ce mode de l'architecture.

Ils ont coutume de placer pour ornement ou pour soutiens aux architraves des édifices, des statues de femmes mutilées qu'on nomme cariatides.

Qu'on se rappelle la triste et détestable origine de cet usage. Les Perses ayant été vaincus par les Grecs, et les artistes de ces derniers voulant humilier leurs ennemis, placèrent ainsi leurs effigies, comme pour représenter des captifs sous le joug : les Cariates, alliés de ces mêmes Perses, ayant été aussi vaincus, firent passer au fil de l'épée leurs femmes mises en captivité, et les artistes, toujours pour éterniser la honte de leur défaite, substituèrent dans les édifices publics des figures de femmes cariates qu'ils appelèrent cariatides, aux pilastres et aux colonnes.

O François! vous qui êtes si galans, pouvez-vous offrir aux yeux une telle contradiction avec vos mœurs?

Certainement ce ne sont pas là de fort beaux souvenirs à présenter à un peuple libre; c'est un tableau qui attriste l'humanité, afflige la sensibilité et dégrade l'ame s'il ne l'irrite et la violente.

Par quel mauvais goût, par exemple, a-t-on placé devant l'opéra, séjour du plaisir, de ces tristes et ridicules figures?

Ne seroit-il pas cent fois plus ingénieux, plus adroit, plus beau, plus noble, de représenter un Guillaume Tell et son bâton bonneté dans sa main, soutenant avec un air de fierté un énorme fardeau, pour annoncer que la liberté rend capable des plus grands efforts, et nous donne une puissante énergie?

... ne seroit-il pas, dis-je, cent fois préférable à un ~~homme~~ faisant une laide grimace sous le poids qui semble l'accabler ?

Cette forme d'ailleurs faite pour exciter l'émulation des vertus civiques, en caressant l'ainé des patriotes, seroit parfaitement analogue à cette manière figurée de parler fort en usage, par exemple : Wasington est la colonne des états américains; Francklin fut la principale colonne de l'édifice de leur constitution, etc., etc...

Allons, que chacun s'occupe de la régénération des François : les hiéroglyphes ont une très-grande influence sur nos mœurs et notre caractère.

Artistes, goûtez ces réflexions et ennoblissez vos travaux pour les mettre au niveau de vos ames.

Je dirai en faveur des artistes que depuis que je suis à Paris, je n'en ai pas rencontré un seul qui ne m'ait paru animé du patriotisme le plus pur, quoiqu'écrasés tous par la révolution.

J'ai pensé qu'étant consacrés par état à l'étude des plus beaux traits de l'histoire de Rome, de la Grèce et d'Athènes; que cette étude alimentant continuellement leurs ames, ils acquéroient un caractère plus mâle, plus de sensibilité, plus d'amour des grandes choses.

J'espère que mes idées auront quelque succès, car tous ceux à qui je les ai développées y ont applaudi; entr'autre M. Vestier, peintre de l'académie, connu par la su-

périorité de son talent et qui mérite de l'être par son dévouement à la patrie. Je ne connois pas de meilleur époux, de plus excellent père : eh bien ! il convint dernièrement avec moi et avec une résignation admirable, dans le cas où les circonstances deviendroient impérieuses, d'un principe de morale effrayant pour les ames sans force et sans vigueur : c'est que toutes les affections particulières doivent être subordonnées à cet amour de la patrie qui n'est autre chose que l'amour du bien public, vertu suprême, vertu par excellence. Je ne parle que relativement à nos affections particulières, car la première et la plus sublime des vertus est sans contredit l'amour de l'humanité en général ; et Fénelon étoit bien philosophe quand il disoit : Je préfère l'avantage de ma famille à mon propre avantage, celui de ma patrie à celui de ma famille, et celui de l'humanité entière à celui de ma patrie. Tel est en effet l'ordre des vertus ; malheureusement, c'est l'inverse qu'on met en pratique.

Jacques BOILLEAU.

---

Commission donnée à Camille Desmoulins de se transporter à Laon, Soissons et Guise, pour vérifier si les dénonciations faites contre les juges de chacune de ces villes méritent d'être prises en considération.

15 septembre 1792.

Au nom de la nation, le conseil exécutif provisoire, en vertu de la loi du 18 août dernier, sur les avis donnés contre le tribunal criminel du département de l'Aisne, que les patriotes étoient encore à Soissons sous le couteau de juges suspects qui ont signé les doléances serviles des événemens du 20 juin; que l'incivisme de ce tribunal criminel étoit notoire; que ses membres venoient d'être exclus du corps électoral; que les juges du tribunal de Guise, dans le même département, se montraient plus ouvertement encore persécuteurs de tous les patriotes; que plus de trois cents bons citoyens étoient décrétés de prise de corps ou détenus dans les prisons par ces juges, tous, ou agens du ci-devant prince de Condé, ou asservis à ses agens qui peuvent encore être tout-puissans et dont les habitans peu éclairés croient toujours que le despotisme va renaitre. Voulant prendre une connoissance plus directe de ces faits, et afin que l'oppression des amis de la liberté cesse enfin dans toutes les parties de l'em-

pire françois , commet le citoyen Camille Desmoulins , député à la convention nationale , à l'effet de se transporter sur les lieux pour y prendre tous les renseignemens possibles et lui en rendre compte, et l'autorise à se faire assister du citoyen Jean Philippe<sup>1</sup> en qualité de secrétaire pour l'aider dans le cours de sa mission. En foi de quoi nous avons signé ces présentes auxquelles nous avons fait apposer le sceau de l'état.

A Paris, le 15 septembre 1792, l'an 4<sup>e</sup> de la liberté et le 1<sup>er</sup> de l'égalité.

Par le conseil,

ROLAND. DANTON. SERVAN. LEBRUN. MONGE. CLAVIERE.

GROUVELLE, secrétaire.

<sup>1</sup> Parent de Danton.



Lettre de Julien du Calvados à Camille.

24 septembre 1792.

Citoyen patriote ,

Au moment où le patriote Legendre se disposoit à partir pour Lyon , n'ayant absolument pas le temps d'écrire au patriote Danton , il m'a chargé de m'adresser à lui de sa part pour obtenir de l'emploi ; mais n'étant pas connu du patriote Danton d'une manière assez particulière , je vous prie de lui parler pour moi. J'ai des droits aux places qu'on destine aux patriotes. Mon patriotisme , comme tout le monde le sait , date du 14 juillet 89. Vous même n'ignorez pas que ma famille , composée de 4 personnes , a eu l'honneur de chacune un décret. Mon épouse , honnête , foible et même valétudinaire , a été enfermée 24 jours à la conciergerie où elle a été confondue avec les femmes flétries , pour avoir été gratuitement accusée d'avoir couru à coups de manche à balai sur un aide-de-camp de Lafayette. Cet événement lui a fait perdre ses écolières et à moi mes écoliers. Je n'entrerai point dans un plus grand détail , crainte

d'abuser de vos momens que vous destinez entièrement à la république ; il me suffit de vous dire que je suis l'ami de Legendre ; que je suis connu de tous les bons patriotes ; que je suis cordelier et jacobin ; que j'ai sauvé la vie au patriote Fréron en l'arrachant avec mon fils des mains d'assassins qui l'auroient mis en prison après l'avoir assommé. Tous ces titres et le pressant besoin qu'a un père de famille patriote de subsister et de faire subsister sa famille, sont suffisans pour vous intéresser à celui qui est avec fraternité, citoyen patriote,

Votre concitoyen Julien du Calvados, ci-devant Julien Leroy, électeur de la section des Invalides, rue et ancienne barrière de Grenelle, n° 1479.

P. S. Je suis le premier commissaire de ma section envoyé le 9 août au faubourg Saint-Antoine, et ensuite à la Ville où je suis encore.

---

Lettre du citoyen Bacon à Camille.

12 novembre 1792.

Citoyen philosophe,

Pour donner à la France un gouvernement républicain, les esprits, amis de l'heureuse indépendance, ont poussé la révolution jusqu'au point où nous voilà parvenus. Le clergé privilégié, la noblesse, tous les abus qui tenoient à ces deux castes sont supprimés; la royauté, qui faisoit partie incidente de la constitution, est abolie, etc. Mais la suppression est-elle poussée assez loin? l'indépendance républicaine est-elle compatible avec un culte payé par tous les citoyens et qui cependant n'est pas le culte de tous? l'unité de la république ne demandoit-elle pas une division plus simple de son territoire, afin de faire disparaître toute idée de fédération?

Le plan d'une constitution vraiment républicaine que je viens de livrer à l'impression et dont je vous prie d'a-

gréer un exemplaire , répond à ces questions et à beaucoup d'autres. J'y reconnois les droits de l'homme , mais une saine logique m'a conduit à leur vraie origine. Si l'on veut de bonne foi prendre le mot *droit* dans la véritable acception , peut-être on verra que je ne me suis pas trompé. Si tous les législateurs avoient reconnu cette origine , ils auroient offert aux hommes un moyen de réformer les abus , sans donner de terribles convulsions au corps social.

Je crois sans peine , citoyen , qu'on présentera des plans mieux combinés ; mais l'intervention de leurs auteurs ne sera pas plus pure que la mienne, ni mieux dirigée vers le bonheur public. Sous les gouvernemens précédens , qui n'ont été que provisoires devant les droits imprescriptibles du peuple , j'ai été soumis aux lois ; jugez quelle sera ma soumission, quand elles émaneront d'une source pure et qu'un gouvernement par excellence les fera exécuter.

Au reste , citoyen , mon plan est conforme à l'état actuel des fortunes et des propriétés. J'ai pris les hommes tels qu'ils sont pour les rendre meilleurs. Un système tel que Platon ou J.-J. Rousseau l'avoit conçu, ne sera jamais convenable à des hommes habitués de père en fils à une manière de vivre qui ne présente pas ce qu'il faut pour recevoir les sublimes plans qu'on a toujours

regardés, à cause de cet obstacle, comme les rêves d'un homme de bien.

Votre concitoyen ,

BACON.

Paris, rue deGrammont, n. 17.

---

Lettre de M. Desmoulins père à Camille, relative au procès de Louis XVI.

Guise, 10 décembre 1792, l'an premier de la république.

Je serois inconsolable, mon fils, de trouver votre nom dans la liste de ceux qui voteront pour la mort de Louis XVI. Je ne présage dans ce jugement aucun bien pour la patrie , et j'en prévois au contraire des suites funestes et pour cette patrie et pour ceux qui auront voulu la mort du prince. Si la révolution est faite comme je le présume, le sang de Louis XVI est inutile à sa consommation; le verser, c'est avoir l'air de craindre qu'elle ne soit pas faite, ou de battre un ennemi à terre et désarmé, et renoncer à la générosité et à la dignité qui doivent caractériser le vrai républicain, le François libre.

Vous avez un moyen juste et vrai, mon fils, de vous épargner cette tache qui seroit une perplexité pour moi : c'est de vous récuser vous-même, parce que vous êtes effectivement récusable, non seulement aux yeux de Louis XVI, mais aux yeux de quiconque a les premiers principes de la justice. Vous avez dit votre avis comme journaliste avant le jugement. Entraîné soit par votre propre opinion, soit par une prévention étrangère, vous avez dénoncé Louis XVI dans un grand nombre de vos écrits qui n'ont peut-être eu que trop d'influence, et vous l'avez traité en ennemi. Par cette double raison soit d'avoir été son dénonciateur, soit d'avoir par anticipation proclamé votre avis, relativement à Louis XVI, vous ne pouvez demeurer un de ses juges sans blesser l'impartialité, qui doit neutraliser quiconque est appelé à juger un autre homme capitalement. En vous récusant, vous conservez cette réputation d'intégrité, de délicatesse et d'élevation, qui sied si bien à l'auteur d'une révolution, à celui qui le premier a vu la possibilité d'ériger la France en république et qui a peut-être le plus contribué à réaliser ce système restaurateur de la liberté. Vos preuves sont faites. Vous avez assez mérité de la patrie et par son érection en république, et par l'abolition de la royauté. La mort de Louis XVI ne peut rien ajouter à votre triomphe et peut même le flétrir dans l'opinion versatile de la multitude.

La précipitation avec laquelle on se propose de juger Louis XVI, d'après le décret du 7 de ce mois, qui m'est parvenu hier par vos feuilles, me fait <sup>haver</sup> frémir par son sort et par les crises qu'il doit éprouver cette semaine, et arrache l'avis que je crois devoir vous donner, à la seule sensibilité de mon cœur, à votre meilleur ami.

Votre exemple, que j'en crois un de sagesse, peut en entraîner d'autres et des plus effervescens à le suivre et sauver la convention du reproche d'un jugement extrême et impolitique.

DESMOULINS.

---

Lettre de M. Desmoulin père à Camille relative au procès de Louis XVI.

10 janvier 1793.

Mon fils, vous pouvez encore vous immortaliser, mais vous n'avez plus qu'un moment : c'est l'avis d'un père qui vous aime. Voici à peu près ce qu'en votre place je dirois : « Je suis républicain et par le cœur et par les » actions, j'ai fait mes preuves, J'ai été un des premiers » et des plus ardents dénonciateurs ou accusateurs de

» Louis XVI, par cela même je me récuse. Je le dois à  
» l'austérité de mes principes; je le dois à la dignité de la  
» convention; je le dois à la gloire de la nation; je le dois  
» à la justice de mes contemporains et de la postérité;  
» en un mot, je le dois à la république, à Louis XVI,  
» à moi-même.»

Entre nous deux, ceci, afin que tout le mérite en reste  
à vous seul : je ne souhaite que d'avoir à en faire bientôt  
le commentaire à votre avantage et pour votre tranquillité  
et la mienne, car je suis votre meilleur ami.

DESMOULINS.

---

Lettre de la veuve Damontet à Camille Desmoulin.

Utrecht, ce 18 janvier 1793.

C'est, monsieur, l'épouse de l'infortuné Guillin Du-  
montet qui s'adresse à vous avec une noble confiance,  
convaincue que l'innocence malheureuse et sans appui ne

peut trouver un meilleur défenseur. En jetant de nouveaux yeux sur le récit de mes malheurs ; vous connaîtrez combien mon âme navrée a eu de justes raisons de fuir un territoire sur lequel mes larmes devenoient intarissables. Je n'ai pris ce parti qu'après avoir en vain réclamé vengeance contre les auteurs du crime qui m'avoit ravi mon digne époux. J'ai trouvé des êtres atroces qui n'ont pas rougi de répondre à ces vives sollicitations par l'offre d'indemnités pécuniaires. Cette idée me glace encore d'horreur en ce moment. J'en appelle à la terre entière. Le sang de mon époux avoit coulé, l'argent pouvoit-il guérir mes blessures ? Ne pouvant obtenir la punition de ses assassins, ma patrie m'est devenue odieuse. J'ai porté mes pas et ma douleur sous un ciel étranger où l'intérêt des âmes sensibles, le doux titre de mère ont soutenu mon existence ; c'est ce titre qui m'engage à vous prier, monsieur, de vouloir bien vous intéresser à moi. Soyez mon organe, réclamez la justice à laquelle j'ai des droits, représentez au gouvernement actuel que la fortune de mes petites est totalement renversée par la perte de leur malheureux père, sa mort ayant éteint des rentes viagères considérables. L'incendie a détruit un acte de créance de plus de 400,000 fr., de l'ancienne compagnie des Indes. Mon mobilier a été pillé ou brûlé. Une seule terre nous reste à mes enfans et à moi ; encore la flamme en a-t-elle détruit les bâtimens. Je ne suis

sortie de ma patrie qu'après avoir éprouvé toutes ces horreurs , et on pourroit me ranger dans la classe des malheureux émigrés que la loi condamne au bannissement et à la perte totale de leur fortune ! je ne puis me le persuader. Si ma douleur, si mes larmes intarissables, si l'horreur que j'ai pour une terre arrosée du sang de mon mari sont autant de crimes , je ne cesserai pas d'être coupable. Mais les peuples les plus féroces respectent de semblables pleurs ! je ne puis croire que les François soient plus barbares. J'ose donc attendre comme un acte de justice la restitution de la fortune de mes enfans et la liberté de les élever loin d'un pays inhabitable pour eux et pour leur malheureuse mère.

VEUVE DUMONTET.

---

Lettre de Richer de Serisy, auteur du journal intitulé : *L'Accusateur public*, à Camille Desmoulins.

28 janvier 1793.

Tant que le roi vivoit , mon ami , mes opinions politiques , ma situation prononcée , un sentiment aussi

noble que délicat et que tu dois apprécier, tout me contraignoit à ne point dévier de la carrière où j'étois entré et je ne pouvois rétrograder sans que toi-même et tous les partis ne me missent à l'instant cent pieds de fumier sur le corps; ces motifs, qui me commandoient alors si impérieusement, m'ordonnent aujourd'hui de m'identifier à la patrie. Louis est mort, mais la patrie existe; elle existe entourée de mille dangers au dedans et au dehors, et je puis maintenant, sans être flétri par le soupçon, lui faire le sacrifice de mon opinion, de ma vie, lui consacrer tout mon être. Je t'embrasse donc et signe avec transport non pas comme le vil Target, non pas comme l'affreux Brissot, non pas comme le *Vertueux*, mais comme Camille, Chabot, Danton.

Le républicain RICHEN.

---

Reçu donné à Camille d'une somme de cent francs pour offrir à la patrie.

15 mars 1793.

Nous soussigné commissaire de la section du Théâtre Français dite de Marseille, nommé par elle à l'effet de re-

cevoir les offrandes à la patrie , certifions que le citoyen Desmoulins, député à la convention nationale , a déposé dans nos mains la somme de cent francs. En foi de quoi nous lui avons délivré le présent. Ce jourd'hui le 15 mars 1793, l'an deux de la république française.

DEMARCO.



Lettre d'Arthur Dillon à Camille Desmoulins.

8 juillet 1793.

J'ignore, citoyen Camille , ce que l'on aura pu vous dire et les bruits qui se seront répandus sur mon arrestation qui est l'ouvrage du comité de salut public de la convention. Je crois avoir trop bien apprécié votre cœur pour n'être pas certain que vous aurez fait des démarches. Comme, malgré mes vives réclamations, on m'empêche de vous voir ainsi que mes autres amis ; que je suis depuis 8 jours au secret comme dans le temps de Lenoir ; je crois qu'on aura coloré cette persécution, vis-à-vis de ceux qui s'intéressent à moi , du prétexte du bien public , de celui de la nécessité du secret dans une affaire aussi im-

portante. Eh bien ! Camille , je renonce à votre amitié , à celle de tous ceux qui m'aiment et à l'estime des patriotes , si on peut prouver que j'aie le moindre petit tort , que j'aie seulement commis une imprudence. Le seul fait qui puisse me regarder , c'est qu'une espèce de fou , que je connois à peine , que je n'ai pas vu trois fois dans ma vie , m'a entretenu un matin de projets aussi bêtes qu'extravagans. Je lui imposai silence et ne le revis plus. Interrogé si je le connoissois , j'ai dit avec la franchise et la loyauté que vous avez toujours vue en moi tout ce que j'en savois. Tout ce que je possède au monde de papiers a été livré à l'examen des administrateurs. Si, quelque volumineux qu'ils soient , on y a trouvé une seule ligne suspecte , je consens au traitement le plus rude. Au contraire , on a dû voir dans différens mémoires et projets un homme qui n'a fait usage de ses connaissances militaires que pour le bien de sa patrie. Voici le septième jour , depuis que j'ai été interrogé , que mes papiers ont été visités. Je n'ai pu obtenir depuis ce temps que le procès-verbal de mon interrogatoire fût clos. On m'exhorte à prendre patience. Les administrateurs , dont je n'ai qu'à me louer , parce que je leur vois allier avec la sévérité de leur devoir les procédés les plus honnêtes , paroissent convaincus qu'il n'y a rien à me reprocher et m'ont laissé entrevoir que rien ne dépendoit d'eux , mais tout du comité de salut public. On m'a assuré que le

maire sollicitoit inutilement de ce comité de s'occuper de moi. J'ai représenté avec force qu'en demandant à voir des patriotes reconnus, Drouet et Chabot, la chose publique n'en pouvoit souffrir ; supposé même que je fusse coupable, que vous aviez autant et peut-être plus de titres à la confiance nationale que les membres de ce comité: on m'a refusé. J'ai demandé d'être, enfin, jugé par la police, puisque c'est elle qui me retient, d'être renvoyé devant un tribunal où je pourrois me justifier et avoir des conseils qu'on ne refuse pas à un criminel: on m'a refusé. J'ai demandé, enfin, à être mené devant le comité de salut public: même refus.

Voilà ma position. Une âme honnête, témoin de tout ce que je souffre ici dans une fournaise ardente et privé d'air, et convaincue de mon innocence, se charge de vous remettre cette lettre ; c'est à votre amitié et à votre justice à vous dicter les démarches que vous devez faire vis-à-vis du comité de salut public. Sa conduite envers moi me le rend suspect de partialité d'autant que j'y ai des ennemis personnels ; mon seul désir c'est que les patriotes de la convention puissent connoître mon affaire. Si j'ai le plus léger tort, je consens qu'ils m'abandonnent à la tyrannie qui m'opprime.

A. DILLON.

---

Lettre de Camille Desmoulins à son père, sur la publication de son  
*Histoire des Brissotins.*

8 juillet 1793.

Mon très cher père,

Vous vous plaignez de ce que je ne vous écris point; je devrois plutôt vous adresser ce reproche, à vous qui avez toujours la plume à la main. Pour moi, je ne la prends qu'à la dernière extrémité comme vous avez pu voir par le dernier écrit dont je vous ai adressé deux exemplaires, et dont il s'est débité ici 4000, mon *Histoire des Brissotins*. Je m'étonne que vous ne m'en ayez pas parlé dans le billet que j'ai reçu de vous.

Je souffre de ne pouvoir aller revoir ma famille pendant quelques jours; mais je ne puis faire partager à ma femme ce genre d'affections, et je ne saurois vous rendre combien elle a de répugnance pour le voyage le plus court, même ajourné après la clôture de la convention et à la paix. Elle a tellement peur qu'il ne me prenne fantaisie d'aller vous embrasser, qu'elle s'inquiétoit si elle me voyoit vous écrire, et je profite de la réorganisation de l'assemblée et du cabinet que me procure le co-

mité de la guerre dont on m'a fait secrétaire, pour vous écrire en liberté, sans qu'elle vienne lire derrière mon épaule si je n'écris point à Guise. J'imagine que ce qui lui donne cette sollicitude, c'est le souvenir de quelque cousine<sup>1</sup> dont on lui avoit parlé, outre qu'elle ne se trouve pas assez riche pour voyager comme elle le souhaiteroit dans une famille avec qui elle sent que je partagerois volontiers ma fortune si j'en avois acquis. Mais je me félicite à chaque instant de sortir de la convention et de la révolution comme j'y suis entré et sans avoir arrondi mon patrimoine du bourg de l'Égalité. Aussi ai-je échappé à toutes les satires contre l'opulence subite de quelques patriotes, et on ne pourra pas m'accuser d'avoir fait une spéculation de la république. Comptez que dès que les affaires me permettront de m'échapper pendant quelques jours, et que la nation qui, dans ce moment, fait notre distribution de prix, nous couvre de fleurs et nous assiege de fanfares tous les jours à la Montagne, nous aura mis en vacances, j'irai vous embrasser.

Il y a tant de gens à la convention pour qui c'est une volupté de se trouver à la tribune et d'y enfile des paroles, que je me fais un plaisir de leur laisser ce régal :

<sup>1</sup> Camille veut parler de mademoiselle Flore Godard de Wiège qu'il avoit beaucoup aimée.

voilà pourquoi vous n'entendez pas parler de moi dans les journaux, et je me suis fait député consultant. Mais n'allez pas me croire dans les jardins d'Armide, et mon dernier ouvrage, précurseur de la révolution du 31 mai, dont il a été véritablement le manifeste, ainsi que la circulaire des Jacobins sur cette révolution dont j'ai été le rédacteur, n'ont pas peu contribué à éventer la grande mine des Brissotins qui étoit un chef-d'œuvre de travail souterrain depuis Amiens jusqu'à Marseille. Je ne vous parle point du citoyen Verrière; j'étois malade dans le temps où j'aurois pu lui être utile, et n'étant pas d'ailleurs du comité de surveillance, tout ce que j'ai pu faire étoit de le recommander, ce que j'ai fait. Je vous embrasse et souhaite que vous viviez aussi long-temps que la république, qui commence à se porter assez bien. J'embrasse également ma chère mère, mes sœurs et ceux de ma famille qui se souviennent de moi avec amitié. . .

Camille DESMOULINS.

---

Lettre de M. René Gerardin d'Ermenouville à Camille Desmoulins.

13 juillet 1793.

J'aurois été bien charmé, frère et concitoyen, que vous m'eussiez fait l'amitié de venir ici avec M. Gustman boire à la santé de la nation et de l'égalité, sans lequel antécédent, jamais de liberté. Il m'assure que vous lui avez dit qu'on vouloit bien me faire l'honneur de prendre mon témoignage pour lui en quelque considération pour l'employer dans l'armée. Je l'ai toujours connu pour avoir trop d'esprit pour n'être pas dans les bons principes de civisme et du contrat social auquel il n'y a que les sots qui puissent être opposés. J'en aurois écrit un mot à mon confrère cordelier M. Danton, si je n'avois craint de l'interrompre en ce moment. Si nous sommes assez heureux pour avoir beaucoup de députés tels que vous, Robespierre, Marat et La Viconterie, j'espère que nous aurons enfin la constitution du genre humain conforme à la base éternelle des droits de l'homme et du citoyen.

Je vous salue et embrasse bien fraternellement.

René GERARDIN.

Lettre du général Dillon à Camille.

Madelonettes, 26 juillet 93. 7 heures du soir.

Ma monstrueuse affaire devenue si simple, grâce à votre amabilité, à votre courage et surtout à votre loyauté, ne tient plus qu'à un fil qui s'allonge furieusement par la paresse de votre cousin Fouquier Tinville. Depuis trois jours le président du tribunal le presse de faire son rapport ; le terme fatal à lui accordé est demain samedi. Voyez-le, je vous prie, engagez-le à finir comme il m'a promis ; il connoit mon innocence ; ma requête est digne de vous, mon aimable et honnête défenseur. Il ne faut plus qu'un mot à votre cousin. Voyez-le demain de grand matin ; qu'il le dise, et qu'il rende à la république un homme qui sans fiel n'aspire qu'à la sauver des armes des tyrans qui s'avancent à grands pas.

DILLON.

---

**Lettre de Camille Desmoulins à son père sur la mort de son frère  
Sémery, sur la marche qu'il a toujours suivie pendant la révolu-  
tion et sur la situation politique de la France à cette époque.**

**10 août 1793.**

**Mon très cher père ,**

Je suis bien fâché de vous avoir parlé de mon frère Semery mort en combattant pour la patrie ; je n'avois d'autre certitude d'une perte si affligeante pour vous que l'indice de son long silence et je saisis avec avidité vos doutes sur sa mort pour y rattacher mes espérances. Puisse-t-il vous être rendu par les ennemis entre les mains desquels il est peut-être tombé prisonnier ? J'ai éprouvé encore plus tout-à-l'heure, en voyant mon fils, combien ce coup avoit dû être sensible à votre cœur. Ma femme et moi avons été touchés vivement de l'intérêt que vous témoignez pour cet enfant si aimable et que nous aimons tant , que j'ai une crainte horrible de le perdre. La vie est si mêlée de maux et de biens en proportion , et depuis quelques années le mal se déborde tellement

autour de moi sans m'atteindre, qu'il me semble toujours que mon tour va arriver d'en être submergé.

Si nous avons la paix et du temps plus calme, comptez que nous irons vous embrasser ma femme et moi. Je vous fais passer une brochure<sup>1</sup> que je viens de publier. Son succès prodigieux depuis deux jours me fait craindre que je ne me sois trop vengé. J'ai besoin de descendre au fond de mon cœur et d'y trouver toujours le même patriotisme pour m'excuser à mes yeux, en voyant rire ainsi les aristocrates; aussi pourquoi m'attaqueit-on avec cette indignité. Je me redis avec Horace :

Si quis atrâ dente me petiverit,  
Inultus ut flebo puer.

○ On a dit qu'en tout pays absolu, c'étoit un grand moyen pour réussir que d'être médiocre. Je vois que cela est peut-être vrai aussi des pays républicains. Que m'importeroit de réussir ? Mais je ne puis soutenir la vue des injustices, de l'ingratitude, des maux qui s'amoncellent ? Qu'est-ce que la peste, sinon une mortalité épouvantable ? Que ne puis-je être aussi obscur que je suis connu ? *O ubi campi Guisiaque*. Où est l'asile, le souterrain qui me cacheroit à tous les regards avec ma femme,

<sup>1</sup> Lettre au général Dillon.

mon enfant et mes livres. Je ne saurois m'empêcher de penser sans cesse que ces hommes qu'on tue par milliers ont des enfans, ont aussi leurs pères. Au moins je n'ai aucun de ces meurtres à me reprocher, ni aucune de ces guerres contre lesquelles j'ai toujours opiné, ni cette multitude de maux, fruits de l'ignorance et de l'ambition aveugle assises ensemble au gouvernail. Adieu. Je vous embrasse. Ménagez votre santé, pour que je puisse vous serrer contre ma poitrine si je dois survivre à cette révolution ; quoiqu'il y ait des momens où je suis tenté de m'écrier comme le lord Falkland, et d'aller me faire tuer en Vendée ou aux frontières pour me délivrer du spectacle de tant de maux et d'une révolution qui ne me paroit pas avoir ramené le sens commun dans le conseil de ceux qui gouvernent la république et dans laquelle je ne vois guère que l'ambition à la place de l'ambition et la cupidité à la place de la cupidité. Il est vrai que la liberté de la presse est un grand remède dont nous devons le bienfait à la révolution, et il y a cet avantage dans le nouveau régime sur les fripons, qu'on peut les faire pendre ; sur les ignorans et les intrigans, qu'on peut les livrer au ridicule. L'état des choses, tel qu'il est, est incomparablement mieux qu'il y a quatre ans, parce qu'il y a espoir de l'améliorer, espoir qui n'existe pas sous le despotisme dont les esclaves sont comme les damnés qui *spem non habent* ; mais c'est au prix de tant de sang

versé, que je trouve qu'une si grande dépense de la nation en hommes doit lui apporter plus de bonheur. Embrassez pour moi ma mère, ma famille et tous mes amis.

C. DESMOULINS.

---

Lettre du général Dillon à Camille.

2 août 1793.

J'allois vous écrire, mon cher Camille, au moment que Serisy<sup>1</sup> est venu me voir. Je ne puis concevoir quelle est la nouvelle indignité qu'on me prépare, et comment ni par quelle raison mon nom se trouve fourré dans l'histoire du portefeuille dont on a parlé hier à la convention. Rendez moi le service de savoir ce que c'est, afin que je puisse confondre cette nouvelle calomnie. Il ne faut pas que celui que vous avez si loyalement défendu, puisse

<sup>1</sup> Richer Serisy, auteur du journal intitulé *l'Accusateur Public*.

même être soupçonné par les bons patriotes. Au surplus, je vous jure sur mon honneur que depuis huit mois je n'ai écrit que trois lettres : une au département de la Meuse pour sauver mes chevaux, une à mon correspondant du Hâvre pour me retenir un passage pour l'Afrique, et une à mon correspondant de Dunkerque pour lui demander de l'argent. Depuis le même temps j'en ai reçu à peine six, toutes de mon ami le général Gobert, ou de F..... quand il étoit chez lui.

Je vous jure, de plus, que je n'ai vu ni connu aucun Anglois depuis plus de deux ans ; que la dernière lettre que j'ai écrite, même à mon frère lord Dillon, est de la fin de 89, et que depuis, je me suis brouillé avec lui, parce qu'il n'a pas pensé comme moi.

Je vous conjure de savoir les détails de cette nouvelle fable. Je réponds d'en démontrer la stupidité ou la noirceur dans une minute. Adieu. Mille pardons de vous donner tant de peines.

A. DILLON.

Lettre de Freron (Conventionnel et auteur du journal intitulé  
*l'Orateur du Peuple*) à Camille Desmoulins.

Marseille, 18 octobre 1793, l'an 2 de la république  
une et indivisible.

Bonjour, Camille; Ricord te contera bien des choses. Nos affaires vont mal devant Toulon. On a perdu un temps précieux, et si Carteaux eût laissé faire La Poype, ce dernier seroit maître de la place, il y a plus de 15 jours, au lieu qu'à présent, il faut faire un siège en règle et nos ennemis se renforcent chaque jour par la voie de la mer. Il est temps que le comité de salut public connoisse la vérité. Je vais écrire à Robespierre pour l'instruire de tout.

Tu ne sais peut-être pas tout ce qui m'est arrivé; j'ai soutenu ma réputation de *vieux Cordelier*, car je suis comme toi de la première fournée; et quoique fort paresseux de mon naturel (je dis ma coulpe), je me suis trouvé dans les grandes crises une plus grande activité que je n'aurois cru. Mais il s'agissoit de sauver le midi et l'armée d'Italie; j'empêcherai Toulon de former ses sections et par suite d'ouvrir son port aux Anglois et de nous entrainer à l'entrée de l'hiver dans les longueurs d'un siège meurtrier.

La Poype commande une division de l'armée devant Toulon ; tu n'as pas d'idée comme Carteaux lui fait avaler de coulevres : il s'étoit emparé des hauteurs du Faron, montagne qui domine un fort très important d'où on peut foudroyer et réduire Toulon. Eh bien ! Carteaux l'a laissé dans ce poste sans renfort, et il a été obligé de l'évacuer. Carteaux aime mieux que la prise de Toulon soit retardée et manquée vingt fois plutôt que de consentir qu'un autre en ait la gloire. Parle, tonne, éclate. La Poype ne s'est pas démenti un seul instant ; tu le connois, il n'a point changé. Je suis peut-être un peu suspect : voilà pourquoi je m'abtiens d'écrire sur son compte ; mais interroge tous ceux qui arrivent d'ici et ils te diront ce que les patriotes en pensent.

As-tu su par le père Huguenin que j'avois fait imprimer à Monaco six mille exemplaires de ton histoire des Brissotins que j'ai répandus avec profusion à Nice et dans le département du Var ? Tu ne croyois pas recevoir en Italie les honneurs de l'imprimerie. Tu vois qu'il est bon d'avoir des amis partout.

J'ai été bien inquiet de Danton. Les papiers publics annonçoient qu'il étoit malade. Marque-moi s'il est rétabli. Dis-lui et fais-lui mille amitiés de ma part. Il me tarde bien de vous revoir, mais après la prise de Toulon ; je ne rêve qu'à Toulon ; c'est là mon *nec plus ultra*. Ou je périrai ou je verrai ses ruines.

Patagon <sup>1</sup> est-il à Paris ? rappelle-moi à son souvenir. Adieu, mon cher Camille, dis-moi donc l'histoire de Duplain Lunettes <sup>2</sup>. Est-il vrai qu'il est en prison ? *Attaquer Chapelain ! ah ! c'est un si bon homme !* Apprends-moi les motifs de sa détention. A-t-il réellement changé ? cela est inconcevable.

Nous faisons ici de la grande besogne ; nous attendons impatiemment les troupes qui étoient devant Lyon et de l'artillerie de siège dont nous manquons ; sans cela nous ne ferions devant Toulon que de l'eau claire.

Réponds-moi en grâce ; Ricord te donnera mon adresse.

Je t'embrasse.

FRERON.

Tu sais depuis long-temps que j'aime ta femme à la folie <sup>3</sup> ; je le lui écris, c'est bien la moindre consolation que puisse se procurer un malheureux lapin <sup>4</sup>, absent

<sup>1</sup> Surnom qu'il donnoit au maréchal Brune.

<sup>2</sup> Membre de la Commune.

<sup>3</sup> Freron aimoit tant Camille et Lucile qu'il voulut que ses deux enfans portassent, son garçon le nom de Camille, et sa fille le nom de Lucile. Les deux enfans de Freron sont morts.

<sup>4</sup> Freron alloit souvent à la maison de campagne de madame Duplessis à Bourg-la-Reine et s'y amusoit chaque fois avec des lapins. De là lui est venu le surnom de lapin que lui donna Lucile.

depuis 8 mois. Comme il y a un article assez détaillé sur La Poype, je la prie de te le lire. Adieu, pensez tous deux quelquefois au meilleur de vos amis; réponds-moi ainsi que Rouleau <sup>1</sup>.

---

Lettre de Freron à Lucile Duplessis.

Marseille, ce 18 octobre l'an second de la république française une et indivisible.

Stanislas à Lucile.

Que Ricord est heureux! Il va donc vous revoir, Lucile, et moi, depuis un siècle, je suis exilé. Les communications des départemens méridionaux avec Paris ont été fermées pendant plus de trois mois. Depuis qu'elles sont rétablies, j'ai voulu vous écrire. Cent fois j'ai pris la plume, et cent fois elle m'est tombée des mains. Il part, ce fortuné mortel, et je me hasarde enfin à lui donner pour vous cette lettre dont il ignore le contenu. Puisse-t-

<sup>1</sup> Surnom de Lucile. Camille aimoit beaucoup à appeler sa femme ainsi.

elle vous convaincre, Lucile, que vous avez toujours été présente à ma pensée ! Que Camille en murmure, qu'il en dise tout ce qu'il voudra, il ne fera en cela qu'agir comme tous les propriétaires ; mais certes il ne peut pas vous faire l'injure de penser qu'il est le seul au monde qui vous trouve aimable et qui ait le droit de vous le dire. Il le sait ce coquin de Bouli-Boula<sup>1</sup>, car il disoit en votre présence : « *J'aime Lapin parce qu'il aime Rouleau.* » Ce pauvre lapin a eu bien des aventures ; il a parcouru furieusement de terriers et il a fait provision d'amples récits pour sa vieillesse. Il a souvent regretté le thym et le serpolet dont vos jolies mains à petits trous se plaisoient à le nourrir dans votre jardin du bourg de l'Égalité.

Au reste, il n'a point été au-dessous de sa mission, en exposant sa vie plusieurs fois pour sauver la république ; en recherchant la gloire d'une bonne action, savez-vous ce qui le soutenoit, ce qu'il avoit toujours sous les yeux ? D'abord, la patrie, puis, vous. Il ne vouloit et il ne veut qu'être digne de tous deux. Vous trouverez ce lapin romanesque et il ne l'est pas mal. Il se souvient de vos idylles, de vos saules, de vos tombeaux et de vos éclats de rire. Il vous voit trottant dans votre chambre, courir sur le parquet, vous asseoir une minute à votre piano,

<sup>1</sup> C'est ainsi que Fréron, madame Duplessis et Brunc appeloient Camille.

des heures entières dans votre fantueil . à rêver . à faire voyager votre imagination ; puis il vous voit faire le café à la chausse , vous démenner comme un lutin et jouer comme un chat en montrant les dents .

Je suis à presser l'exécrable Toulon . Je suis déterminé à périr sur ses remparts ou à les escalader , la flamme à la main . La mort me sera douce et glorieuse pourvu que vous me réserviez une larme . Mon cœur est déchiré , mon esprit livré à mille soins . Ma sœur et ma nièce , la petite Fanny , sont enfermées dans Toulon à l'hôpital comme des malheureuses ; je ne puis leur faire passer aucun secours et elles manquent peut-être de tout . La Poype , qui l'adore , mais plus encore la patrie , assiège et presse cette ville infâme ; il la canonne et la bombarde sans ménagement , et , pour prix d'un dévouement si admirable , on le calomnie , on l'entrave , on paralyse ses efforts , on le laisse dénué d'armes , de cartouches et d'artillerie ; on l'abreuve d'amertumes , on jette des doutes sur son civisme ; et tandis que Carteaux à qui Albitte a fait une réputation colossale , mais qui n'est pas plus en état de prendre Toulon que moi la lune , cherche , par la plus basse jalousie , à le perdre dans l'esprit du soldat , tantôt en le faisant passer pour contre-révolutionnaire , tantôt en répandant le bruit qu'il est émigré et qu'il s'est sauvé dans Toulon ; lui seul tente des coups audacieux , et s'étant rendu maître d'un fort qui domine Toulon , il eût

pris cette ville en huit jours, si Carteaux lui eût envoyé les renforts qu'il lui a demandés inutilement. Une chose qu'il ne faut pas oublier, c'est qu'à l'armée d'Italie, le traître Brunet, le fédéraliste Brunet, faisoit passer Lapoype pour maratiste et montagnard outré. Pourquoi? Parce que l'état-major dont il étoit le chef, n'avoit été composé par lui que de Marseillois du 10 août et de Cordeliers. Voilà la vérité. Faites-la connoître à votre mari. Empêchez d'être opprimé l'officier-général le plus patriote peut-être de toutes les armées, qui ne s'est jamais démenti; qui a sacrifié sa femme et son enfant à la patrie; qui a commencé par assiéger la Bastille avec Barras et moi; qui depuis n'a point varié; qui a travaillé longtemps à l'*Orateur du peuple*; qui a été décrété dans l'affaire du Champ-de-Mars, etc., etc. Je laisse à votre bouche si persuasive à faire valoir ces titres. Je vous embrasse, divin Rouleau, plus cher que tous les rouleaux d'or et d'écus qu'on pourroit m'offrir. Je vous embrasse en espérance, et je ne daterai mon bonheur que du jour où je vous reverrai. Rappelez-moi au souvenir de votre chère maman et du citoyen Duplessis. Me répondrez-vous? «*Oh! non, Stanislas.*»

En grâce, répondez-moi, ne fût-ce qu'à cause de La Poype. Montrez ma lettre à Camille, car je ne fais mystère de rien.

---

Lettre de Vilate , juré au tribunal révolutionnaire, à Camille Desmoulins.

16 novembre 1795.

Je te prévien, cher citoyen Camille , que demain n'est pas le jour où paroissent sur l'horizon révolutionnaire les onze officiers municipaux de Paris. Le tribunal a à s'occuper auparavant de l'affaire de Duparc , agent de la cour, de celle de Tonnerre et de quelques autres.

Le procès du crime et de la vertu étoit entre nos mains aujourd'hui; il nous a été bien doux d'arracher aux fers et à la persécution deux malheureuses victimes. Les faux dénonciateurs, émissaires du royalisme, sont consignés. Justice prompte en sera faite. Adieu, mon cher Camille , adieu. Je t'embrasse et me rappelle au souvenir de ta si charmante moitié.

VILATE ,

Juré au tribunal révolutionnaire.

---

Lettre de Stanislas Freron à Lucile. Détails sur le siège de Toulon.

Marseille, 11 septembre 1793.

Stanislas à Lucile.

Non , ma réponse ne se fera pas attendre huit mois comme vous le dites ; j'ai reçu avant-hier, lu , relu et dévoré votre lettre ; et la plume ne me tombe pas des mains pour vous en accuser réception. Qu'elle m'a fait de plaisir !... Plaisir d'autant plus vif que je n'osois l'espérer ! Vous pensez donc à ce pauvre lapin , qui , exilé loin de vos bruyères , de vos choux , de votre serpolet et du paternel logis , est consumé de chagrin de voir perdus *les* plus constans efforts pour la gloire et l'affermissement de la république. On me dénonce , on me calomnie ; quand tout le midi proclame que sans nos mesures , aussi actives que sages et énergiques , tout ce pays étoit perdu , et donnoit la main à Lyon , à Bordeaux et à la Vendée. Je n'ai pas daigné répondre à Hébert. Je remercie ton loup<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Voyez dans le *Vieux Cordelier* de Camille Desmoulin l'endroit où il parle de Freron qu'il appelle Martin.

d'avoir pris ma défense, mais lui, à son tour, le voilà dénoncé. *On veut nous prendre les uns après les autres, et on garde Robespierre pour le dernier.* J'invite ton loup à voir Raphaël Leroy, commissaire des guerres à l'armée d'Italie, qui m'a vu dans les circonstances les plus orageuses et la situation la plus critique où se soit jamais trouvé représentant du peuple. Il dira si je suis un muscadin, un dictateur et un aristocrate. Ce Leroy est un des premiers cordeliers. Camille le connoit; personne n'est plus en état de faire triompher la vérité concernant La Poype et moi. J'ose dire que jamais républicain ne s'est conduit avec plus d'abnégation de soi-même que ton lapin. Il a suffi que La Poype fût mon beau-frère, pour que je me fisse une loi de l'écartier sans cesse de tout commandement en chef, quoique son grade et son ancienneté, mais encore plus son patriotisme à toute épreuve l'y appellassent. Je prévoyois dès-lors tout ce que la malveillance ne manqueroit pas de répandre. J'ai mieux aimé être injuste envers La Poype, et faire des passe-droits évidens, que de donner des armes à la calomnie, que de faire soupçonner même que les plus vifs motifs d'ambition ou d'intérêt particulier entrassent pour quelque chose dans ma conduite. Quand Brunet fut destitué, quelle plus belle occasion pour avancer La Poype? Il arrivoit au commandement naturellement et par son grade. Il étoit le plus ancien officier-général de l'armée

d'Italie. Eh bien ! je l'écartai et nous nommâmes le doyen d'âge de la même armée, un homme qui n'étoit général de division que depuis quinze jours, et cependant La Poype venoit de faire le sacrifice de sa femme et de son enfant, en sauvant la représentation nationale, avec la certitude que l'une et l'autre alloient être livrées aux Toulonnais, ce qui n'a point manqué d'arriver. Et voilà les hommes que poursuit le plus exécrable système de diffamation ! Ames vulgaires, âmes fangeuses, vous nous avez prêté, votre bassesse ; vous n'avez pu croire, encore moins atteindre à la hauteur de nos sentimens ; mais la vérité détruira vos infernales machinations ; nous ferons notre devoir à travers tous les obstacles et tous les dégoûts ; nous continuerons d'être utiles à la république, de nous dévouer pour son salut ; nous lui sacrifions nos femmes et nos sœurs ; nous ferons à nos concitoyens l'exposé fidèle de nos actions, de nos travaux et de nos plus secrètes pensées, et nous dirons à nos dénonciateurs : Avez-vous à produire plus de titres que nous à l'estime publique ? Chère Lucile, dis à ton loup mille choses de ma part ; qu'il fasse valoir ces raisons fondées sur des faits notoires. Fais-lui mon compliment sur sa réponse fière à Barnave ; elle est digne de Brutus, notre éternel modèle ; je suis comme toi ; une sombre inquiétude m'agite ; je vois un vaste complot près d'éclater au sein de la république ; je vois la discorde secouer ses torches parmi les pa-

tes; je vois des ambitieux qui veulent s'emparer du  
 vernement, et qui, pour y parvenir, font tout au  
 ide pour noircir et écarter les hommes les plus purs.  
 hommes à moyens et à caractère. J'en suis la preuve.  
 espierre est ma honte: j'aperçois dans tous les  
 ours qu'il prononce aux Jacobins, la vérité de ce que  
 lis ici. Je ne sais pas si Camille voit comme moi: mais  
 ne semble qu'on veut pousser les sociétés populaires  
 delà du but, et leur faire faire, sans qu'elles s'en dou-  
 t, la contre-révolution, par des mesures ultra-révo-  
 ionnaires. Ce qui vient de se passer à Marseille en est  
 e preuve. Les municipaux qui avaient été chargés  
 rdre à deux bataillons de sans-culottes que nous avions  
 puis de marcher sur Toulon, de ne point obéir aux  
 présentans du peuple, et qui, pour cet acte audacieux  
 criminel, ont été destitués par nous, ont été chaleureuse-  
 applaudis dans la société populaire de Marseille, com-  
 mme les victimes du patriotisme. Hier encore nous  
 ons étouffé tout mouvement contre-révolutionnaire;  
 plus grandes et les plus importantes mesures ont été  
 ises sur-le-champ. Beaucoup d'intrigues qui ont régné  
 ins la révolution que des moyens de faire fortune, ou  
 : satisfaire des vengeances ou des haines particulières,  
 ominoient et égardoient la société, d'autant plus turpines  
 u'ils sont intéressans aux yeux du peuple par les persé-  
 ations des sectionnaires et quelques autres de prison

Croisais-tu qu'il y a eu des comités secrets ou on fit la motion de mettre en état d'arrestation les représentants du peuple. Avant vingt-quatre heures, nous avons confondu toutes ces trames. Marseille est sauvée. Il faut observer que cette nouvelle conspiration a éclaté le jour même où les Anglois poussèrent trois colonnes sur notre armée devant Toulon, et s'emparèrent de la batterie de la convention, dont ils furent repoussés avec une perte effroyable de leur côté. Il n'est pas inutile de remarquer encore que les aristocrates, les émissaires de Pitt, les faux patriotes, les patriotes d'argent qui voient leurs petites espérances anéanties par ces actes de vigueur, répètent avec affectation ce qu'a dit de moi Hébert à la tribune des Jacobins. Mais l'immense majorité des vrais républicains me rend justice. Voilà le mal que produisent des dénonciations vagues, faites par un patriote contre des patriotes. Je le vois bien; Pitt et les Toulonnois, qui redoutent notre énergie parce qu'ils l'ont éprouvée dans plus d'une occasion, veulent, par tous les moyens possibles, nous éloigner du siège de Toulon, parce qu'on sait que nous allons frapper les grands coups. Eh! qu'on nous rappelle; nous sommes tout prêts. La représentation nationale ne nous a pas tourné la tête comme à tant d'autres. Ne viens pas ici, aimable et chère Lucile, c'est un pays affreux, quoi qu'on en dise, un pays barbare, quand on a vécu à Paris. Je n'ai point de cavernes à t'offrir, mais beaucoup

de cyprès. Il y croît naturellement. Dis à ton glouton de mari que les bécassines et les grives y sont meilleures que les habitans. S'il n'y avoit pas si loin d'ici à Paris, je lui en enverrois, mais tu recevras des olives et de l'huile.

Adieu, chère Lucile, je pars à l'instant pour l'armée. L'attaque générale va commencer; elle aura eu lieu quand tu recevras cette lettre. Nous comptons sur de grands succès, et forcer tous les postes et les redoutes des ennemis, avec la bayonnette. Ma sœur est toujours renfermée dans Toulon. Cette considération ne nous arrêtera pas: si elle périt, nous donnerons des larmes à sa cendre; mais nous aurons rendu Toulon à la république. Je te remercie de ton charmant souvenir; La Poype, que je ne vois point, parce qu'il est à sa division, y sera bien sensible. Adieu encore une fois, folle, cent fois folle, rouleau chéri, bouli-boula de mon cœur; voilà une lettre bien longue; mais je me suis abandonné au plaisir de causer avec toi, et j'ai pris sur la nuit pour me le procurer. Dis donc à loup-loup de m'écrire; c'est un paresseux. A l'égard de ta réplique à celle-ci, elle mettra sans doute un an à venir. *Qu'est-ce que ça me fait? Au contraire. C'est clair comme le jour.* Je me rappelle ces phrases inintelligibles; je me rappelle ce piano, ces airs de tête, ce ton mélancolique, brusquement interrompu par de grands éclats de rire. Etre indéfinissable!... Adieu.

J'embrasse toute la garenne et toi, Lucile, avec tendresse et de toute mon ame.

STANISLAS.

Ne m'oublie pas auprès du lapereau <sup>1</sup> et de sa belle grand-maman Melpomène <sup>2</sup>.

Je voudrais bien aussi avoir des nouvelles de Patagon <sup>3</sup>, de Saturne <sup>4</sup> et de Marius <sup>5</sup>. Ce dernier a dû recevoir une lettre de moi. Je vais lui écrire encore. Que Camille lui communique les passages de cette lettre où il est question de La Poype, et que sa voix éloquente plaide la cause d'un ami toujours digne de lui, toujours digne des cordeliers. Rappelle-nous à son souvenir ; car nous l'aimons et lui sommes attachés pour la vie.

La consternation est dans Toulon. Nous avons tué aux Anglois, à la dernière affaire, tous leurs grenadiers. Les Espagnols les assassinent à coups de stylet. Ils en ont déjà poignardé trente. C'est le moment d'attaquer ou jamais. Ainsi je pars ; la canonnade commencera dès que nous serons arrivés. Nous allons gagner des lauriers ou des saules. Prépare, Lucile, celui que tu me destines.

<sup>1</sup> Il veut parler d'Horace, fils de Camille.

<sup>2</sup> Surnom donné à Madame Duplessis, mère de Lucile.

<sup>3</sup> Maréchal Brune.

<sup>4</sup> Duplain, membre de la commune.

<sup>5</sup> Danton.

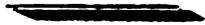
Alexandre Ricord fils à Camille Desmoulins, représentant du peuple montagnard, salut.

6 décembre 1793.

Ni pardon, ni excuse, mon cher Camille, de ma négligence; mais mille regrets de ne t'avoir pas vu. Des Marseillois qui sont arrivés depuis peu en sont la cause; à présent que leurs affaires sont à peu près terminées, mon premier moment est pour toi, comme celui que j'aime le plus, comme vieux cordelier et digne d'être mon camarade. La république te remercie d'avoir repris la plume périodique; tu entreprends beaucoup et tu tiendras d'avantage. Souviens-toi de ta devise : *La vérité, toute la vérité, rien que la vérité.* Elle pourra blesser bien du monde et il faut un athlète indompté comme toi pour embrasser une pareille besogne. Bonjour à ton incomparable Rouleau (Lucile), baise le petit Loup (Horace) et prépare-moi à dîner pour le duodi de cette décade. J'irai avec Boutin de Marseille que tu connois par mon journal. Il est digne d'être ton ami.

Vale et ama.

RICORD.



Lettre du citoyen Dupré à Camille Desmoulins.

22 décembre 1773.

Tu nous dis une chose dans ton *Vieux Cordelier* qui réveille l'espérance des bons sans-culottes ; j'entends de ces sans-culottes de principes plutôt que de costume, qui aiment la liberté pour elle-même plutôt que pour eux. Ils ont vu avec plaisir que tu annonçois la vérité, et que tu te promettois de la dire jusqu'au point où sa révélation ne nuiroit pas à l'intérêt de la république. Son plus grand intérêt sans doute est de se faire des mœurs ; et toute vérité doit être permise pour y parvenir : car tu m'avoueras qu'il n'y a de mœurs aujourd'hui ni en théorie ni en pratique. L'action qui vous faisoit couronner il y a un mois vous fait taxer à présent d'incivisme. Hier on applaudissoit un homme qu'on traîne ce soir à l'échafaud. Cette versatilité d'un grand peuple le place beaucoup plus près de l'esclavage que de la liberté. Il ne peut ainsi se prêter à des sentimens si subitement opposés sur le même objet sans qu'il soit la dupe de quelques intrigans qui influencent ses opinions au point de le faire passer tout-à-coup du blanc au noir. Le vrai sans-culotisme doit s'indigner d'être ainsi le jouet de volontés étrangères, et de ne pouvoir penser qu'au gré des lambeaux de vérité et plus souvent de men-

songes qu'on ose lui départir sous le sceau de l'autorité. Le privilège exclusif de dire des nouvelles est la plus sûre enseigne du mensonge. Or rien ne se débite plus aujourd'hui que de cette manière; et Dieu sait combien la renommée colporte de mensonges impudens qui n'ont pas même la vraisemblance des détails. Je ne sais lesquels devroient le plus en rougir, ou de ceux qui supportent de pareils récits, ou de ceux qui les font? Au reste; je dois cette justice aux Parisiens : on a beau faire retentir toutes les rues de Paris du cri de *grande victoire par ci, grande victoire par là*, on y fait à présent moins d'attention qu'à cette espèce de parodie que font de ces cris, si souvent démentis par les faits, quelques polissons du coin qui crient quelquefois à tue-tête : *Grand combat des topinambours et des pommes-de-terre dans le ventre d'un patriote qui leur a fait mordre la poussière*. Mais trêve de ces réflexions. Venons à un fait qui s'est passé sous les yeux de tout Paris, et dont les Parisiens, accusés de sourire à l'effusion du sang, pourront tirer quelque parti, pour ne pas croire qu'ils fassent un pas vers la liberté toutes les fois qu'ils voient tomber une tête, quelle que soit d'ailleurs la cause de ce supplice.

On a guillotiné ces jours derniers une fille de la rue Saint-Honoré. Elle n'avoit ni émigré, ni envoyé des secours aux émigrés, ni entretenu des correspondances avec eux. Mais lorsque la police crut devoir sévir contre

toutes les filles publiques , celle-ci ne voulut pas être confondue avec toutes ses camarades. « Je ne veux pas, dit-elle, être comprise dans une proscription qui s'étend à tout ce qu'il y a de plus dégoûtant ; je trouverai un moyen de me faire loger ailleurs et de me faire distinguer. » En conséquence , elle se rendit tous les jours dans un café, où elle ne permettoit pas qu'on lût le journal du soir. Elle l'arrachoit des mains de celui qui vouloit en faire la lecture ; elle disoit que c'étoit un tas de mensonges, tous plus ridicules les uns que les autres. Elle l'appeloit le répertoire des extraits mortuaires de tous les François qui se tuoient entr'eux, ou se faisoient tuer par les étrangers. Tous ces propos la faisoient plutôt remarquer, je ne dis pas admirer, qu'ils n'excitoient d'indignation. Elle ne fut pas contente de ce que l'on souffroit si patiemment ses incartades. « Je veux être guillotinée, dit-elle à ses amies. Je ne vois pas pourquoi je ne ferois pas parler de moi aussi bien que tant d'autres. » Cette résolution prise, elle s'établit dès le lendemain matin à sa fenêtre, et se met à crier de toutes ses forces : *vive le roi ! vive le roi !* Il n'en fallut pas davantage pour la faire saisir, enlever et traduire au tribunal révolutionnaire. Son procès, comme on dit aujourd'hui, n'a pas été long. Elle est convenue de tous ces faits de manière à faire comprendre à ses juges qu'elle préféreroit la mort à la vie. Chacun a son goût : elle a été

servie suivant le sien, et ses souhaits ont été satisfaits. Et même une de ses camarades, appelée comme témoin contre elle, cherchant à l'excuser, dit qu'en effet l'accusée avoit tenu des propos inciviques, mais qu'elle étoit alors prise de vin. « Cela n'est pas vrai, répliqua l'accusée, » jamais je n'ai eu le malheur de me prendre de vin ; je » n'en avois pas bu davantage qu'à présent ; et je répète » terai de même et de bien bon cœur : *vive le roi ! vive le roi !* » D'après cet aveu et l'axiôme si savamment cité par le poète comique : *habemus confitentem reum*, elle a été condamnée à porter sa tête sous le glaive de la loi, et elle a été exécutée au milieu d'une foule de spectateurs qui se délectent journellement à voir couler le sang de six à sept victimes humaines offertes en holocauste à la liberté outragée. Jamais aucune de ces divinités sanguinaires de l'antiquité, que l'on cite aux enfans pour leur faire peur, n'a été abreuvée de tant de sang ! Dans sa route, jusqu'au lieu du supplice, cette fille n'a pas cessé de crier *vive le roi*. En passant devant sa porte, elle dit à ses camarades du quartier qui la regardoient les larmes aux yeux : *Adieu ! mes bonnes amies, je vais me coucher*. Montée sur l'échafaud et étendue sur la bascule fatale, au moment où le couteau tomboit sur son cou, elle a pu relever un peu sa tête, et, tournant ses regards de droite et de gauche, elle a dit aux assistans avec le sang-froid de la dérision la plus réfléchie : *adieu ! canaille, adieu ! canaille*.

Publie cette anecdote , si tu l'oses , pour prouver la liberté de la presse en France. Il s'agit seulement de guérir un peuple de l'amour du sang. Si je voulois exciter son horreur, je lui citerois les atrocités commises dans nos armées et qui excitent des représailles effrayantes à retracer ; celles surtout qu'on s'est permises à Commune-Affranchie , où des femmes, ne pouvant souffrir le spectacle de la cruauté la plus inouïe, se sont précipitées dans le Rhône avec leurs enfans. On ne fera jamais aimer que par grimace la prétendue liberté dans un pays où il n'est pas permis de dire ce que l'on veut , et d'où l'on ne peut même sortir, tout en y laissant son bien à la disposition de ceux qui y restent. Si une bonne loi ouvroit les barrières de la république à tous ceux qui voudroient sortir, en leur faisant promettre de ne point porter les armes contre leurs concitoyens, alors la loi contre les émigrés seroit juste ; alors la confiscation de leurs biens seroit légitime ; alors enfin la vente qu'on en feroit trouveroit plus d'acquéreurs, quoique l'on exagère à faire pitié les prix qu'on prétend en obtenir. Mais au lieu de cela, on vous claquemure dans une commune ou dans un bourg, et on vous dit : Vous ne bougerez de là , parce qu'on veut que vous viviez librement. Vous marcherez au pas de ceux qui vous environnent, fripons ou ignorans, malveillans ou foibles. Voilà , mon vieux cordelier, le mot vrai de notre situation. Pour moi , quoiqu'à raison de ma modi-

que fortune, je doive y être plus attaché qu'un autre, je me sens assez fort de philosophie pour abandonner tout ce que je possède ici, pourvu qu'on me laisse aller loin de cette prétendue terre de liberté avec ma femme et mon fils ; et afin qu'on n'ait pas à redouter mes intrigues chez l'étranger je consens à me réfugier aux extrémités du monde, en Chine, au Monomotapa, partout où on voudra, et cela parce que j'aime et que je connois la liberté ; à condition toutefois que je me chargerai du choix de la voiture et des conducteurs, et qu'on ne m'embarquera pas sur les bateaux de la Loire. Cent quarante prêtres livrés, à la garde de Dieu, aux bateliers de cette rivière, ont appris au monde qu'on trouvoit des écueils jusques dans le port de la liberté à Nantes.

V. S. DUPRÉ.

---

Lettre de M. Edmond Saint-Léger, médecin irlandais, à Camille Desmoulins.

24 décembre 1795.

J'ai reçu hier au soir le numéro 4 de votre *Vieux Cordelier* ; je l'ai lu avec un plaisir extrême. Tous les détenus qui en ont entendu la lecture vous comblent de bénédic-

tions; il leur paroît comme à moi que les moyens qu'il étoit réservé à votre génie de proposer opéreroient le bien et ramèneraient tous ceux qui sont capables d'aimer véritablement la patrie. J'ai dit qu'il faudroit inventer un nouveau supplice pour ceux qui se conduiroient mal, après avoir obtenu leur liberté par le moyen de votre comité de clémence, et chacun s'est rangé de mon avis.

Il ne conviendrait pas que je vous engageasse à continuer; vous aimez et vous connoissez trop bien l'intérêt de la république pour rester en si beau chemin. Vous jouirez délicieusement du bonheur que vous aurez procuré à vos concitoyens, et votre nom ira glorieusement à la postérité. J'ai appris avec joie ce matin que Toulon est repris. Ceci prouve évidemment que la république n'a plus rien à craindre de ses ennemis intérieurs, et je suis intimement convaincu que votre système mis en pratique consommera en peu de jours la réduction entière de la Vendée. Il me tarde de vous faire compliment de vive voix et d'être à même de dévorer vos numéros au sortir de la presse.

Je vous salue et les vôtres.

Votre concitoyen,

Edmond ST.-LÉGER.

*N. B.* Ce citoyen étoit le médecin de Camille.

---

Lettre de M. Leroux à Camille Desmoulins.

Paris, le 8 nivose an II.

J'ai lu avec plaisir, brave Camille, tes numéros du *Vieux Cordelier*, et j'ai vu avec joie que tes principes sont ceux d'un vrai républicain, c'est-à-dire d'un homme de bien qui n'a en vue que le bonheur de sa patrie. Il ne falloit pas moins qu'un homme de ta trempe pour oser faire usage de la première des libertés, celle de la presse, dans des circonstances où la stupeur, la terreur même tient toutes les plumes enchaînées.

Ton comité de clémence seroit le plus salutaire de tous les comités, il feroit plus d'amis à la république que la rigueur qu'on emploie ne lui fait de prosélytes ; car il ne faut pas s'y tromper, depuis que la terreur est à l'ordre du jour, on voit plus d'hypocrites en politiques qu'il n'en existoit en religion, et ceux-là sont bien plus dangereux que ceux-ci.

On ne propose pas une mesure de rigueur que ces hypocrites n'ajoutent encore une mesure plus rigoureuse. A la convention, au département, à la commune, dans les

sections, dans les clubs, partout enfin, ces gens-là fourmillent et on les reconnoit facilement à l'enclère qu'ils mettent sur toutes les mesures proposées.

Est-il question de signataires de pétition de 1792 ? Ce sont des royalistes, dit-on, ce sont des contre-révolutionnaires. Eh ! pourquoi, s'il vous plait ? A cette époque les choses étoient entières. L'assemblée législative avoit juré le maintien de la constitution existante ; on ne recevoit pas un législateur qui n'eût fait ce serment à la tribune ; toutes les autorités constituées, tous les individus avoient fait le même serment ; pourquoi donc leur feroit-on un crime d'avoir voulu maintenir cette constitution qui étoit si solennellement jurée ? Etoit-ce un piège tendu à l'humanité ? Il répugne de le croire. Etoit-ce un délit, un crime ? Non sans doute ; la constitution d'alors, comme celle d'aujourd'hui, garantissoit les droits de l'homme ; ces droits sont la liberté d'opinion, la sûreté des personnes, le respect des propriétés, le droit de pétition, la liberté de la presse, etc...., et d'après ces principes, qui ne devoient jamais être altérés, on voudroit proscrire ceux qui les ont maintenus ? Non. Les législateurs ne souffriront pas qu'une pareille infamie souille leur section, ils ne garderont point le silence sur les projets des contre-révolutionnaires qui ne mettent des motions en avant sur les signataires que pour indisposer la plus grande partie du peuple contre la convention ; elle donnera suite au décret

de l'assemblée législative qui a ordonné que ces pétitions seroient brûlées et que quiconque s'en serviroit seroit regardé comme perturbateur.

D'ailleurs quel est l'auteur de ces pétitions? Je crois que c'est Regnault de Saint-Jean-d'Angely, ex-constituant, et Camus, son collègue, qui ont été la boussole de tous les signataires, parce que leur patriotisme étoit connu; ils ont pu errer, mais cette erreur doit être funeste à ceux qu'ils ont entraînés?

D'un autre côté, en supposant que quelques signataires eussent réellement un meilleur dessein, à coup sûr, ce n'étoit pas le plus grand nombre qui ignoroit le projet de renverser le trône; ainsi on puniroit donc également l'ami des principes et l'ami du roi.

Quant à la pétition relative au camp près Paris, on sait comment elle s'est faite et comment les officiers de l'état-major s'y sont pris pour obtenir des signataires; mais on peut encore observer qu'aucune section n'étoit disposée à faire le sacrifice de ses canons; que le conseil exécutif d'alors étoit composé de ce qu'on appeloit les ministres patriotes, et que de ces ministres les uns sont morts sous le fer de la loi, les autres se sont détruits.

Tu croiras peut-être, brave Camille, que c'est un signataire qui t'adresse ces réflexions, tu te tromperois. Ouvrier que je suis, je m'occupe de mon travail pour soutenir ma famille et je ne politique pas; mais je lis tout,

et ma mémoire me rappelle sans cesse aux principes contenus dans la déclaration des droits.

Si mes observations te plaisent , tu pourras me le marquer dans l'un de tes numéros et je me ferai un vrai plaisir de les soumettre à ton patriotisme.

LEROUX.

---

Lettre d'Amable Latramblaye à Camille Desmoulins.

Quintidi nivose 23 décembre 1793.

Graces immortelles te soient rendues pour ta noble et touchante idée d'un comité de clémence. Mais hélas! *ils n'en rabattront que trop*. Au moment où on m'apporta hier ton quatrième numéro , je lisois le chapitre neuf du traité de la clémence de Senèque le philosophe et j'en étois précisément à ces mémorables paroles d'Auguste : « *Vitam tibi, Cinna, iterum do, prius hosti, nunc insidiatori ac parricidæ.* » Citoyen non moins éclairé que vertueux , quand tu leur dis que ce comité de clémence finiroit la révolution , la preuve en est dans ce même chapitre de Senèque : « *Post hæc nullis amplius insidiis ab ullo*

*petitus est.* » Puisse le génie de l'humanité qui t'a inspiré un si beau commentaire du *soyons amis*, *Cinna*, convaincre ceux qui nous gouvernent, qu'il ne peut y avoir de constitution sans morale, et que la seule bonne politique est de se montrer juste ! Ah ! s'ils avoient le courage de dire à ces 200,000 citoyens qu'on appelle *suspects* : *soyons amis*, ces deux mots sauveroient la république bien plus sûrement que le million d'hommes armés pour la défendre. Si je recouvre ma liberté, le premier usage que j'en ferai sera d'aller embrasser un ami que le malheur m'aura donné ; mais j'en désespère, s'il faut que nous soyons trainés de comité en comité, et si la convention n'abrège pas dans sa justice et sa sagesse les longueurs de ce dédale de procédures. Faudra-t-il donc, sous le régime de la liberté comme sous la main de fer du despotisme, que *le mal soit versé tout à la fois et le bien goutte à goutte*. Sois assuré, homme selon mon cœur et mon esprit, que le plus sévère examen de ma conduite et de mes principes ne le sera jamais assés au gré de mes désirs.

Amable LATRAMBLAYE.

Lettre de Fernand à Lucile.

Prise de la Bastille, ci-dessus Toulon.  
Ce 24 avose l'an 1 te a républicain sur et indéfini.

Vous ne m'avez point répondu, très chère Lucile, et mon exactitude vous a tellement embarrassé, que votre silence est devenu éternel. Vous n'avez répondu ma réponse à haute voix: vous voyez si vous êtes bonne prophétesse. Je vous apprends avec un sensime plaisir que vous partageriez. Je suis sûr que ma mère et ma sœur n'ont point péri: qu'elles ont trouvé le moyen de s'évader dans la nuit affreuse qui a précédé la ruine de Toulon. Elle est sur le point d'accoucher. Je lui ai fait part de l'intérêt que vous prenez à sa triste destinée: elle y a été bien sensible et me charge de vous en témoigner sa reconnaissance.

Répondez-moi donc, paresseuse que vous êtes, et ingrate qui pas est. On rompt le silence après une année, après des siècles, et on obtient comme par grâce quelques mots écrits avec distraction, des *Boul-Boula*, des *qu'est-ce que ça me fait*. Le Lapin se desole: il pense à vous sans cesse: il y pensoit au milieu des bombes et des bou-

lets, et il auroit dit volontiers comme cet ancien preux :  
*Ah! si ma dame me voyoit!*

Je m'aperçois avec douleur qu'on vous chagrine, puisque Camille est dénoncé par les mêmes hommes qui m'ont poursuivi aux Jacobins. J'espère qu'il triomphera de ces attaques; j'ai reconnu sa touche originale dans quelques passages de son nouveau journal; et moi aussi je suis un des vieux Cordeliers. Adieu, Lucile, méchante diablesse. Votre serpolet est-il cueilli? Je ne tarderai pas, malgré toutes mes injures, à implorer la faveur d'en brouter dans votre main. J'ai demandé un congé d'un mois pour me refaire un peu; car je suis exténué de fatigue; après je revole dans le sein de la convention, et je vais à la dérobée m'ébaudir sur l'herbe avec l'âne Martin, dans les allées du bourg de l'Egalité, malgré vos potées d'eau.

Vous n'aurez point d'huile ni d'olives si je n'ai point une réponse de vous. Vous me direz tout ce que vous voudrez, mais je vous aime et vous embrasse, divin rouleau, sous le nez de votre jaloux loup-loup. Adieu encore une fois.

FRÉRON.

Ne m'oubliez pas auprès de nos amis communs. Qu'est devenue la citoyenne Robert ?

Mille choses à ton vieux loup-loup; je voulais lui écrire, mais le temps me manque et le courrier me presse. *Dis-lui qu'il tienne un peu en bride son imagination relativement à des comités de clémence. Ce serait un triomphe pour les contre-révolutionnaires. Que sa philanthropie ne l'aveugle pas; mais qu'il fasse une guerre à outrance à tous les patriotes d'industrie.*

Adieu encore une fois, le plus joli des rouleanx. Mes hommages à la belle et bonne maman.

---

Lettre de Dracon Julien de Carentan à Camille.

27 mars 1794.

Je sais que tu m'estimes toujours, et que tu ne me regardes que comme la victime de quelques intrigans que j'ai ou dénoncés, ou méprisés. Vincent et sa clique m'ont rayé comme toi de la société dont nous sommes les patriarches. Je n'ai fait aucune réclamation: je t'observerai seulement que j'ai été mis en état d'arrestation deux jours après la sortie de Vincent du Luxembourg, par le comité

de la section des Tuileries, dont d'Aubigné est membre ainsi que Beaudoin. Si j'étais sorti, ah! que je m'emploierois pour les victimes qui sont ici.

Tu connois la comtesse Villette. Qu'a-t-elle fait? Je réponds de son civisme; l'injustice qu'elle éprouve n'a point éteint ce beau feu qu'elle a toujours montré; si son mari a failli, elle n'en doit point répondre. Oublie-moi pour la servir, et tu me serviras assez. Moi, je suis accoutumé à souffrir; je suis insensible à mes maux, je ne vois que ceux d'autrui et je ne sens d'autre privation que celle de mes amis.

Salut et continuelle fraternité.

DRACON JULIAN DE CARENTAN.

---

31 mars ( 11 germinal ) 1794.

Dans la matinée Camille reçut de son père la lettre suivante.

Reninon sur Oise, 13 germinal.

Mon cher fils,

J'ai perdu la moitié de moi-même, ta mère n'est plus : j'ai toujours eu espérance de la sauver, c'est ce qui m'a empêché de t'informer de sa maladie. Elle est décédée aujourd'hui heure de midi. Elle est digne de tous nos regrets; elle t'aimoit tendrement. J'embrasse bien affectueusement et bien tristement ta femme, ma chère belle-fille, et le petit Horace. Je pourrai demain t'écrire plus au long. Je suis toujours ton meilleur ami.

DESMOULINS.

Le soir du même jour, pendant que Camille se couchoit, on vint l'arrêter. Voici la copie de son procès-verbal d'arrestation.

*Procès-verbal d'arrestation de Camille Desmoulins.*

31 mars 1794.

Département de police.

Commune de Paris.

Le onzième jour de germinal,

L'an deuxième de la république une et indivisible.

Extrait des registres du comité de salut public de la convention nationale du décadi de germinal, l'an deuxième de la république française une et indivisible.

Les comités de salut public et de sûreté générale arrêtent que le citoyen *Camille Desmoulins*, membre de la convention nationale, sera conduit en la maison d'arrêt du Luxembourg pour y être gardé au secret.

Charge le maire de Paris de mettre sur-le-champ le présent arrêté à exécution.

Les représentans du peuple.

Signé : BILLAUD de VARENNES, LEBAS, BARRÈRE, CARNOT, PRIEUR, LOUIS du Bas-Rhin, VADIER, COLLOT d'HERBOIS, VOULAND, JAGOT, DUBARRAU, SAINT-JUST, AMAR, LA VICOMTERIE, M. BAYLE, ELJE LAGOSTE, ROBESPIERRE et COUTHON.

Pour copie conforme,

Les administrateurs de police.

COR.....

DUPA.....

---

Première lettre de Camille à Lucile, datée de la prison du Luxembourg.

Ma Lucile, ma Vesta, mon Ange,

Ma destinée ramène dans ma prison mes yeux sur ce jardin où je passai huit années de ma vie à te suivre. Un

coin de vue sur le Luxembourg me rappelle une foule de souvenirs de nos amours. Je suis au secret, mais jamais je n'ai été par la pensée, par l'imagination, presque par le toucher, plus près de toi, de ta mère, de mon petit Horace.

Je ne t'écris ce premier billet que pour te demander les choses de première nécessité. Mais je vais passer tout le temps de ma prison à t'écrire; car je n'ai pas besoin de prendre ma plume pour autre chose et pour ma défense. Ma justification est toute entière dans mes huit volumes républicains. C'est un bon oreiller sur lequel ma conscience s'endort dans l'attente du tribunal et de la postérité. O ma bonne Lolotte, parlons d'autre chose. Je me jette à genoux, j'étends les bras pour t'embrasser, je ne trouve plus mon pauvre Loulou (*ici l'on remarque la trace d'une larme*), et cette pauvre Daronne<sup>1</sup>.

Envoie-moi un pot à l'eau, le verre où il y a un C. et un D., nos deux noms, une paire de draps, un livre in-12 que j'ai acheté il y a quelques jours à Charpentier et dans lequel il y a des pages en blanc mises exprès pour recevoir des notes. Ce livre roule sur l'immortalité de l'ame. J'ai besoin de me persuader qu'il y a un Dieu plus juste que les hommes et que je ne puis man-

<sup>1</sup> C'étoit le nom familier donné par Camille à madame Duplessis, sa belle-mère.

Lettre de Lucile à Robespierre.

Point de date.

Est-ce bien toi qui oses nous accuser de projets contre-révolutionnaires, de trahison envers la patrie ? Toi qui as déjà tant profité des efforts que nous avons faits uniquement pour elle. Camille a vu naître ton orgueil, il a pressenti la marche que tu voulois suivre ; mais il s'est rappelé votre ancienne amitié, et aussi loin de l'insensibilité de ton Saint-Just que de ses basses jalousies, il a reculé devant l'idée d'accuser un ami de collègue, un compagnon de ses travaux. Cette main qui a pressé la tienne a quitté la plume avant le temps, lorsqu'elle ne pouvoit plus la tenir pour tracer ton éloge. Et toi tu l'envoies à la mort ! Tu as donc compris son silence ! Il doit t'en remercier ; la patrie le lui auroit reproché peut-être ; mais, grâce à toi, elle n'ignorera pas que Camille Desmoulins fut contre tous le soutien, le défenseur de la république.

Mais, Robespierre, pourras-tu bien accomplir les funestes projets que t'ont inspirés sans doute les ames viles qui t'entourent ? As-tu oublié ces liaisons que Camille ne se rappelle jamais sans attendrissement ? Toi qui fis des vœux pour notre union, qui joignis nos mains dans les

tiennes , toi qui as souri à mon fils et que ses mains enfantines ont caressé tant de fois , pourrais-tu donc rejeter ma prière, mépriser mes larmes, fouler aux pieds la justice ? Car, tu le sais toi-même , nous ne méritons pas le sort qu'on nous prépare ; et tu peux le changer. S'il nous frappe , c'est que tu l'auras ordonné ! Mais quel est donc le crime de mon Camille ?.....

Je n'ai pas sa plume pour le défendre ; mais la voix des bons citoyens et ton cœur, s'il est sensible et juste, seront pour moi. Crois-tu que l'on prendra confiance en toi en te voyant immoler tes amis ? Crois-tu que l'on bénira celui qui ne se soucie ni des larmes de la veuve, ni de la mort de l'orphelin ? Si j'étais la femme de Saint-Just, je lui dirois : La cause de Camille est la tienne , c'est celle de tous les amis de Robespierre ! Le pauvre Camille, dans la simplesse de son cœur, qu'il étoit loin de se douter du sort qui l'attend aujourd'hui ! Il croyoit travailler à ta gloire en te signalant ce qui manque encore à notre république ! On l'a sans doute calomnié près de toi, Robespierre, car tu ne saurois le croire coupable ; songe qu'il ne t'a jamais demandé la mort de personne, qu'il n'a jamais voulu nuire par ta puissance et que tu étois son plus ancien, son meilleur ami. Lors même qu'il n'eût pas autant aimé la patrie, qu'il n'eût pas été autant attaché à la république, je pense que son attachement pour toi lui eût tenu lieu de patriotisme, et tu croirois que pour

cela nous méritons la mort !..... car le frapper lui, c'est.....

*N. B.* Cette lettre resta inachevée et ne fut point portée à Robespierre.

*(Note de l'éditeur.)*

---

Deuxième lettre de Camille à Lucile, de la prison du Luxembourg.

Ma chère Lotte,

Le chagrin de notre séparation m'a allumé le song. Je n'ai point de chambre à feu ; il faut que tu m'envoies un fourneau, de la braise, un soufflet, une collection. Il me faudroit aussi une cuvette et une cruche d'eau. Adieu Lucile, adieu Horace, adieu Daronne, adieu mon vieux père. Ecris-lui une lettre de consolation. Je suis malade, je n'ai mangé que ta soupe depuis hier. Le ciel a eu pitié de mon innocence, il m'a envoyé dans le sommeil un songe où je vous ai vus tous ; envoie-moi de tes cheveux

et ton portrait, oh ! je t'en prie, car je pense uniquement à toi et jamais à l'affaire qui m'a amené ici et que je ne puis deviner.

---

Troisième et dernière lettre de Camille à son épouse.

Duodi germinal, 5 heures du matin, (1<sup>er</sup> avril).

Le sommeil bienfaisant a suspendu mes maux. On est libre quand on dort ; on n'a point le sentiment de sa captivité ; le ciel a eu pitié de moi. Il n'y a qu'un moment, je te voyois en songe, je vous embrassois tour à tour, toi, Horace et Daronne, qui étoit à la maison ; mais notre petit avoit perdu un œil par une humeur qui venoit de se jeter dessus, et la douleur de cet accident m'a réveillé. Je me suis retrouvé dans mon cachot. Il faisoit un peu de jour. Ne pouvant plus te voir et entendre tes réponses, car toi et ta mère vous me parliez, je me suis levé au moins pour te parler et t'écrire. Mais ouvrant mes fenêtres, la pensée de ma solitude, les affreux barreaux, les verrous qui me séparent de toi, ont vaincu toute ma fermeté

d'ame. J'ai fondu en larmes, ou plutôt j'ai sangloté en criant dans mon tombeau : Lucile ! Lucile ! ô ma chère Lucile, où es-tu ?... (*ici on remarque la trace d'une larme*). Hier au soir j'ai eu un pareil moment, et mon cœur s'est également fendu quand j'ai aperçu dans le jardin ta mère. Un mouvement machinal m'a jeté à genoux contre les barreaux ; j'ai joint les mains comme implorant sa pitié, elle qui gémit, j'en suis bien sûr, dans ton sein. J'ai vu hier sa douleur (*ici encore une trace de larmes*), à son mouchoir et à son voile qu'elle a baissé, ne pouvant tenir à ce spectacle. Quand vous viendrez, qu'elle s'asseye un peu plus près avec toi, afin que je vous voie mieux. Il n'y a pas de danger, à ce qu'il me semble. Ma lunette n'est pas bien bonne ; je voudrais que tu m'achetasses de ces lunettes comme j'en avois une paire il y a six mois, non pas d'argent, mais d'acier, qui ont deux branches qui s'attachent à la tête. Tu demanderois du numéro 15 : le marchand sait ce que cela veut dire ; mais surtout, je t'en conjure, Lolotte, par nos amours éternelles, envoie-moi ton portrait ; que ton peintre ait compassion de moi, qui ne souffre que pour avoir eu trop compassion des autres ; qu'il te donne deux séances par jour. Dans l'horreur de ma prison, ce sera pour moi une fête, un jour d'ivresse et de ravissement, celui où je recevrai ce portrait. En attendant envoie-moi de tes cheveux ; que je les mette contre mon cœur. Ma chère Lucile ! me voilà revenu au temps

de mes premières amours, où quelqu'un m'intéressoit par cela seul qu'il sortoit de chez toi. Hier, quand le citoyen qui t'a porté ma lettre fut revenu : « Eh bien ! vous l'avez vue ? » lui dis-je, comme je le disois autrefois à cet abbé Landreville, et je me surprénois à le regarder comme s'il fût resté sur ses habits, sur toute sa personne, quelque chose de toi. C'est une ame charitable puisqu'il t'a remis ma lettre sans raturer. Je le verrai, à ce qu'il paroît, deux fois par jour, le matin et le soir. Ce messager de nos douleurs me devient aussi cher que l'auroit été autrefois le messager de nos plaisirs. J'ai découvert une fente dans mon appartement ; j'ai appliqué mon oreille, j'ai entendu gémir ; j'ai hasardé quelques paroles, j'ai entendu la voix d'un malade qui souffroit. Il m'a demandé mon nom, je le lui ai dit. « O mon Dieu ! » s'est-il écrié à ce nom, en retombant sur son lit, d'où il s'étoit levé, et j'ai reconnu distinctement la voix de Fabre d'Eglantine. « Oui, je suis Fabre, m'a-t-il dit ; mais toi ici ! la contre-révolution est donc faite ? » Nous n'osons cependant nous parler, de peur que la haine ne nous envie cette faible consolation, et que, si on venoit à nous entendre, nous ne fussions séparés et resserrés plus étroitement ; car il a une chambre à feu, et la mienne seroit assez belle si un cachot pouvoit l'être. Mais, chère amie ! tu n'imagines pas ce que c'est que d'être au secret sans savoir pour quelle raison, sans avoir été interrogé, sans recevoir un seul journal ! c'est vivre et être

mort tout ensemble ; c'est n'exister que pour sentir qu'on est dans un cercueil ! On dit que l'innocence est calme , courageuse. Ah ! ma chère Lucile ! ma bien-aimée ! souvent mon innocence est foible comme celle d'un mari, celle d'un père, celle d'un fils ! Si c'étoit Pitt ou Cobourg qui me traitassent si durement ; mais mes collègues ! mais Robespierre, qui a signé l'ordre de mon cachot, mais la république après tout ce que j'ai fait pour elle ! C'est là le prix que je reçois de tant de vertus et de sacrifices ! En entrant ici, j'ai vu Hérault-Séchelles, Simon, Ferroux, Chaumette, Antonelle ; ils sont moins malheureux : aucun n'est au secret. C'est moi qui me suis dévoué depuis cinq ans à tant de haine et de périls pour la république, moi qui ai conservé ma pauvreté au milieu de la révolution, moi qui n'ai de pardon à demander qu'à toi seule au monde, ma chère Lolotte, et à qui tu l'as accordée, parce que tu sais que mon cœur, malgré ses foiblesses, n'est pas indigne de toi ; c'est moi que des hommes qui se disoient mes amis, qui se disent républicains, jettent dans un cachot, au secret, comme si j'étois un conspirateur ! Socrate but la ciguë ; mais au moins il voyoit dans sa prison ses amis et sa femme. Combien il est plus dur d'être séparé de toi ! Le plus grand criminel seroit trop puni s'il étoit arraché à une Lucile autrement que par la mort, qui ne fait sentir au moins qu'un moment la douleur d'une telle séparation ; mais un coupable n'auroit point été ton époux, et

tu ne m'as aimé que parce que je ne respirois que pour le bonheur de mes concitoyens.... On m'appelle... Dans ce moment les commissaires du tribunal révolutionnaire viennent de m'interroger. Il ne me fut fait que cette question : Si j'avois conspiré contre la république. Quelle dérision ! et peut-on insulter ainsi au républicanisme le plus pur ! Je vois le sort qui m'attend. Adieu, ma Lucile, ma chère Lolotte, mon bon loup, dis adieu à mon père. Tu vois en moi un exemple de la barbarie et de l'ingratitude des hommes. Mes derniers momens ne te déshonoreront point. Tu vois que ma crainte étoit fondée, que mes pressentimens furent toujours vrais. J'ai épousé une femme céleste pas ses vertus ; j'ai été bon mari, bon fils ; j'aurois été aussi bon père. J'emporte l'estime et les regrets de tous les vrais républicains, de tous les hommes, la vertu et la liberté. Je meurs à trente-quatre ans ; mais c'est un phénomène que j'aie traversé, depuis cinq ans, tant de précipices de la révolution sans y tomber, et que j'existe encore, et j'appuie ma tête avec calme sur l'oreiller de mes écrits trop nombreux, mais qui respirent tous la même philanthropie, le même désir de rendre mes concitoyens heureux et libres, et que la hache des tyrans ne frappera pas. Je vois bien que la puissance enivre presque tous les hommes, que tous disent comme Denis de Syracuse : « La tyrannie est une belle épitaphe. » Mais, console-toi, veuve désolée ! l'épitaphe de ton pauvre Camille est plus

glorieuse : c'est celle des Brutus et des Caton les tyrannicides. O ma chère Lucile ! j'étois né pour faire des vers, pour défendre les malheureux , pour te rendre heureuse, pour composer, avec ta mère et mon père, et quelques personnes selon notre cœur, un Otaïti. J'avois rêvé une république que tout le monde eût adorée. Je n'ai pu croire que les hommes fussent si féroces et si injustes. Comment penser que quelques plaisanteries dans mes écrits, contre des collègues qui m'avoient provoqué, effaceroient le souvenir de mes services ! Je ne me dissimule point que je meurs victime de ces plaisanteries et de mon amitié pour Danton. Je remercie mes assassins de me faire mourir avec lui et Philippeaux ; et puisque mes collègues ont été assez lâches pour nous abandonner et pour prêter l'oreille à des calomnies que je ne connois pas, mais à coup sûr les plus grossières, je puis dire que nous mourons victimes de notre courage à dénoncer des traitres, et de notre amour pour la vérité. Nous pouvons bien emporter avec nous ce témoignage, que nous périssons les derniers des républicains. Pardon, chère amie, ma véritable vie, que j'ai perdue du moment qu'on nous a séparés, je m'occupe de ma mémoire. Je devrois bien plutôt m'occuper de te la faire oublier. Ma Lucile ! mon bon Louisa ! ma grande a

Cachant<sup>1</sup>, je t'en conjure, ne reste point sur la branche, ne m'appelle point par tes cris; ils me déchireroient au fond du tombeau. Va gratter pour ton petit, vis pour mon Horace, parle-lui de moi. Tu lui diras, ce qu'il ne peut pas entendre, que je l'aurois bien aimé! Malgré mon supplice, je crois qu'il y a un Dieu. Mon sang effacera mes fautes, les foiblesses de l'humanité; et ce que j'ai eu de bon, mes vertus, mon amour de la liberté, Dieu le récompensera. Je te reverrai un jour, ô Lucile! ô Annette! Sensible comme je l'étois, la mort, qui me délivre de la vue de tant de crimes, est-elle un si grand malheur? Adieu, Loulou; adieu, ma vie, mon ame, ma divinité sur la terre! Je te laisse de bons amis, tout ce qu'il y a d'hommes vertueux et sensibles. Adieu, Lucile, ma Lucile! ma chère Lucile! adieu, Horace, Annette<sup>2</sup>, Adèle<sup>3</sup>! adieu, mon

<sup>1</sup> Cachant est un petit village qui se trouve près de Paris, sur le chemin de Bourg-la-Reine, où Mme Duplessis avoit une maison de campagne. Camille et Lucile, en allant voir Mme Duplessis, avoient souvent remarqué à Cachant une poule qui, inconsolable d'avoir perdu son coq, restoit jour et nuit sur la même branche et pousoit des cris qui déchiroient l'âme; elle ne vouloit plus prendre de nourriture et demandoit la mort. C'est à cette poule que Camille fait ici allusion.

<sup>2</sup> Nom familier que donnoit encore Camille à Mme Duplessis.

<sup>3</sup> Sœur de Lucile; elle ne se maria point et vécut toujours avec sa mère, dont elle fut l'unique consolation après la mort de Camille, de Lucile, et de M. Duplessis.

père! Je sens fuir devant moi le rivage de la vie. Je vois encore Lucile! je la vois, ma bien-aimée! ma Lucile! mes mains liées t'embrassent, et ma tête séparée repose encore sur toi ses yeux mourans!

*N. B.* Le citoyen Cubières a fait une romance de cette lettre, et le citoyen de Launay l'a mise en musique.

Au 1<sup>er</sup> avril on comptoit dans les prisons 6,881 personnes.

(Note de l'éditeur.)

---

Procès-verbal d'arrestation de Lucile.

---

Extrait des registres du comité de salut public de la convention nationale.

Da quinzième jour de germinal, l'an 11  
de la république française une et indivisible.

Les comités de salut public et de sûreté générale réunis arrêtent que la femme de Camille Desmoulins sera mise

sur-le-champ en arrestation à Ste-Pélagie. Le scellé sera mis sur ses papiers.

Les membres du comité de salut public et de sûreté générale.

Signé : COUTHON, DUBARRAU, C. A. PRIEUR, CARNOT, VOULAND, BARRÈRE, ROBESPIERRE.

Pour extrait.

Signé : DUBARRAU, COUTHON, VOULAND, BILLAUD-VARENNE.

---

L'an deuxième de la république française une et indivisible, le quinze germinal, deux heures de relevée ; nous, Jacques-Philibert GUELLARD, commissaire de police de la section de Marat, en vertu de l'ordre des comités de salut public et de sûreté générale de la convention nationale réunis en date de ce jour, signé des citoyens Dubarrau, Couthon, Voulland, Varenne, membres desdits deux comités, à nous à l'instant remis par le citoyen Jean-Baptiste Dossonville, agent du comité de sûreté générale de la convention nationale, nous sommes transportés rue du Théâtre-François, en la maison du citoyen Labretinière, où, montés au second étage au-dessus de

l'entresol, y avons trouvé et par devant nous est comparue la citoyenne Anne-Lucile-Philippe Duplessis, femme de Benoit-Camille Desmoulins, à laquelle nous avons déclaré que les causes de notre transport étoient à l'effet de mettre à exécution ledit ordre ci-dessus énoncé dont nous lui avons fait lecture en tout son contenu, suivant et ainsi qu'elle le reconnoit.

A quoi ladite Duplessis, femme Desmoulins, nous a répondu qu'elle étoit prête à obéir à la loi, et nous a représenté que lors de l'arrestation de son mari, faite le onze du courant, les scellés avoient été apposés et sur les papiers de son mari et sur les siens; qu'au surplus elle nous invitoit à ce que nous ayons à nous en convaincre par nous-même, et de plus requéroit que nous ayons à faire telles recherches et perquisitions que nous jugerions convenables; et de suite, accompagné comme dessus, après avoir fait l'examen le plus scrupuleux de l'état des scellés, nous les avons trouvés sains et entiers sur les deux secrétaires où ils avoient seulement été apposés. De tout quoi ladite Duplessis, femme Desmoulins, se trouve par ces présentes déchargée, ayant été constituée gardienne desdits scellés, et perquisitions de nouveau faites dans tous les meubles pouvant contenir des papiers, et dans toutes les pièces composant l'appartement de ladite Duplessis, femme Desmoulins, n'y ayant rien rencontré qui nous parût suspect, nous avons clos le présent procès-verbal, après avoir éta-

bli gardienne des scellés la citoyenne Anne-Fraçoise-Marc Bosdeveix, femme du citoyen Claude-Etienne Duplessis, mère de ladite femme Desmoulins, laquelle y a consenti et s'en est chargée pour nous les représenter de même qu'ils lui ont été confiés, et ont lesdites femmes Desmoulins et la citoyenne Duplessis sa mère signé avec nous, ainsi que ledit Dossonville, ès dits nom et qualité ci-dessus énoncés, lequel s'est chargé de ladite femme Desmoulins pour la conduire à sa destination.

Pour expédition conforme à la minute en  
l'absence du secrétaire greffier.

GUELLARD.

---

# NOTES

DE

CAMILLE DESMOULINS,

SUR LE RAPPORT DE SAINT-JUST

---

Si je pouvois imprimer à mon tour ; si on ne m'avoit pas mis au secret ; si on avoit levé mes scellés et que j'eusse le papier nécessaire pour établir ma défense ; si on me laissoit seulement deux jours pour faire un numéro *sept*<sup>1</sup>, comme je confondrois M. le chevalier Saint-Just ! comme je le convaincrois de la plus atroce calomnie ! Mais

<sup>1</sup> Camille corrigeoit l'épreuve de son septième numéro du *Neuf Cordelier*, lorsqu'il a été conduit à la prison du Luxembourg.

Saint-Just écrit à loisir dans son bain , dans son boudoir ; il médite pendant quinze jours mon assassinat : et moi je n'ai point où poser mon écritoire, je n'ai que quelques heures pour défendre ma vie. Qu'est-ce autre chose que le duel de l'empereur Commode, qui, armé d'une excellente lame, forçoit son ennemi à se battre avec un simple fleuret garni de liège ?

Mais il y a une Providence, une Providence pour les patriotes, et déjà je mourrois content ; la république est sauvée. Une affaire étrangère, mais qu'on avoit liée à la nôtre pour nous perdre, par un événement imprévu, incroyable, a jeté des flots de lumière sur notre prétendue conspiration ; et il demeure prouvé, par plusieurs faits décisifs, que ceux qui nous accusent sont eux-mêmes les conspirateurs.

*Premier fait prouvé.* Cette conspiration d'Hébert, qui a éclaté il y a huit jours, eh bien ! Chabot l'avoit dénoncée au comité il y a cinq mois. Il avoit déposé 100,000 livres à l'appui de sa dénonciation. Pour la justifier complètement, il offroit aux membres du comité qu'ils le fissent arrêter, lui, Chabot et Bazire, à huit heures du soir, avec le baron de Batz et Benoit d'Angers, deux principaux agens de la conspiration, qui se trouveroient alors chez lui. Le comité, au lieu de faire arrêter les dénoncés et le dénonciateur à huit heures du soir, fait arrêter le dénonciateur à huit heures du matin ; et Batz, Benoit et Julien

de Toulouse s'évadent. Première présomption de complicité extrêmement violente.

*Deuxième fait.* Ce sont précisément les mêmes membres du comité qui ont reçu la déclaration de Chabot et la somme probante de 100,000 livres, qui, le lendemain, signent l'ordre à Ozane d'arrêter Chabot et Bazire à huit heures du matin. Seconde présomption non moins violente.

*Troisième fait.* Le comité qui avoit dans les mains la déclaration de Chabot, déclaration si bien justifiée de point en point par le procès-verbal d'Hébert, garde pendant cinq mois le plus profond silence sur cette conspiration. Trois fois, il vient dire à la convention qu'il n'y a aucun fait contre Vincent et Ronsin. Que le peuple ait été si long-temps à ouvrir les yeux sur Hébert, Vincent et Ronsin, rien d'étonnant ; mais le comité de sûreté générale, qui avoit les preuves en main ! la prévarication de Vadier, Vouland, peut-elle être plus manifeste ?

Je viens à ce qui me concerne dans ce rapport. De mémoire d'homme, il n'y a pas d'exemple d'une aussi atroce calomnie que cette pièce. Et d'abord il n'y a personne dans la convention qui ne sache que monsieur le ci-devant chevalier Saint-Just m'a juré une haine implacable pour une légère plaisanterie que je me suis permise il y a cinq mois dans un de mes numéros. Bourdaloue disoit : Molière me met dans sa comédie, je le mettrai dans mon

sermon. J'ai mis Saint-Just dans un numéro rieur et il me met dans un rapport guillotineur où il n'y a pas un mot de vrai à mon égard.

Lorsque Saint-Just m'accuse d'être complice de d'Orléans et de Dumouriez, il montre bien qu'il est un patriote d'hier. Qui a dénoncé Dumouriez le premier, et avant Marat et plus vigoureusement que personne ? certes on ne peut pas nier que ce soit moi. Ma *Tribune des Patriotes* existe ; que Saint-Juste lise le portrait de Dumouriez que je faisais six mois avant ses trahisons de la Belgique ; il verra qu'on n'a rien ajouté depuis à ce portrait.

Et d'Orléans dont il me fait encore le complice, qui ignore que c'est moi qui l'ai dénoncé le premier ? que les seuls écrits sur cette faction que les Jacobins ont fait imprimer, distribuer, c'est moi qui les ai faits ? Saint-Just ne se souvient-il plus de mon histoire des Brissotins ? la vengeance peut-elle être plus aveugle ? Je suis complice de Dumouriez, de d'Orléans ; et personne n'a dénoncé plus que moi ces deux hommes ! quelle scélératesse ! quelle impudeur ! C'est Barrère, tuteur de Pamela, qui m'accuse d'être de la faction d'Orléans !

Il y eut une faction, M. Saint-Just, pour mettre d'Orléans sur le trône ; il y en eut une autre pour les Bourbons ; il y en eut une autre pour la maison d'Hanovre. A vrai dire, la seule faction qu'il y a maintenant, c'est celle des Feuillans, des Hébertistes, tous rangés sous la même

bannière de Pitt, pour recommencer en bonnets rouges l'ancienne guerre de Pitt, des Feuillans, des Brissotins, contre les républicains, les vieux Cordeliers et la Montagne. Ils se croyent déjà sûrs de leurs victimes. Hier n'avons-nous pas vu sous le tribunal cinq membres du côté droit rire ici à notre enterrement! Mais avant que de périr il faut que je serve encore une fois la république et tout ce que je vais dire seront des faits incontestables; j'ai de bons témoins.

Qui sont ceux qui nous persécutent aujourd'hui?

Ce Vadier, président du comité de sûreté générale, est le même Vadier que Marat dénonce dans son numéro du 17 juillet 1791, comme *le traître et le renégat le plus infâme*: ce sont ses expressions.

C'est le même Vadier qui, le 10 juillet, la veille, appuyoit la motion de d'André, de mander les six tribunaux de Paris pour nous poursuivre, Danton et moi, nommément pour la pétition du champ de Mars. (*Voyez Marat, numéro du 17 juillet, voyez le Moniteur du temps.*)

C'est ce Vadier qui vous prend aujourd'hui, citoyens jurés, pour suppléans du tribunal du sixième arrondissement, et n'ayant pu nous faire guillotiner alors, vous prie de ne pas lui faire manquer son coup aujourd'hui.

C'est le même Vadier qui disoit aussi en parlant de Danton: *nous viderons bientôt ce Turbot farci. Que ce propos est fraternel!*

Ce Vouland, secrétaire du comité, est le même Vouland qui étoit secrétaire des Feuillans, sous la présidence de Barrère. (*Voyez son nom et sa demeure sur la liste du club des Feuillans conquise à leur secrétariat le 10 août et publiée par Marat.*)

Cet Amar, rapporteur du comité, est le même Amar, trésorier de France, Brissotin enragé, dont tout le monde se rappelle le calembourg fameux à une certaine nomination du bureau dans les premiers mois de la convention : *Laloi, Chasset, Danton.*

Ce David, membre du comité, est le même David brissotin enragé, ami de Robespierre il y a deux jours, et qui, aujourd'hui, s'en va disant : *je vois bien que nous ne resterons pas 20 montagnards à la convention.*

J'affirme que deux patriotes vénérables par leurs services et leurs cicatrices pour la révolution, Panis et Boucher Saint-Sauveur, m'ont dit qu'ils avoient donné leur démission de ce comité de sûreté générale et en étoient sortis en secouant la poussière de leurs pieds, ne pouvant tenir aux iniquités qui s'y commettoient. Ce sont des témoins nécessaires, je demande qu'on les fasse entendre.

J'affirme que Guffroy m'a dit : que s'il restoit au comité, c'étoit pour corriger beaucoup de mal par un peu de bien : qu'il avoit preuve qu'Héron, l'égoût universel du comité, avoit été suborner de faux témoins dans les pri-

sons pour le mener à la guillotine. Je demande qu'on le fasse entendre.

J'affirme que Reverchon m'a dit : que Collot d'Herbois, en mission avec son cher Ronsin à Lyon, avoit fait tout au monde pour rendre la république hideuse et faire la contre-révolution à Lyon. Qu'on fasse entendre Reverchon. Ne se souvient-on plus des propos de Collot d'Herbois : *Il faut mettre des barils de poudre sous les prisons et à côté une méche allumée.*

Il y a des témoins que Collot d'Herbois a dit au sujet de d'Eglantine qui avoit relevé ce propos : *il veut me perdre, je le conduirai à la guillotine par tous les moyens possibles.*

Il est des témoins que le grand républicain Saint-Just a dit au commencement de la convention, avec humeur : *oh ! ils veulent la république, elle leur coûtera cher.*

Il y a des témoins que l'ambitieux Saint-Just a dit : *je sais où je vais.*

Faudra-t-il des témoins pour prouver que le tartuffe, que le scélérat Barrère étoit président des Feuillans, tuteur de Pamela ; qu'il a proposé la commission des 12 ; que Sempronius Gracchus Vilate, ici juré, est bien connu pour l'espion de Barrère ; que Barrère logea dans le pavillon de Flore ; qu'il venoit chez moi me caresser, me flatter, et disoit en sortant à Rousselin : *il faut que nous*

*ayons sous 8 jours les têtes de Danton, Camille Desmou-  
lins, Philippeaux . . . . .*



Citoyen Robespierre ,

Ce n'est donc pas assez d'avoir assassiné ton meilleur ami, tu veux encore le sang de sa femme ! Ton **monstre** de Fouquier Tinville vient de donner l'ordre de l'emmenner à l'échafaud ; deux heures encore et elle n'existera plus. Robespierre , si tu n'es pas un tigre à face humaine ; si le sang de Camille ne t'a pas enivré au point de perdre tout-à-fait la raison, si tu te rappelles encore nos soirées d'intimité ; si tu te rappelles les caresses que tu prodiguois au petit Horace , que tu te plaisois à tenir sur tes genoux, si tu te rappelles que tu devois être mon gendre , épargne une victime innocente ; mais si ta fureur est celle du lion, viens nous prendre aussi, moi, Adèle et Horace ; viens nous déchirer tous trois de tes mains encore fumantes du sang de Camille ; viens, viens, et qu'un seul tombeau nous réunisse.

F<sup>e</sup> DUPLESSIS.

# ARRÊTÉ

## DU CONSEIL DES CINQ-CENTS,

Qui déclare que Camille Desmoulins a été conduit à la mort, pour s'être élevé contre les proscriptions, et avoir rappelé des sentimens d'humanité trop long-temps oubliés.

Extrait du procès-verbal des séances du conseil des Cinq-Cents.

Du 7 floréal l'an quatrième de la république française, une et indivisible.

Un membre, au nom de la Commission formée pour examiner les pétitions des citoyennes Valazé, Carra, Gorsas, Brissot et autres, présente un projet de résolution qui est mis aux voix et adopté dans les termes suivans :

Le Conseil, considérant que les citoyens Valazé, Pétion, Carra, Buzot, Gorsas, Brissot, représentans du peuple, membres de la Convention nationale, sont du nombre des

représentans , qui , après avoir coopéré à établir la liberté et à fonder la république , l'ont scellée de leur sang , et sont morts victimes de leur dévouement à la patrie et de leur respect pour les droits de la nation .

Considérant que par leur mort , leurs femmes et leurs enfans sont privés de leurs secours et réduits à l'indigence .

Considérant que le citoyen Philippeaux , représentant du peuple et membre de la Convention nationale , a été conduit à la mort , pour avoir révélé les intrigues par lesquelles se perpétuait la guerre de la Vendée ; que sa veuve est pareillement dans l'indigence .

Considérant que Camille Desmoulins , aussi représentant du peuple , membre de la Convention nationale , fut conduit à la mort , pour s'être élevé contre les proscriptions et avoir rappelé des principes d'humanité déjà trop long-temps oubliés .

Considérant qu'il est instant de venir au secours de ces infortunes qui ont des droits égaux à la reconnaissance nationale ;

Le Conseil déclare qu'il y a urgence . Le Conseil , après avoir déclaré l'urgence , prend la résolution suivante :

ARTICLE PREMIER.

Il sera payé, par le trésor public, aux veuves ou enfans des citoyens Valazé, Carra, Gorsas, Brissot, Philippeaux, Grangeneuve, Gardien, Lidon, Constard, *Camille Desmoulins*, Birotteau, Salle; aux citoyennes Pélion et Buzot, un secours annuel qui sera déterminé ainsi qu'il suit :

ARTICLE II.

Chaque veuve recevra annuellement deux mille francs ; dans le cas où elle auroit des enfans nés de son mariage avec le représentant du peuple, il lui est accordé une augmentation de mille francs pour chacun d'eux, jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de quinze ans : toutefois le total des secours ne pourra excéder la somme de quatre mille francs.

ARTICLE III.

Si la mère vient à décéder, le secours accordé aux enfans leur sera continué jusqu'à l'âge de dix-huit ans.

ARTICLE IV.

Les enfans des citoyens ci-dessus nommés qui, dès à présent, auroient perdu leur mère, recevront deux mille francs ; s'ils sont plusieurs, le secours sera porté à trois mille francs. Ce secours leur sera payé jusqu'à ce qu'ils aient atteint dix-huit ans.

ARTICLE V.

La mère du citoyen Barbaroux est assimilée aux veuves ci-dessus désignées.

La présente résolution sera imprimée, elle sera portée au Conseil des Anciens par un messenger d'État.

Collationné sur l'original par nous Président et Secrétaires du Conseil des Cinq-Cents, à Paris, le 25 floréal l'an iv<sup>e</sup> de la république française, une et indivisible.

CRASSONS DE LHÉRAULT, Président.

BION, LE BEFFROY, Secrétaires.

*N. B.* La pension accordée à Horace, fils de C. Desmoulins, par cet arrêté, ne lui fut jamais payée.

# TABLE

## DES MATIÈRES.

Lettre de Camille Desmoulins à son père sur la procession solennelle qui eut lieu le 4 mai 1789, veille de l'ouverture des états-généraux.	1
Lettre de Camille Desmoulins à son père sur la députation envoyée le 27 mai 1789 par les communes au clergé, pour l'engager de nouveau à se réunir à elles dans la salle de l'assemblée générale; nombreux détails à ce sujet.	5
Lettre de Camille Desmoulins à son père sur les fameuses journées des 22 et 23 juin 1789.	9
Lettre de Camille Desmoulins à son père sur la délivrance des gardes françaises emprisonnés à l'Abbaye; détails sur les rassemblemens nombreux du Palais-Royal et sur quelques membres des états généraux.	14
Lettre de Camille à son père sur les journées des 9, 10 et 11 juillet 1789. Anecdote sur M. d'Espreménil au Palais-Royal.	17
Lettre de Camille Desmoulins à son père sur les journées des 12, 13, 14 et 15 juillet 1789.	21
Lettre du Citoyen de Beaubourg à Camille, dans laquelle il lui rappelle que c'est lui qui l'a aidé à monter le 12 juillet 1789 sur la table magique au Palais-Royal.	29
Lettre de Camille Desmoulins à son père sur ses ouvrages littéraires et ses principes républicains.	32
Lettre de Camille Desmoulins à son père dans laquelle il lui parle de ses rapports avec Mirabeau.	38

Lettre de Camille à son père sur ses ouvrages littéraires, ses rapports avec Mirabeau chez lequel il travaille à lui préparer des motions.	40
Lettre de Camille à son père sur le retour du roi à Paris après les journées des 5 et 6 octobre et sa demande réitérée de quelques louis pour l'aider à acheter des meubles.	42
Lettre de Camille à son père relativement à son journal des <i>Révolutions de France et de Brabant</i> .	47
Lettre de Mangourit à Camille. Il lui offre ses services comme collaborateur dans son journal des <i>Révolutions de France et de Brabant</i> .	48
Lettre de Camille à son père relative à son journal des <i>Révolutions de France et de Brabant</i> .	49
Lettre du député Reubell à Camille.	51
Lettre de Manuel à Camille.	54
Lettre de M. Merlin de Douai à Camille.	55
Lettre de Cochet à Camille.	56
Lettre de Guffroy (plus tard conventionnel), à Camille.	58
Lettre de Saint-Just à Camille Desmoulins.	59
Lettre de Camille à son père.	61
Réponse de M. Desmoulins père à la lettre de Camille en date du 15 mars 1790.	62
Lettre de Paré à Camille Desmoulins.	64
Lettre de Davout à Camille Desmoulins.	66
Lettre de Manuel (plus tard conventionnel) à Camille Desmoulins.	67
Lettre de Mirabeau à Camille.	68
Lettre de dom Mirande à Camille Desmoulins.	69
Lettre de M. de Robespierre à Camille Desmoulins.	70
Lettre de Fréron, l'auteur de l' <i>Orateur du peuple</i> , à Camille.	72
Lettre de M <sup>me</sup> . de Genlis à Camille Desmoulins.	73
Lettre de . . . . . à Camille Desmoulins.	75
Lettre de l'ami du peuple (Marat) à l'auteur des <i>Révolutions de France et de Brabant</i> .	76
Supplique aux pères conscrits, ou très sérieuses réclamations de ceux qui n'ont rien contre ceux qui ont tout.	79

Lettre de Linguet à Camille Desmoulins.	86
Lettre de Laurent (plus tard conventionnel) à Camille Desmoulins.	88
Lettre de Cambon (plus tard conventionnel) à Camille Desmoulins.	89
Lettre de Mellinet (plus tard conventionnel) à Camille Desmoulins.	90
Lettre de Manuel (plus tard conventionnel), à Camille Desmoulins.	91
Lettre de M. Laborne, de la société des amis de la constitution, à Camille Desmoulins.	92
Lettre de Camille Desmoulins à son père.	93
Lettre de Camille à son père dans laquelle il lui annonce son mariage.	94
Lettre de Camille à son père relativement à son mariage.	96
Lettre de M. Duplessis, premier commis des finances, à M. Desmoulins, lieutenant-général à Guise, dans laquelle il lui apprend le mariage projeté de sa fille avec Camille.	97
Lettre de M. Desmoulins père à M. Duplessis.	98
Lettre de Luce de Lancival à Camille.	99
Lettre de Camille Desmoulins à son père dans laquelle il lui apprend la célébration de son mariage avec Lucile Duplessis.	101
Réponse de M. Desmoulins père à la lettre de Camille du 3 janvier.	104
Lettre de Barrère (plus tard membre de la convention) à Camille Desmoulins.	106
Lettre anonyme à Camille Desmoulins.	107
Lettre de Sillery (plus tard membre de la convention) à Camille Desmoulins.	109
Lettre d'Anthoine (plus tard membre de la convention) à Camille Desmoulins.	110
Lettre de Camille Desmoulins à.....	111
Lettre de Camille Desmoulins à... de Marseille.	113
Lettre de Camille Desmoulins à son père.	115
Lettre de Guffroy (plus tard membre de la convention) à Camille.	119

Lettre de Ricord à Camille Desmoulins.	120
Lettre de Camille Desmoulins à son père.	121
Lettre de J.-P. Lacombe Saint-Michel, un des députés du Tarn à l'assemblée nationale, à Camille Desmoulins.	125
Acte de naissance d'Horace Desmoulins, fils de Camille Desmoulins.	126
Lettre de Camille Desmoulins à son père dans laquelle il lui apprend qu'il lui est né un fils et lui mande le découragement qu'il éprouve en voyant que ses conseils et ses avis au peuple depuis trois ans sont inutiles et perdus	128
Réponse du père de Camille à cette dernière lettre de Camille en date du 6 juillet 1792.	131
Portefeuille de Lucile ; extrait relatif à la journée du 10 août.	133
Lettre de Camille à son père sur la journée du 10 août.	138
Réponse de M. Desmoulins père à la lettre de Camille du 13 août.	140
Lettre de Lauragnais à Camille Desmoulins.	142
Lettre de Fouquier Tinville à Camille Desmoulins dans laquelle il le prie de lui procurer une place dépendante du ministère de la justice.	144
Extrait des délibérations de la section des 13-20 du 21 août 1792, l'an 4 de la liberté, le premier de l'égalité.	146
Lettre de Camille Desmoulins à son père. Il lui fait espérer qu'il sera nommé membre de la convention avec Danton qui quitteroit alors volontiers le ministère de la justice.	147
Nomination de Camille Desmoulins du département de Paris à la convention nationale.	149
Jacques Boilleau, conventionnel, à Camille Desmoulins.	150
Commission donnée à Camille Desmoulins de se transporter à Laon, Soissons et Guise, pour vérifier si les dénonciations faites contre les juges de chacune de ces villes méritent d'être prises en considération.	154
Lettre de Julien du Calvados à Camille.	156
Lettre du citoyen Bacon à Camille.	158
Lettre de M. Desmoulins père à Camille, relative au procès de Louis XVI.	160

Lettre de M. Desmoulins père à Camille relative au procès de Louis XVI.	162
Lettre de la veuve Dumontet à Camille Desmoulins.	163
Lettre de Richer de Serisy, auteur du journal intitulé : <i>l'Accusateur public</i> , à Camille Desmoulins.	165
Reçu donné à Camille d'une somme de cent francs pour offrir une frande à la patrie.	166
Lettre d'Arthur Dillon à Camille Desmoulins.	167
Lettre de Camille Desmoulins à son père, sur la publication de son <i>Histoire des Brissotins</i> .	170
Lettre de M. René Gerardin d'Ermenonville à Camille Desmoulins.	173
Lettre du général Dillon à Camille.	174
Lettre de Camille Desmoulins à son père sur la mort de son frère Sémercy, sur la marche qu'il a toujours suivie pendant la révolution et sur la situation politique de la France à cette époque.	175
Lettre du général Dillon à Camille.	178
Lettre de Freron (Conventionnel et auteur du journal intitulé <i>l'Orateur du Peuple</i> ) à Camille Desmoulins.	180
Lettre de Freron à Lucile Duplessis.	183
Lettre de Vilate, juré au tribunal révolutionnaire, à Camille Desmoulins.	187
Lettre de Stanislas Freron à Lucile. Détails sur le siège de Toulon.	188
Alexandre Ricord fils à Camille Desmoulins.	195
Lettre du citoyen Dupré à Camille Desmoulins.	196
Lettre de M. Edmond Saint-Léger, médecin irlandais, à Camille Desmoulins.	201
Lettre de M. Leroux à Camille Desmoulins.	203
Lettre d'Amable Latramblay à Camille Desmoulins.	206
Lettre de Freron à Lucile.	208
Lettre de Dracon Julian de Carentan à Camille.	210
Lettre de M. Desmoulins père à son fils.	212
Procès-verbal d'arrestation de Camille Desmoulins.	213
Première lettre de Camille à Lucile, datée de la prison du Luxembourg.	214

<b>Lettre de Lucile à Robespierre.</b>	<b>217</b>
<b>Deuxième lettre de Camille à Lucile, de la prison du Luxembourg.</b>	<b>219</b>
<b>Troisième et dernière lettre de Camille à son épouse.</b>	<b>220</b>
<b>Procès-verbal d'arrestation de Lucile.</b>	<b>227</b>
<b>Notes de Camille Desmoulins sur le rapport de Saint-Just.</b>	<b>231</b>
<b>Lettre de madame Duplessis à Robespierre.</b>	<b>238</b>
<b>Arrêté du Conseil des Cinq-Cents.</b>	<b>239</b>







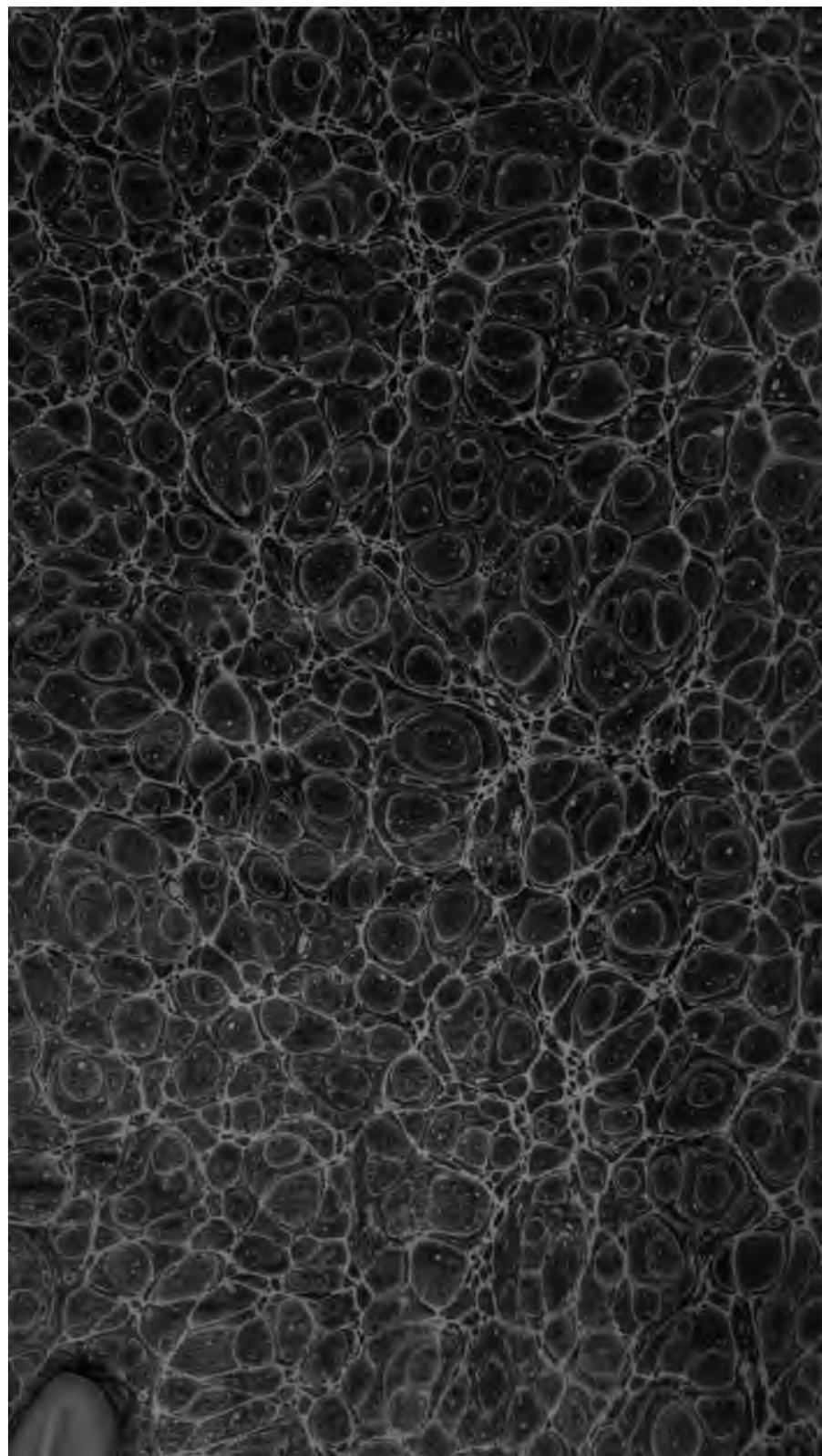
---

Vertical line of noise or artifacts on the right side of the page.

---



Camille Desmoulins  
peint par Louis David

















**3 2044 021 581**

